



**Conseil du 18ème arrondissement
Séance du lundi 17 octobre 2016**

COMMUNICATION.....	4
MAIRIE.....	10
AFFAIRES GENERALES	11
CULTURE	14
COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	15
VIE ASSOCIATIVE	18
SPORT	20
PETITE ENFANCE & SOUTIEN A LA PARENTALITE.....	22
JEUNESSE	25
LOGEMENT & URBANISME	27
VOIRIE TRANSPORTS & DEPLACEMENTS.....	30
TOURISME	33
ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE & DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE.....	36
PREVENTION	37
POLITIQUE DE LA VILLE	38
ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE	40
QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT.....	41
VŒUX.....	49

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 11 octobre 2016, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 17 octobre 2016 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^e prévu à cet effet.

Étaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme. DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, M. NEYRENEUF, Mme NEYRON, Mme PROUST, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, **Adjoint au Maire**, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, Mme BELEM, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, M. LISCIA, M. LORENZINI, M. MENEDE, M. QUEINNEC, M. TOUZET, **conseillers d'arrondissements**.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme VERISSIMO à Mme MARKOVIC
Mme MEZENCE à M. TOUZET
Mme LASSURE à M. BEPPO
M. BROS à M. GUILLOT
Mme BRIDIER à M. DURAND
Mme BELEM à Mme PREMEL
Mme BOYER à M. BOURNAZEL
Mme MOUZANUIK à M. HONORE
M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL

Délibération 18.2016.291:

Arrivée Mrs BROSSAT et LISCIA

Délibération 18.2016.319:

Départ Mme EL KHOMRI

Délibération 18.2016.333:

Arrivée Catherine BELEM

Délibération 18.2016.345:

Départ M. BROSSAT

Délibération 18.2016.346:

Départ Mme PREMEL

Délibération 18.2016.348:

Départ Mme MEES, Mme MARKOVIC, M. JULIEN, M. LORENZINI, M. DURAND

Délibération 18.2016.349:

Départ M. BADINA-SERPETTE

Mme Carine ROLLAND, 1^{ère} adjointe, est désignée secrétaire de séance

Eric LEJOINDRE : Nous pouvons commencer notre Conseil d'arrondissement, bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose que nous nommions Mme ROLLAND, la première adjointe, comme secrétaire de séance puisque c'est elle qui répondra aux derniers vœux de notre ordre du jour.

Je voulais vous faire connaître les pouvoirs qui m'ont été transmis :

- Mme VERISSIMO à Mme MARKOVIC ;
- Mme MEZENCE à M. TOUZET ;
- Mme LASSURE à M. BEPPO ;
- M. BROS à GUILLOT ;
- Mme BRIDIER à M. DURAND ;
- Mme BELEM à Mme PREMEL ;
- Mme BOYER à M. BOURNAZEL ;
- M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL ;
- Mme MOUZANUIK à M. HONORE.

S'il y en avait d'autres, je vous invite à les faire parvenir à l'administration.

Avant de commencer notre ordre du jour, nous allons entendre deux communications, l'une de M. DARRIULAT sur la rentrée scolaire, l'autre sur le bilan des délibérations portant sur les opérations d'équipements publics. Mais avant cela, je ne pouvais pas commencer ce Conseil d'arrondissement sans que nous n'évoquions la triste disparition des jours qui ont précédé, donc que nous rendions hommage à un grand Montmartrois qui était très grand, un peu dégingandé, qui était Pierre ETAIX. Pierre ETAIX disait : « *Le comique, c'est la chose la plus précieuse pour moi* ». Mais finalement, sa mort vendredi dernier nous a laissés bien tristes. Il était réalisateur, comédien, gagman aussi, affichiste aux multiples talents. Il est mort à 87 ans, il aura consacré sa vie à la pratique intense et passionnée des arts du cirque. C'était un autodidacte habité par le clown depuis son enfance, il a été l'époux d'Annie FRATELLINI, créant avec elle l'école nationale du cirque en 1974. Il a aussi partagé sa vie avec Odile et en 2015, Odile et son fils Marc publient avec lui un livre qui s'appelait « *C'est ça Pierre ETAIX* ».

Pierre ETAIX était surtout un Montmartrois attaché à la butte. Il avait d'ailleurs réalisé une des plus belles affiches de la Fête des vendanges que nous connaissions, c'était en 1992, elle est toujours en vente auprès du **COFACE** et elle fait partie des affiches qui ont eu le plus grand succès encore aujourd'hui, ce qui est la démonstration de sa popularité.

Je souhaite que le 18^{ème} puisse le moment venu lui rendre hommage en trouvant un lieu où nous pourrions apposer une plaque ou mieux encore, un lieu qui pourrait prendre son nom, s'agissant d'une personnalité qui a beaucoup compté pour le 18^{ème}.

Je voulais vous livrer en conclusion quelques phrases tirées d'un ouvrage de 2009 dans lequel il parlait de ses dernières volontés. Il écrivait : « *Je lègue à la science qui en a tellement besoin ma tête chercheuse avec sa cervelle d'oiseau et sa suite dans les idées, mon nez creux et mes oreilles attentives, un œil de bœuf, l'autre de perdrix, ma bouche d'incendie aux baisers de feu, ma langue maternelle ainsi que la moitié de mon cœur aimant et l'autre d'artichaut.* »

Voilà qui était Pierre ETAIX et c'est pourquoi je vous propose que nous respections une minute de silence.

Minute de silence en hommage à Pierre ETAIX.

COMMUNICATION

Philippe DARRIULAT : La rentrée s'est bien passée, hormis un incident dans une école sur lequel je reviendrai ; des craintes manifestées la veille de la rentrée sur deux chantiers dans deux autres écoles (les écoles d'Amiraux et l'école élémentaire Torcy) ont été parfaitement réglées pour le jour de la rentrée grâce à la mobilisation des services que nous remercions.

Le premier événement marquant de cette rentrée a été l'inauguration avec la Maire de Paris, l'ouverture de la très belle nouvelle école qui se trouve rue de Torcy, qui accueille aujourd'hui les enfants en âge de maternelle du secteur. Nous sommes en même temps en train de finaliser l'agrandissement de l'école maternelle de la rue des Amiraux. Le chantier a pris du retard mais ce n'est pas bien grave car tout sera prêt pour la rentrée. Nous finissons aussi la rénovation totale de l'école élémentaire Torcy en face, la maternelle qui offrira des conditions d'accueil et des superficies pour accueillir les enfants. Je tiens à insister sur ce point puisqu'on a aujourd'hui une situation d'accueil des enfants dans les quartiers populaires et les quartiers Politique de la Ville qui ne cesse de s'améliorer aux termes de locaux et de capacité, de volume des locaux, ce qui est important y compris au moment de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Cette rentrée a aussi été marquée par le renforcement des dispositifs répondant à des interrogations de parents, sur tous les problèmes de sécurité liés à la situation qui dépasse notre Arrondissement, à la situation du Pays. La Ville a finalisé un certain nombre de travaux pour adapter les écoles, notamment l'installation de visiophones à l'entrée des écoles là où les loges ne voient pas la rue ; rendre opaques un certain nombre de vitres qui donnent accès pour que les enfants ne puissent pas être visibles de l'extérieur. Un certain nombre de trottoirs en face des écoles ont été interdits à la

circulation par décision de la Préfecture de police, des rondes Vigipirate ou police ont lieu régulièrement et dans toutes les écoles de l'Arrondissement ; il a été décidé de ne plus avoir des brigades fixes près des bâtiments mais des brigades mobiles qui, à chaque fois qu'ils passent, se manifestent auprès des écoles et des parents pour montrer la mobilisation de tous les services de l'Etat et de la Ville pour assurer le maximum de sécurité vis-à-vis des citoyens. Des visites et préconisations de la Préfecture ont lieu dans toutes les écoles pour renforcer ces dispositifs de sécurité.

Autre élément de cette rentrée, dans le cadre du vote du budget participatif, arrivent les projets portés par des parents d'élèves, en l'occurrence la fédération des conseils des parents d'élèves, qui vont permettre de doter l'ensemble des écoles de matériels informatiques, tablettes ou tableaux informatiques, grâce à la mobilisation des habitants, des parents. Cela montre l'intérêt porté par les habitants sur les questions scolaires. On est dans une question qui mobilise et qui attire l'attention.

Bilan de la rentrée. Premier élément, nous avons la confirmation cette année d'une baisse relativement sensible des effectifs scolaires : 5 380 inscriptions en maternelle contre 5 640 l'an dernier et 5 763 il y a deux ans, soit 260 enfants en moins ; 4,6 % de baisse d'effectifs dans les écoles maternelles. Cette baisse passe à 6,65 % sur deux ans.

En école élémentaire : 7 844 enfants contre 8 105 l'an dernier. Pour la première fois, une baisse en école élémentaire : 3,2 % d'enfants en moins. Ce qui fait sur l'ensemble de l'Arrondissement, 521 enfants en moins, soit une baisse des effectifs de 6,4 %.

Pourquoi ? Les réponses sont claires. Il n'y a pas de fuite massive vers le privé dans le cadre de l'école. Les effectifs du privé stagnent, ce qui veut dire que l'augmentation du privé est peut-être en valeur relative puisque le public baisse et que le public stagne, la part du privé tend à augmenter. C'est une question simple mais en valeur absolue, il n'y a pas de baisse donc, il n'y a pas de transfert. La baisse des effectifs s'explique par la baisse des naissances, peut-être aussi par les déménagements des familles qui atteignent deux, trois enfants, liés au prix des mobiliers.

Dans cette situation, les écoles ont pu accueillir les enfants, si nous avons connu en termes de cartes scolaires neuf fermetures de classe, trois ouvertures et six maîtres de plus que de classes dans des écoles élémentaires, nous avons eu, avec 521 enfants en moins dans les écoles, le maintien du nombre d'enseignants présents dans les écoles du 18^{ème} arrondissement, un effort est fait dans les écoles, dont le climat actuel de débat politique de présentation des primaires pose la question de présence des fonctionnaires au service des habitants. Je tenais à le souligner et à souhaiter que cette orientation perdure.

Troisième élément ce jour de la rentrée, j'en avais parlé au Maire, c'était pour nous une priorité, en liaison avec le Rectorat, c'était de renforcer considérablement l'accueil des moins de trois ans dans nos écoles, ce qu'on appelle les toutes petites sections ou les enfants de moins de trois ans. Là-dessus, j'étais inquiet parce qu'on s'était mobilisés avec les inspecteurs de l'Education nationale et les services sociaux pour avoir une politique volontariste, c'est-à-dire chercher les enfants issus des familles les plus éloignés de l'institution scolaire, ceux dont on sait qu'ils ont le plus de chance de connaître des difficultés scolaires, pour les scolariser le plus tôt possible parce que c'est une condition de la réussite. Pour cela, on avait fait des réunions dans un certain nombre de quartiers, mobilisé les services sociaux de la Ville, l'Education nationale et l'ensemble des services pour aller chercher ces publics, cela a mis du temps à venir. A la rentrée, il y avait peu mais au fur et à mesure, aujourd'hui nous sommes à 90 enfants dans les TPS alors qu'on en avait quatre il y a quelques années. Vous allez me dire qu'on parlait de très bas, tout de même, la progression est spectaculaire

et on est encore en train d'inscrire. Il y a juste la maternelle Torcy, la nouvelle école que l'on a ouverte cette année a une TPS qu'on n'a pas encore réussi à remplir, on y travaille.

Autres éléments chiffrés que je voulais donner, la conséquence à la fois de la baisse des effectifs et de notre travail sur la sectorisation. C'est une diminution très sensible des dérogations administratives. Les dérogations administratives, c'est que les familles ne peuvent pas s'inscrire dans l'école de leur secteur parce qu'il n'y a plus de place et la Mairie est obligée de les inscrire dans une école voisine. L'an dernier, nous avons été obligés de prononcer 121 dérogations administratives. Aujourd'hui, nous n'avons prononcé que 47, soit une diminution de 61 %.

En ce qui concerne les dérogations personnelles, quand les familles s'adressent à nous pour mettre leurs enfants dans une autre école que leur secteur. Dans le 18^{ème}, si nous tenons compte de tous les équilibres, il y a une politique très ouverte en liaison avec l'Education nationale puisque ces dérogations sont prononcées dans une commission où sont présents tous les directeurs d'école, les inspecteurs et que je préside. 340 familles ont demandé une dérogation personnelle pour leurs enfants sur le 18^{ème} arrondissement ; 224, 66 % ont eu une réponse favorable, ce qui montre une très grande majorité.

Comme il n'y a pas de beau temps sans un petit nuage, nous avons eu un problème à la rentrée avec un effondrement assez spectaculaire dans une cour de l'école Jean-Baptiste-Clément en haut de la butte Montmartre, c'est assez spectaculaire, sur deux mètres, il y avait un mètre enfoncé mais toutes les mesures de sécurité ont immédiatement été prises. Les enfants ont pu bénéficier d'une cour puisqu'il y a une cour en étage dans cette école. Les récréations ne se passaient plus dans cette cour.

Nous sommes intervenus dans la rapidité. Je remercie la Direction générale des services d'avoir pu prendre sur l'état spécial d'arrondissement un certain nombre de travaux pour ne pas perdre de temps sur cette question. Des sondages ont été faits. J'ai tenu une réunion avec un nombre significatif de parents le 20 septembre. Nous avons eu les résultats des sondages plutôt positifs même s'il va nécessiter une intervention en deux temps. Comme on avait tout prévu en termes financier, dès la Toussaint, nous allons refaire la cour là où elle est tombée, on peut le faire.

Pour éviter tout risque cependant aux prochaines grandes vacances, il y a nécessité de faire des interventions par infiltration pour consolider les sous-sols puisque les sondages ont montré que des zones mériteraient d'être renforcées, même s'il n'y a pas de trous, donc de danger immédiat. Pour rassurer tout le monde, et parce que c'est nécessaire, vérifier qu'il n'y ait aucun mouvement. En attendant les grandes vacances et ces infiltrations, il y aura un suivi altimétrique de la cour avec réalisation périodique de levée le géomètre et pose éventuelle de tassomètre pour vérifier les moindres mouvements après travaux et prendre des décisions dans l'urgence.

Aucun chiffre ne permet de le montrer mais en allant dans les écoles toutes les semaines, je peux le constater, tous ceux qui le font peuvent le constater, le Maire à chaque fois qu'il va déjeuner, on a encore beaucoup de travail à faire mais il y a incontestablement des progrès dans les écoles maternelles et même élémentaires en termes de mixité sociale et de mixité culturelle dans les écoles du 18^{ème} arrondissement.

Cette question est quotidienne, c'est une question sur laquelle nous allons devoir concentrer nos efforts. C'est une priorité et c'est en collège qu'il y a encore le plus de travail à faire pour avancer dans cette mixité. Cela va vouloir dire travailler de près avec tous les acteurs et réfléchir, en concertation avec les familles et les équipes, être à l'écoute des parents d'élèves et des familles, en prenant les responsabilités quand il faudra les prendre, réfléchir aux moyens pour permettre de

renforcer cette mixité dans les collèges, remettre en cause un certain nombre de dogmes. Cela nécessitera une volonté politique et, à la Mairie du 18^{ème}, nous l'avons.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup M. DARRIULAT pour ces informations importantes. Cela a permis de donner des éléments encore plus précis.

Je vais en profiter – je l'ai fait en Conseil de Paris – pour saluer les services de la Ville, notamment la SLA qui a fait beaucoup de travaux pendant tout l'été, les services de la CASP et – parce qu'il faut dire des choses, parfois il peut nous arriver d'avoir des moments de tension ou de discussion – saluer l'effort extrêmement important du Rectorat pour faire en sorte que bien que nous ayons moins d'élèves dans les classes, nous ayons autant d'instituteurs dans nos écoles. J'ai pu constater, je parle plus en tant que père qu'en tant que maire, que le renforcement de la brigade des remplacements, y compris pour les maternelles, était effectif ou en tout cas, on avait beaucoup moins de remontées sur les absences de professeurs et d'instituteurs. C'est la démonstration que l'effort était important à faire.

Il nous reste encore dans un certain nombre de collèges des questions en la matière à régler. Ce n'est pas la responsabilité de la Ville ni celle de la Mairie d'arrondissement, mais il reste encore marginalement des professeurs absents au collège, ce qui pose des problèmes parce que certes, le collège va continuer à exister mais chacun n'est dans chaque classe qu'une fois. On ne peut pas faire perdre du temps à nos élèves.

Là-dessus, M. DARRIULAT remonte aussi souvent que nécessaire les informations qu'on a avec le Rectorat pour s'assurer que chaque élève ait en face de lui un professeur dans toutes les matières. Nous allons enfin y arriver. Merci à M. DARRIULAT pour cet investissement de tous les jours au profit de nos écoles.

Y a-t-il des questions supplémentaires ?

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. DARRIULAT, c'est moi qui vous avais interrogé au Conseil précédent sur l'école Jean-Baptiste-Clément. Je vous ai adressé un courrier mais vous avez amené des éléments de réponse ce soir et je vous en remercie. Je vous avais également interrogé sur la sécurité des écoles et vous aviez répondu.

Sur cette question, plusieurs parents reviennent sur deux sujets. Le premier concerne nos collèges et le trafic de drogue qui existe, soit à l'intérieur, soit autour des collèges. Je voudrais connaître la politique de la Mairie du 18^{ème} en lien avec les différents services, le collège et la police sur ce travail.

Une remontée aussi du lycée Belliard sur les problèmes de campement. Nous sommes intervenus avec M. HONORE sur ce sujet au Conseil du 18^{ème} et aussi au Conseil de Paris mais cela pose un certain nombre de problèmes, notamment au lycée Belliard pour les enseignants et pour les élèves.

Je voudrais insister sur un point évoqué, la mixité sociale et culturelle, un élément essentiel de la réussite de tous les enfants puisque ce que l'on veut au fond, c'est que quelle que soit son origine, sa condition sociale et son quartier, on puisse s'en sortir par rapport à sa compétence et à son talent et permettre aux enfants de réussir par eux-mêmes. Il faut savoir donner plus parfois à ceux qui au départ ont moins. C'est l'égalité des chances. Or aujourd'hui, malheureusement, l'école est devenue un lieu de reproduction sociale et ce n'est pas moi qui le dis, ce sont toutes les statistiques, alors qu'il y a 30 ans ou 40 ans encore, l'école était un lieu d'émancipation sociale et un facteur d'ascenseur social.

On ne va peut-être pas en débattre ce soir mais c'est un vrai sujet et cela passe aussi par le choix de nos politiques en matière d'urbanisme et de logement. Là-dessus, il faut s'interroger sur les choix que l'on fait et sur l'équilibre de nos attributions de logements entre le logement social, le logement intermédiaire, l'accession sociale à la propriété. J'insiste sur ces sujets depuis des années et malheureusement, les commissions de peuplement sont très monolithiques et c'est ne pas permettre aux enfants d'avoir les mêmes chances de réussir s'il n'y a pas de diversité et de mixité sociale et culturelle dans les quartiers et les écoles.

Eric LEJOINDRE : Je vais donner quelques éléments de réponse, on ne va pas ouvrir le débat sur toutes ces questions importantes. Sur la question de la sécurité, M. DARRIULAT évoquait les mesures prises pour faire face à la situation exceptionnelle que nous connaissons suite aux attentats de l'année dernière.

Pour ce qui est des autres questions de sécurité qui se posent depuis un certain temps, j'entends la remarque sur le trafic et je ne veux pas du tout donner le sentiment que cela n'existe pas. Parfois, il faut aussi se féliciter de ce qu'on vit dans l'est et non pas à l'ouest. L'ensemble des statistiques démontre qu'il y a deux fois moins de trafics de drogue dans les établissements de l'est parisien que dans ceux de l'ouest. Ce qui n'est pas une façon de me réjouir mais de dire que parfois, on a moins de problèmes dans les quartiers populaires que dans les quartiers qui ne le sont pas.

Cela exige des politiques importantes de prévention à l'intérieur des établissements, ce qui doit amener les uns et les autres à repenser la question de son rapport à un certain nombre de drogues, notamment le cannabis et au fait qu'il est interdit aujourd'hui d'en évoquer les dangers puisque ce serait faire sa promotion. Il y a des sujets qui nous dépassent largement mais qui exigent, pour ce qui est de travailler contre les pratiques addictives dans les établissements scolaires, qu'on revienne à un certain nombre de nos dispositifs, mais cela nous éloigne beaucoup du 18^{ème}.

Sur la question du mail Belliard, je travaille sur cette question avec M. BRIANT au quotidien. On a reçu les habitants du mail Belliard il y a quelques jours. Chacun a constaté ces derniers jours, voire ces dernières semaines une forme d'amélioration tout en sachant la grande difficulté de la situation puisqu'on est face à un public qui a des besoins mais qui ne les exprime pas forcément, voire même qui ne souhaite pas s'insérer dans des structures qui permettraient de régler ces problèmes. On travaille en lien très proche avec le Procureur de la République pour ce qui est de la question des enfants parce qu'il y a des enfants dans ces lieux et avec les services sociaux de la Ville pour ce qui est du public adulte ou moins en danger. La Ville a ouvert dans le 11^{ème} un deuxième lieu d'accueil pour renforcer son offre et faire en sorte que l'on puisse accueillir l'ensemble de ces populations. On y est extrêmement attentif.

Sur la question de la mixité, on ne va pas rentrer dans ce débat, on aura l'occasion de le refaire, y compris de regarder si le 18^{ème} ne serait pas un terrain utile pour tester un certain nombre de choses dans la perspective de la rentrée 2017.

Je voulais relever un élément et dire à quel point je le partage avec vous et j'espère que vous n'êtes pas seul dans votre camp à le partager. Vous avez parlé de la question de la mixité urbaine. Je suis convaincu comme vous que le culte de l'entre-soi est un problème qui est posé d'abord dans les quartiers qui ne sont pas populaires. Si l'on souhaite rééquilibrer les choses, c'est en pensant à l'urbanisme comme on le fait dans nos quartiers, en faisant en sorte que dans les territoires qui ne souhaitent pas voir arriver des populations un peu moins riches le fassent.

Comme je suis un petit connaisseur de la carte électorale, comme chacun le sait, je pense que vous n'avez personne à convaincre autour de cette table mais beaucoup à convaincre dans votre famille

politique. J'espère que vous aurez cette capacité de les convaincre parce que je crois que vous avez raison. L'entre-soi est un problème pour l'école. Ce n'est pas une façon intelligente de préparer ses enfants que de faire en sorte qu'ils ne soient pas en contact avec la réalité de ce qu'ils auront à vivre plus tard. C'est moins le cas dans nos quartiers que dans d'autres quartiers y compris de Paris. Nos collèges, s'ils sont insuffisamment mixtes, le sont quand même beaucoup plus que ceux qui existent à l'ouest de l'arrondissement mais en proportion inverse.

Il faut que nous fassions tout pour accueillir dans nos collèges la diversité de la population du 18^{ème}. Il faudrait que le 16^{ème} fasse tout pour accueillir la diversité des Parisiens dans son arrondissement mais on n'y est pas.

Daniel VAILLANT : En prolongement de ce que disait le Maire, dans les années 97, 98, 99 avec Christophe CARESCHE qui était à l'époque mon premier adjoint ici, on s'était prononcé et on avait obtenu, avec le Rectorat, que le 18^{ème} ne soit pas pénalisé – on avait convaincu la Région – en n'ouvrant pas un lycée d'enseignement général du 18^{ème} dédié aux enfants du 18^{ème} pour leur permettre de fréquenter les différents lycées nombreux à Paris, en périphérie du 18^{ème} ou quelquefois plus loin. Cela allait dans le sens de ce que le Maire vient de dire, la mixité. J'ai toujours refusé qu'il y ait un lycée 18^{ème}, un lycée-maison, pour qu'on reste entre élèves du 18^{ème} parce que quand il y a de la place à Jules-Ferry, à Condorcet, à Colbert ou à Chaptal ou ailleurs pourquoi pas, voire à Janson-de-Sailly.

C'est une politique qu'il faut continuer. Je me souviens, sur le compte de l'anecdote, il y avait le Maire du 8^{ème} de l'époque, M. LEBEL, qui avait dit que le 8^{ème} ne voulait pas accueillir toute la racaille du 18^{ème}. C'est vrai que j'avais peu apprécié, on lui a ouvertement répondu. C'est nous qui avons raison et non pas lui.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ce débat ; on aura l'occasion d'y revenir.

1. Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les opérations d'équipements publics – Année 2015

Délibération : 2016 DPA 88

Eric LEJOINDRE : La Maire de Paris a souhaité que soit faite au Conseil d'arrondissement une information annuelle sur les opérations de rénovation ou d'extension ou de création de grande ampleur de bâtiments répondant à différents besoins dans le domaine de la culture, du sport, d'équipements publics. Je vais vous donner une information concernant le 18^{ème} sur le bilan des délibérations votées en 2015, portant sur ces grands équipements.

Je m'en réjouis, et en même temps je constate que c'est normal compte tenu des besoins, que le 18^{ème} est en la matière l'Arrondissement le mieux traité puisque sur les dix-huit délibérations portant sur ces grands équipements, cinq sont localisés dans le 18^{ème}. C'est dire si les besoins étaient réels mais c'est aussi la démonstration de l'engagement que nous avons pris – la Maire de Paris et nos équipes d'arrondissement – à donner la priorité aux quartiers populaires et aux besoins de ces quartiers en matière d'équipements publics.

L'ensemble de ces travaux se font en prenant en compte les choix importants qui sont ceux de la sobriété architecturale, de la maîtrise des coûts, du respect des objectifs environnementaux et de la performance énergétique. Ce que nous voulons pour nos équipements publics sont des équipements qui se distinguent par leur qualité d'usage, leur robustesse mais aussi leur sobriété tout en étant aussi innovants que possible pour respecter les règles qui conduisent à la transition énergétique.

Les cinq très grandes opérations votées en 2015 concernant le 18^{ème} – bien d'autres sont programmées – sont les suivantes, cela concerne essentiellement les équipements scolaires :

- l'école du 113 Championnet qu'il s'agit de restructurer ;
- l'école et la crèche de Chapelle International qu'il s'agit de construire ;
- le collège Utrillo qui doit être restructuré en lien avec la restructuration du 113 Championnet ;
- les espaces verts et les sports puisqu'en 2015 nous avons voté la création du futur gymnase du 122 Poissonniers qui nous permet en même temps d'agrandir le jardin du même nom. Ce sera un gymnase dont le toit sera accessible depuis le sol par une grande rampe qui permettra de faire un lieu d'agriculture urbaine ;
- enfin, des services devaient être relogés, ils le sont maintenant rue du Pré, ce qui a entraîné un certain nombre de travaux mais c'est un très beau signe et très normal – le signe de la Ville de Paris – d'installer un certain nombre de directions, y compris les directions centrales à la porte de la Chapelle. Aujourd'hui, notamment une partie de la DAC est accueillie porte de la Chapelle et de la DPA et les services de la CASP, de la DASCO. C'est un beau signe que les futures bibliothèques du 18^{ème} soient toutes pensées et inventées depuis la porte de la Chapelle, c'est pour ce quartier aussi un élément important.

Vous l'information que je souhaitais vous faire. Je vous propose que nous en passions aux délibérations.

M A I R I E

DELIBERATION : 18.2016.289 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

DELIBERATION : 18.2016.290 : Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2016

Eric LEJOINDRE : La première consiste à approuver l'inscription de l'ordre du jour complémentaire qui vous a été envoyé. A cet ordre du jour complémentaire et en procédure d'urgence, je rajoute une délibération que nous aurons à voter, la DPP 8 concernant la subvention à des associations dans le cadre du dispositif Ville, Vie, Vacances au titre de l'année 2016. Compte tenu des vacances scolaires, notre Conseil d'arrondissement se tient presque trois semaines avant le Conseil de Paris, ce qui est

beaucoup mais les quinze jours de vacances entre les deux rendaient les choses plus compliquées. Je préfère que nous puissions passer rapidement cette délibération pour qu'elle ne soit pas perdue.

Enfin, la DASES 327-G, convention et subvention aux centres sociaux parisiens qui est une délibération que nous n'avons pas à voter mais que j'ajoute pour information puisqu'elle concerne le Département.

Si le compte rendu du Conseil du 12 septembre dernier n'appelle pas de commentaires, nous allons l'adopter. Il est adopté.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.289 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.290 à l'unanimité

Eric LEJOINDRE : Ce compte rendu appelle-t-il des remarques ? Il n'en appelle pas.

AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION : 18.2016.291 : Adoption de l'état spécial du 18e arrondissement pour l'exercice 2017

Carine ROLLAND : Nous voici à la première étape de l'élaboration de l'état spécial d'arrondissement 2017, à savoir le budget primitif. Pour 2017, le budget primitif du 18^{ème} arrondissement s'élève à 12 197 000 €. Il est très légèrement inférieur au montant de 2016, une baisse de -0,6 % dont nous allons expliquer les ressorts.

La dotation d'investissement sert à financer les petites dépenses d'investissement sur les équipements de proximité ainsi que les crédits dédiés aux conseils de quartier. Cette enveloppe, inchangée depuis 2003, s'élève à 400 074 €.

Deuxième enveloppe très importante pour la vie de notre Arrondissement : la dotation d'animation locale. Elle a pour objet le financement des dépenses liées à l'information des habitants. Par information, nous entendons tout ce qui relève de la communication : le journal municipal par exemple et tous les moyens déployés autour, les moyens d'évoluer à la démocratie locale, aux

activités culturelles, aux événements qui rythment notre vie municipale. Son montant est de 1 194 379 € en très légère baisse de 13 k€.

Concernant la dotation d'animation locale, elle comprend des crédits relatifs aux conseils de quartier, c'est un montant forfaitaire. Chacun des huit conseils de quartier de notre Arrondissement dispose du même montant et tout cela fait 26 448 € au total. Ensuite, des crédits pour les travaux d'urgence dans les équipements de proximité, on parlait tout à l'heure d'investissement. Il faut parfois remédier à des problèmes qui interviennent de manière soudaine. Les crédits pour travaux d'urgence sont là pour cela. Ils s'élèvent à 557 k€.

Dans les crédits d'animation locale et culturelle, on retrouve les événements qui rythment la vie municipale et dans lesquels on retrouve la Fête des vendanges de Montmartre.

En réponse à M. JULIEN qui demandait il y a quelques temps combien s'élève le coût de la Fête des vendanges, le montant total pour 2016 est de 133 k€ hors taxes. Un montant qui recouvre l'attribution d'un marché public remporté par l'ADCEP qui s'occupe de toute l'organisation des événements se déployant sur l'Arrondissement pendant quasiment cinq jours. Le montant de ce marché public est de 90 k€. A cela viennent s'ajouter des dépenses de communication et des frais de logistique, de réception. Il faut faire déjeuner les confréries une fois qu'elles ont défilé. Il y a un certain nombre de dépenses logistiques pour quelques estrades, etc. Au total, 133 k€ dont les deux tiers vont à l'ADCEP dans le cadre du marché public.

Je tiens cette année à remercier tout particulièrement les organisateurs, on a parlé de l'ATSEP, le **COFACE**, la République de Montmartre, nos partenaires historiques sur cette fête, toutes les associations qui ont participé à la Fête des vendanges et un salut appuyé aux services de la Ville qui nous ont beaucoup aidés. Cette édition était délicate. Il y avait des questions de sécurité qui se posaient de manière accrue par rapport aux autres années. C'était le souhait de M. le Maire de maintenir cette fête, il n'a jamais été question d'y renoncer bien au contraire, mais de faire en sorte que nous puissions fêter la liberté dans les meilleures conditions possibles. Cela a été rendu possible grâce à l'aide de la DPSP – nouveau nom de la DPP – grâce à l'aide des services de police aussi. Dernier point, grâce à l'appui des services de la propreté puisque cette année, M. MENEDE et M. BADINA SERPETTE ont beaucoup contribué à faire de ce moment un événement plus éco-responsable. On n'est pas encore complètement au zéro déchet mais les nettoisements ont été accentués, la sensibilisation à tout ce qui est rejet sur l'espace public est très fortement renforcée aussi et les actions de recyclage auxquelles nous ne renoncerons pas.

Cette parenthèse et ces saluts étant faits, revenons au déroulé de la présentation du budget primitif. La troisième enveloppe du budget primitif est la dotation de gestion locale, la plus importante dans l'état spécial d'arrondissement, dont le montant s'élève à 10 596 000 €. Elle comporte notamment les dépenses de fluides énergétiques, tout ce qui est eau, électricité, gaz et les dépenses hors énergie. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais vous avez évoqué lors de précédentes présentations une expérimentation sur l'arrêt d'un paiement par double inscription pour passage à une simple inscription. Nous étions pilote sur cette expérimentation qui permettrait de moderniser le fonctionnement de nos services publics en matière de paiement. L'expérimentation n'a pas été concluante et génère un surcoût en termes de fluide pour ce budget primitif. Elle génère un surcoût temporaire puisque nous payons ce que la Direction du patrimoine et de l'architecture récupèrera ensuite. Au global, un montant de 12 197 815 €, en stabilité par rapport à l'année précédente.

Je vous propose d'en délibérer.

Eric LEJOINDRE : Si cela appelle des commentaires, c'est le moment de demander la parole.

Je voulais associer mes remerciements aux organisateurs de la Fête des vendanges, notamment aux forces de police qui ont beaucoup travaillé avec la DPSP. C'était un bon exercice de travail en commun entre la nouvelle DPSP et la police qui va donner des leçons utiles pour le reste de l'événementiel parce que ces questions de sécurité entraînent des surcoûts importants dans l'ensemble de nos manifestations. Il faudra que nous soyons capables de les absorber en essayant autant que faire se peut de ne pas réduire les dépenses utiles que nous avons pour permettre ces événements sur l'espace public.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.291 à la majorité soit 36 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 voix ne participant pas au vote dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI)

DELIBERATION : 18.2016.292 : Subventions fonds du Maire (18.225 euros) à 3 associations du 18e arrondissement

Carine ROLLAND : Les fonds du Maire sont issus des quêtes réalisées lors des mariages et des recettes issues des droits de tournage. On se marie un peu moins et les quêtes sont beaucoup moins fructueuses qu'elles ne l'étaient. Mais notre Mairie étant très belle et très prisée, nous avons de plus en plus de demandes de tournages auxquelles nous accédons bien volontiers si tant est qu'elles ne gênent pas le déroulement de la vie municipale.

Cette année, la somme récoltée s'élève à 18 225 €, soit une hausse de 3 500 € par rapport à 2015. Ce faisant, M. le Maire a souhaité soutenir une association supplémentaire sur cette enveloppe des fonds du Maire. Outre la salle Saint-Bruno et le comité des Fêtes et d'actions sociales de Montmartre qui, traditionnellement, bénéficient de l'enveloppe fonds du Maire, M. le Maire a souhaité soutenir l'association Cultures sur cour qui met en place de l'accompagnement scolaire, diverses actions d'ordre social et culturel. Pour la salle Saint-Bruno, le montant issu des fonds du Maire sera pour 2016 de 7 500 €, quasiment stable ; pour le **COFA** : 7 500 € et pour Cultures sur Cour : 3 225 €.

Eric LEJOINDRE : Je l'ai souhaité mais il faut que nous en décidions ensemble. Si vous en êtes d'accord, je vais mettre aux voix cette délibération et rappeler publiquement à mes adjoints, mais à tous ceux qui ont l'occasion de célébrer des mariages dans cette mairie, qu'il n'est pas honteux de demander aux uns et aux autres de participer. Il faut simplement leur dire que cette quête existe parce que tout le monde ne le sait pas forcément. Les gens y participent bien volontiers une fois qu'ils en sont informés. Je souhaite que nous informions les futurs mariés de l'existence de cette quête dans le dossier des mariages de façon neutre, mais qu'ils sachent ce qui les attend avant de se marier très librement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.292/2016.DDCT.112 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.293 : Convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris

Carine ROLLAND : Il s'agit d'une délibération parisienne autorisant la Maire de Paris à signer une convention d'occupation avec la société Photomaton afin d'autoriser l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement. Une convention récurrente d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction quatre fois au plus. Je vous propose d'en délibérer.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.293/2016.DILT.30 à l'unanimité

CULTURE

DELIBERATION : 18.2016.294 : Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association Paris Macadam Les Arcavals (18e)

DELIBERATION : 18.2016.295 : Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Art Exprim 18 (18e)

DELIBERATION : 18.2016.296: Subventions (150.000 euros) et avenants à convention avec cinq associations dans le cadres des temps d'activités périscolaires

Carine ROLLAND : Trois délibérations pour ce Conseil qui œuvre en matière d'actions culturelles. Comment faire aller la culture et les arts au public considéré comme éloigné ? Avec l'association Paris Macadam située à la Goutte-d'Or mais qui rayonne bien au-delà de sa rue et de son quartier. Paris Macadam travaille notamment avec les femmes mais aussi avec les plus jeunes des ateliers artistiques, de coutures, d'écritures, emmenées par la dynamique Gertrude DODART. Le montant de la subvention proposée est de 27 k€.

Deuxième structure, Art-exprim, très belle association d'expression artistique qui travaille dans son atelier de la rue Marcadet tout près de la Mairie mais aussi, beaucoup dans les squares pour faire aller la sculpture sur pierre, sur papier, de différentes manières aux plus jeunes et qui a été notre partenaire dans le cadre de la première Nuit blanche des enfants. Le montant de la subvention proposée – qui n'a rien à voir avec la Nuit blanche des enfants – est de 4 k€.

Dans un troisième temps, une subvention de 150 k€ correspondant aux actions pilotées par le théâtre de la Ville et qui concerne sept théâtres parisiens dans le cadre de l'ARE, l'aménagement des rythmes éducatifs. Ce sont tous les ateliers qui permettent aux jeunes écoliers d'aller au théâtre, de faire des rencontres d'artistes avant les spectacles, d'en

discuter de nouveau après. Tout cela est piloté par le théâtre de la Ville. Pour le 18^{ème}, nous sommes concernés au titre du théâtre de la Ville mais aussi au titre du Grand Parquet.

Eric LEJOINDRE : Je veux profiter de la délibération sur Art-exprim pour vous remercier particulièrement d'avoir monté cette Nuit blanche des enfants qui a été un moment d'émerveillement. On n'avait pas la vraie Nuit blanche dans le 18^{ème} cette année, on l'a eue l'année dernière et avec ô combien de qualité mais on ne l'avait pas cette année. La Nuit blanche des enfants a été un moment formidable. On devrait réfléchir à pouvoir faire perdurer cette tradition qui permet notamment aux enfants d'entrer dans les écoles dans d'autres circonstances. Tout cela a été très sympathique.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.294/2016.DAC.290 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.295/2016.DAC.292 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.296/2016.DAC.709 à l'unanimité

COMMERCE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DELIBERATION : 18.2016.297 : Subvention (8.000 euros) à l'association Carré de la Porte Montmartre pour des animations commerciales au titre de l'année 2016 (18e)

DELIBERATION : 18.2016.298 : Subvention (14.700 euros) à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (18e)

DELIBERATION : 18.2016.299 : Subvention (6.000 euros) à l'association des commerçants du Haut Montmartre pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (18e)

DELIBERATION : 18.2016.302 : Subvention (13.900 euros) à l'association des commerçants Lepic-Abbesses pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015 (18e)

Afaf GABELOTAUD : Je vous propose de faire sur un seul et même lot les quatre subventions d'illuminations.

Il s'agit des subventions pour les illuminations 2015 réalisées en 2015-2016. La première subvention n'est pas que d'illumination parce qu'il s'agit d'une subvention d'animation commerciale plus généralement à l'association Carré de la porte Montmartre portée et présidée par Patricia LARDAIS, une subvention de 8 k€ dont animation à l'occasion de la fête des mères, fête de la musique et illuminations de fêtes de fin d'année.

Nous avons la DAE 140, une subvention de 14 700 € à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2015. J'en profite pour saluer le travail de M. CASTEX.

Une autre subvention pour l'association du Haut-Montmartre pour les illuminations de fêtes de fin d'année, une subvention de 6 k€. J'en profite pour saluer M. LOU.

Une subvention de 13 900 € à l'association des commerçants Lepic-Abbesses. Toujours pour les illuminations de fêtes de fin d'année. J'en profite pour remercier M. Brice MOYSE, son président.

Christian HONORE : Excusez-moi, M. le Maire, cette fois, aucun commerçant ne m'a interpellé donc je le fais d'une manière spontanée. Je ne comprends pas qu'on donne des subventions 2015 fin 2016. Est-ce parce que les associations de commerçants sont en retard ou y a-t-il un problème dans l'administration parisienne ? Je vous pose cette question parce qu'à des associations, cela pose problème. On peut sourire quand on est très riche, quand on est une association de commerçants, on peut éprouver les difficultés.

Eric LEJOINDRE : C'est une question récurrente, Mme GABELOTAUD va pouvoir redonner la réponse.

Afaf GABELOTAUD : C'est une question que vous reposez régulièrement et à laquelle je suis sensible parce que je connais les difficultés de certaines associations de commerçants qui n'ont pas les moyens de thésauriser, d'avoir de la trésorerie pour ces illuminations. C'est en fonction du dépôt de dossiers. Ce n'est pas forcément une réponse mais en fonction de l'instruction du dossier, le traitement est fait de façon plus ou moins longue s'il manque des papiers. Il y a aussi des raisons de budget. Entre le vote du budget et ce qu'on alloue aux différentes associations, cela peut mettre un peu de retard mais c'est souvent une question d'instruction de dossiers.

D'autre part, je tiens à le rappeler parce qu'on travaille avec les associations de commerçants et avec les entreprises qui posent les illuminations, ils sont au courant de cette situation. En général, ils donnent ce délai d'un an pour pouvoir solder la fin du devis signé à l'obtention de la subvention. En général, ils sont là pour deux, trois sessions. C'est un contrat tacite dès le départ. En général, cela ne se passe pas trop mal parce que les poseurs sont au courant de cette situation.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.297/2016.DAE.81 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.298/2016.DAE.140 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.299/2016.DAE.270 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.302/2016.DAE.139 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.300 : ARC DE L'INNOVATION - Subvention (150.000 euros) et convention avec Accords Croisés (18e)

Afaf GABELOTAUD : C'est l'aboutissement d'un long travail extraordinaire puisque c'est un projet qu'on porte depuis plusieurs années, qu'on soutient et qu'on a porté à bout de bras parce qu'il faut avouer le courage et la ténacité de nos porteurs de projet qui voient ce projet aboutir. J'annonce une pose de première pierre le 5 décembre. C'est un très bon signe, sachant que les travaux ont déjà commencé mais on aura ce symbole au 5 décembre qui nous permettra de festoyer avec eux l'aboutissement de ce long et fastidieux travail.

Dans le cadre de l'Arc de l'Innovation, une subvention et une convention vont être signées avec Accords Croisés, porteurs du projet 360 qui se situera à l'angle Myrha-Léon dans le 18^{ème} arrondissement. C'est un très beau projet puisqu'il s'agit d'une maison mutualisée d'un lieu de culture, d'un lieu de création, d'un incubateur, d'un espace global de production, de diffusion, de formation pour les entreprises de musique du monde et qui se base sur un nouveau modèle économique. C'est un modèle économique qui mutualise un certain nombre de projets, qui vont mutualiser une salle en commun, des ateliers d'artistes pour pouvoir héberger les artistes qui viennent puisque c'est la musique du monde, donc on a des artistes qui viennent un peu des quatre coins du monde.

Toute cette mutualisation doit pouvoir permettre de développer tout un tas de communications mais aussi de développer des modèles et de nouvelles technologies, de s'appuyer sur le digital également. Dans ce cadre, l'Art de l'Innovation propose une subvention d'investissement de 150 k€ afin de lancer ce projet puisqu'il s'agit au total d'un budget global de 4,3 M€ supporté par les différentes entreprises de ce projet. Cela viendra compléter d'autres subventions qui sont le Conseil régional, le CNV, etc. C'est plutôt une excellente nouvelle et surtout, le début d'une très belle aventure pérenne, heureuse, joyeuse dans notre 18^{ème} arrondissement en plein Goutte-d'Or.

Loïc LORENZINI : Je voulais m'associer à Mme GABELOTAUD pour rappeler la qualité de ce projet qui nous est proposé. Un projet porté par des fonds privés qui est une très bonne nouvelle à la fois pour la Goutte-d'Or mais également pour le 18^{ème} dans son ensemble. Je voulais me réjouir au titre de la délégation que j'anime, entreprises culturelles, parce que c'est un élément supplémentaire de taille qui va participer à la professionnalisation des métiers, qu'ils soient autour de la création, de la production et de la diffusion sur le secteur musical mais pas seulement et puis rappeler que le poids économique des entreprises culturelles pèse de plus en plus fort dans l'économie de notre pays, qui, avec l'évolution des technologies, du numérique et l'évolution des usages, développe, participe à un gisement d'emplois pour lesquels il faut toujours donner plus de visibilité et de moyens, notamment dans les quartiers populaires sur des métiers qui pourraient principalement aussi intéresser les populations qui n'ont pas conscience qu'il existe autour de la culture tous ces métiers en développement.

Accords Croisés participe mais au même titre que le Mila – le Mila a été un cluster d'entreprise qui accueille et mutualise différents services auprès des entreprises des musiques actuelles – font partie de cet assemblage qui constitue un écosystème favorable pour notre Arrondissement, à l'emploi et à la culture.

Eric LEJOINDRE : Je suis très heureux de voir que ce projet recueille maintenant l'unanimité au sein de la majorité, ce qui n'était pas gagné à l'origine. C'est la démonstration d'un beau projet sur lequel on a eu raison de ne pas lâcher.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.300/2016.DAE.373 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.301 : Huit marchés couverts alimentaires et un marché découvert parisiens – attribution des délégations de service public

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit du marché la Chapelle qui est sous délégation de service public. Il s'agit de vous proposer l'attribution de la DSP au groupe Bensidoun puisqu'au 31 décembre, la convention et la DSP tomberont, donc il faudra le remplacer. Aujourd'hui après une longue procédure de marché, c'est au groupe Bensidoun que revient ce marché. Il y a plusieurs nouveautés dans le cadre de cette DSP. Le groupe Bensidoun aujourd'hui s'engage à plusieurs nouveautés créées dans le cahier des charges mais aussi un peu plus puisqu'il veillera au tri des biodéchets, il interviendra aussi sur la collecte des invendus alimentaires, il s'engage à créer un lieu de convivialité, ce que nous souhaitons depuis un certain moment comme dans ce marché la Chapelle pour redonner de la cohésion, mettre du lien entre les commerçants traditionnels et les traiteurs sur place.

Nous allons également avancer – c'est un engagement de la part du groupe Bensidoun – dans les négociations du marché de créer des terrasses à l'extérieur et de les intégrer au périmètre du marché, ainsi que le déploiement de la Wifi. On aura de la Wifi à l'intérieur du marché donc on pourra manger, discuter autour d'un ordinateur et de bons petits plats préparés par les commerçants. Ils s'engagent également à créer de l'animation et un site internet.

Nous espérons qu'avec cette DSP, on fasse un grand bond en avant pour les commerçants qui le méritent bien puisqu'ils sont tous très mobilisés et font du bon travail. C'est une DSP qui court pour six ans à partir du 1^{er} janvier 2017.

Eric LEJOINDRE : On en profite pour saluer les commerçants de ce marché qui est un des petits bijoux du 18^{ème} grâce à un investissement public extrêmement important quand il s'agit de le rénover. C'était là encore un investissement particulièrement utile au bénéfice des quartiers populaires.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.301/2016.DAE.31 à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2016.303 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18e et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18e arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux

Jean-Philippe DAVIAUD : Après de nombreuses inscriptions lors du mois de septembre, on revient à un nombre d'inscriptions classiques puisqu'on a quatre nouvelles associations : deux dans le domaine de la culture, une dans le domaine de la solidarité et une dans le domaine de l'environnement. Je souligne l'intérêt de cette association qui concentre son action sur le **VRAC** et qui veut faire sa promotion. C'est une excellente idée et je vous propose de valider ces inscriptions.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.303 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.304 : Avenant à la convention d'occupation du 7 juin 2016 relative à la mise à disposition d'un terrain nu, situé 53-57 rue Polonceau à Paris (18ème), au profit de l'association « La Table Ouverte»

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit d'un avenant à la convention d'occupation de l'association La Table Ouverte et sur un terrain que nous connaissons bien situé à l'angle de la rue Polonceau et de la rue des Poissonniers, c'est celui qui devait accueillir la deuxième phase de l'ICI, tout le monde sait ce qu'il en est de ce projet pour l'instant. Dans l'attente, il est utile d'utiliser ce local, surtout pour une action particulièrement nécessaire dans le quartier de la Goutte-d'Or. La Table Ouverte qui vient en aide aux populations fragilisées et notamment par la fourniture de repas équilibrés mais aussi par l'organisation de moments conviviaux et de divers ateliers.

Une convention a été signée le 7 juin 2016, convention d'utilisation d'une partie de l'espace, valorisée à hauteur de 5 775 €. L'avenant que je vous propose de valider aujourd'hui propose de fournir une prestation en nature à l'association à hauteur de 6 575 €, de sorte qu'il ne resterait en réalité à l'association La Table Ouverte qu'une redevance annuelle de 100 € à régler.

Eric LEJOINDRE : C'est un déplacement puisqu'ils occupaient le terrain sur lequel les travaux 360 ont commencé. Il s'agit d'une mise à disposition temporaire. J'insiste sur ce thème de temporaire parce que je sais que La Table Ouverte est un partenaire qui comprend ce mot et qui l'a toujours respecté. C'est indispensable de le faire, sans quoi nous ne parviendrions plus à accueillir ce type d'occupation.

Philippe DURAND : Nous nous réjouissons de cette délibération puisque quand La Table Ouverte nous a fait voir sa convention examinée et nous donnait une location de 5 775 €, nous avons alerté l'Hôtel de Ville sur ce sujet et nous avons rencontré M. BROSSAT dans son bureau avec Mme MEES et qui nous avaient annoncé que tout cela allait se régler dans les temps, principalement à l'automne. Nous sommes très satisfaits de cette délibération.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous voterons cette délibération. Nous soutenons La Table Ouverte depuis longtemps, qui mène un travail très important dans le quartier. J'ai obtenu pour eux l'année dernière une réserve parlementaire en soutien de leur action nécessaire pour le quartier.

Je voudrais vous interroger sur deux points. Le premier point est le travail qu'il y a avec la Ville de Paris puisque je sais que La Table Ouverte demande le soutien de la Ville de Paris. Je voudrais savoir où cela en est puisque dans le cadre de la Politique de la Ville, cela a beaucoup de sens. J'en ai parlé à Mme HIDALGO à la sortie d'un Conseil de Paris ou lors de rendez-vous puisque contrairement à d'autres, il m'arrive d'être reçu et de pouvoir parler à Mme HIDALGO.

Enfin, je voudrais vous interroger sur La Goutte Verte puisque nous en avons parlé au dernier Conseil. C'est une association qui fait un formidable travail dans le quartier de la Goutte-d'Or et doit quitter les lieux, rue Cavé. Je voudrais savoir s'il y a maintenant un projet d'avenir pour La Goutte Verte.

Eric LEJOINDRE : Je voulais confirmer d'abord le soutien de la Ville à La Table Ouverte sous différentes formes, notamment celle que La Table Ouverte demande elle-même, notamment son président n'hésite pas à venir nous voir et nous solliciter aussi souvent que de besoin directement pour faire en sorte que nous travaillions ensemble. C'est comme cela que nous avons pu trouver cette solution sur la friche actuelle, même si tout cela n'est pas définitif. La Table Ouverte est un des principaux partenaires de l'ICI. C'est une très bonne chose.

Sur la question de La Goutte Verte, M. DURAND suit ce dossier de très près. Des propositions sont élaborées et en cours de discussion. Je suis très favorable aux occupations temporaires des sites et aussi à ce que les projets prévus et d'intérêt général puissent être réalisés, y compris quand il s'agit de faire du logement à cet endroit. Quand on signe des conventions d'occupation temporaire, pour La Goutte Verte une solution de relogement définitif est d'ores et déjà prévue et préparée, on doit aussi être lié par sa propre signature. Les structures qui signent avec la Ville ne peuvent pas non plus facilement ou directement se délier de leur propre signature. Il y a des engagements pris qui lient la Ville et qui lient aussi les partenaires de la Ville. Je souhaite, pour pouvoir continuer cette politique de mise à disposition temporaire des lieux, que chacun ait la responsabilité de respecter sa propre signature.

Pour ce qui est de La Goutte Verte, nous y arriverons sans trop de difficultés même si tout cela est un peu long et compliqué. Il nous reste un peu de temps grâce au travail fait par M. DURAND et moi-même pour faire en sorte de gagner du temps. Mais pour autant, une signature engage les deux signataires, cela méritait d'être rappelé.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.304/2016.DAC.386 à l'unanimité

SPORT

DELIBERATION : 18.2016.305 : Subventions (29.150 euros) à 16 associations

DELIBERATION : 18.2016.306 : Subventions (12.100 euros) à 7 associations sportives locales (18e)

Evelyne DAMS : La première délibération concerne à la fois la Politique de la Ville et le sport pour plusieurs arrondissements dont le 18^{ème}. C'est pourquoi Mme AKKARI et moi-même avons travaillé en étroite collaboration pour la définition de ces montants. Ce sont des subventions de fonctionnement inférieures à 10 k€, mais elles concernent des associations qui ont répondu à un appel à projets Politique de la Ville. Je vous propose une présentation rapide avec les principaux points saillants :

- l'académie football Paris 18, c'est tout le volet éducatif du football et des valeurs citoyennes qui est développé auprès des jeunes et des familles spécialement fragilisées. C'est une nouvelle association et un encouragement lui est donné avec un montant de 1 500 €.
- Danzas Brésil, c'est un apprentissage dépassant largement la danse brésilienne et qui vise à rompre l'isolement de femmes vulnérables, également 1 500 €.
- Culture 2+, c'est un rendez-vous hebdomadaire de foot en salle dans le gymnase Tzara pour des jeunes du quartier de la Chapelle. C'est directement mieux vivre dans le quartier grâce au sport, c'est un montant de 2 500 €.
- **La Pelle Cha**, c'est un ensemble de pratiques sportives et d'activités qui visent directement la lutte contre la délinquance, l'échec scolaire et les conflits interquartiers. C'est un montant de 5 k€.
- Oasis 18, c'est la création d'un club de foot amateur mixte en lien avec les autres activités proposées par l'association à destination des fratries et des familles. C'est un montant de 1 k€.

Je vous propose de bien vouloir délibérer sur ces neuf subventions dont cinq concernent le 18^{ème}.

La deuxième délibération concerne sept associations sportives d'intérêt local dont les montants sont également inférieurs à 10 k€. Je vais les passer rapidement en revue, mais de manière à donner un peu d'actualité sur ces associations.

- La Société Athlétique de Montmartre implantée sur le stade Dauvin, pour un montant de 1 500 €, qui a surmonté des difficultés financières et renforce sa fréquentation en se rapprochant des établissements scolaires ; c'est essentiellement de la musculation.
- Deux associations de plongée sous-marine, Léo Mare et les Plongeurs Cinéastes Parisiens qui proposent toutes deux des adhésions à des prix bas avec des baptêmes de plongée ouverts à tous, respectivement **de 1** k€ et 1 500 €.
- L'association africaine de Wushu, c'est de l'art martial dont nous connaissons bien la figure de proue, Dominique SAATENANG, qui a organisé un stage durant un mois en juillet dernier qui rassemblait 25 jeunes de nos quartiers pour des entraînements et compétitions au temple de Shaolin en Chine. Ce fut un vrai succès, une expérience exceptionnelle pour les jeunes du 18^{ème} arrondissement qui sont partis avec lui en Chine. La subvention est de 1 100 €.
- Paris Team Taekwondo pour 1 k€ pour l'aider à surmonter une situation financière fragile, c'est une première demande.
- L'association sportive du collège Yvonne Le Tac, association multisports pour un montant de 1 k€.
- L'Ancienne de Paris pour un montant de 4 k€, qui rencontre un grand succès auprès des jeunes au gymnase de Ronsard et nous sommes spécialement en lien avec elle pour bien préparer l'opération de réhabilitation qui se déroulera l'été prochain.

Je vous prie de bien vouloir délibérer pour ces six subventions pour un montant total de 12 100€

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.305/2016.DJS.80 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.306/2016.DJS.98 à l'unanimité

PETITE ENFANCE & SOUTIEN A LA PARENTALITE

Eric LEJOINDRE : Avant que Mme TRAJAN ne nous présente ces délibérations, je souhaiterais qu'elle puisse nous faire une petite communication sur la façon dont la rentrée s'est passée dans les crèches du 18^{ème}.

Violaine TRAJAN : La rentrée s'est bien passée dans les 27 crèches collectives, les 4 crèches familiales, les 4 haltes-garderies et 4 jardins d'enfants du 18^{ème}. Elle a commencé le 29 août dernier et grâce aux travaux réalisés, les conditions d'accueil sont améliorées.

Ce sont 815 nouveaux bébés qui ont fait leurs premiers pas en crèche. Ces derniers ont été admis lors de la commission d'attribution du mois de mai dernier, qui travaille à l'aide de la méthode de la cotation. C'est une grille qui comprend 19 critères classés en trois familles (le travail, les revenus et les situations sociales). Cette méthode efficace est observée, nous avons d'ailleurs été auditionnés par la Chambre régionale des comptes, au titre de la transparence puisque les qualités sont reconnues. Les commissions sont simplifiées, le temps de travail de préparation diminué, les attributions objectives, justes, claires avec lesquelles on peut faire de la pédagogie auprès des familles. Je salue le relais Info Famille qui chaque jour reçoit des familles pour expliquer la décision de la commission. Le travail des responsables est valorisé avec prise en compte des contre-propositions, une gestion efficace de la liste d'attente. A noter que de plus en plus de familles refusent la place en crèche – qui va être immédiatement remplacée par une autre famille grâce à cette liste d'attente active – parce qu'on fait un gros travail d'information pour présenter et valoriser les autres modes d'accueil et aussi parce qu'elles déménagent dans d'autres arrondissements, ce qui est le fruit de la politique de création de logements. Grâce à cette méthode, le 18^{ème} compte les meilleurs taux d'admission et d'occupation, ce qui est une bonne nouvelle puisqu'on peut permettre de satisfaire plus de demandes.

Cette méthode pédagogique permet d'observer aussi le profil des familles et dire que la mixité est assurée dans toutes les crèches puisque le bilan qu'on peut en faire c'est que, forcément le critère de l'activité professionnelle est déterminant dans l'attribution ; les familles qui exercent une activité professionnelle représentent 90 % des admis, donc c'est 69 % avec deux parents en activité et 15 % de familles monoparentales en activité. On donne la priorité aux familles monoparentales. Les tranches de revenus majoritaires par mois et par foyer vont de 1 000 € à 5 500 €, c'est 75 % des familles admises en crèche. Pour autant, toutes les autres catégories de revenus ont aussi un accès à la crèche. On peut ainsi dire qu'aucune famille n'est exclue de la crèche et toutes les catégories sont représentées à hauteur de ce qu'elles pèsent dans la population du 18^{ème}, ce qui est une très bonne chose.

Deuxième point pour la rentrée, les équipes de professionnels sont renforcées. Au moins, on sait qu'il y aura moins de problèmes de crèches qui peuvent fermer de manière partielle puisque grâce à un pôle de remplacement opérationnel aujourd'hui, les professionnels sont remplacés dès qu'ils sont absents.

Troisième point, la sécurité des établissements. Les établissements de la DFPE font l'objet d'une vigilance particulière. Des mesures concrètes comme l'élaboration d'un plan de mise en sécurité par établissement sont réalisées, des consignes de sécurité et de bonnes pratiques qui sont données aux équipes et le renforcement de la sécurisation des établissements qui passent par des travaux (élargissement trottoir, visiophone posé) et enfin des gestions de situation de crise mises en place dans toutes les équipes et les crèches.

Quatrième et dernier point, un effort pour faire participer, impliquer et informer les familles. La Mairie répond au souhait des parents de pouvoir disposer de l'information d'espace informel, d'échanger entre eux. Elle améliore les outils d'information et de communication. Le conseil de parents est reconduit. Aujourd'hui et demain d'ailleurs, on vote dans toutes les crèches du 18^{ème} une newsletter famille créée. Le relais Info Famille qui a entrepris des actions hors les murs pour se présenter dans tout le 18^{ème} arrondissement, des conférences parentalités reprogrammées et un séminaire de rentrée qui s'est tenu récemment. La municipalité salue la mobilisation des professionnels des crèches, de ses partenaires, des agents de l'accueil et du service enfance.

Les délibérations suivantes sont finalement la suite de cette petite communication puisque cela parle de l'accueil à la crèche et des actions de parentalité proposées dans le 18^{ème}.

DELIBERATION : 18.2016.307 : Subvention (118.329 euros) et avenant n°3 à l'association "Le Dauphin Bleu" (18e) pour la crèche collective Le Petit Dauphin Cloys (18e)

DELIBERATION : 18.2016.308 : Subvention (37.000 euros) à huit associations, dont deux avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité

DELIBERATION : 18.2016.309 : Accompagnement des familles - Subvention (50.000 euros) et convention avec le Comité d'Établissement « SNCF RESEAU IDF » (13e) pour le fonctionnement de la ludothèque « Planète Jeux » (18e)

DELIBERATION : 18.2016.310 : Subventions (19.000 euros) et conventions avec trois associations pour leur action de soutien à la parentalité : rapprochement des familles et de l'institution scolaire

DELIBERATION : 18.2016.311 : Subventions (28.000 euros) et conventions avec 12 associations pour leurs actions dans le cadre du dispositif « Paris Collèges Familles » visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collègues

DELIBERATION : 18.2016.312 : Subvention et avenants à conventions (4 621 euros) avec l'association « De l'Infans à L'Enfant » (18e)

DELIBERATION : 18.2016.313 : Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Parrains Par'Mille (11e) pour un projet de parrainage de proximité dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements

Violaine TRAJAN : Première subvention, une subvention au Petit dauphin, un établissement d'accueil, rue des Cloÿs, qui reçoit 118 329 € pour la gestion de cet établissement.

Ensuite une subvention à huit associations. Pour ce qui nous concerne, cela concerne :

- la TNT qui fait de la médiation notamment en direction des familles sur le numérique, qui organise des conférences. En octobre, une conférence sur le jeu *Pokémon go* va être proposée aux familles, aux enfants ; ce sera la deuxième, cela a beaucoup de succès.
- EIDIP qui développe des actions en direction des parents, des groupes de parole.

C'est pour la DFP 227, c'est 37 k€ ventilés à plusieurs associations qui font du soutien à la parentalité.

La subvention concernant la ludothèque Planète Jeux. Cette subvention, gérée auparavant par la SNCF est maintenant, grâce à une convention, accessible à tous les habitants du 18^{ème} puisqu'en contrepartie, la Ville attribue une subvention pour accueillir les familles mais aussi les partenaires, écoles, crèches, assistantes maternelles. Il y a eu un moment, la SNCF voulait arrêter l'activité puisque le CE qui gérait la structure avait été dissous ; un repreneur a été identifié donc elle ne fermera pas. C'est une très bonne nouvelle puisque ce n'était pas possible de la voir fermée ; à peu près plus de 1000 familles la fréquentent et elle est très repérée dans le quartier.

Une subvention pour trois associations qui développent des actions de soutien à la parentalité à destination des familles. Dans les écoles, c'est Culture 2+ qui anime des papothèques : en langue tamoul, chinoise, maghrébine et africaine. Elles sont organisées dans huit écoles élémentaires de la Chapelle. C'est 19 k€ pour Culture 2+.

Toujours la parentalité, mais cette fois en direction des familles des collèves. Ce sont des papothèques organisées dans les collèges Aimé-Césaire et Daniel-Mayer ; animées aussi par Culture 2+ et EIDIP, des groupes de parole dans la langue des parents avec des psychologues et des personnes de l'éducation.

Une subvention qui va revenir à l'association de l'Infans à l'enfant, c'est la Babillo située quartier Amiraux et qui va créer une nouvelle activité pour les enfants de trois à six ans qui aura lieu le samedi matin. Cette demande partait du terrain, notamment des directeurs d'école de pouvoir soutenir et proposer un moment ludique le samedi matin aux parents qui ont des enfants âgés de trois à six ans.

Une subvention pour l'association Parrains Par'Mille ; on reconduit le dispositif parce qu'il est satisfaisant. Ce sont des parrainages qui mettent en relation des enfants et adolescents qui vivent dans des familles ou qui bénéficient d'une mesure de placement et qui vont rencontrer des grands-parents, donc un lien secret très agréable et apprécié.

Voilà pour tout ce qui est de la petite enfance et de la parentalité. Je vous remercie de voter ces délibérations.

Eric LEJOINDRE : Merci pour toutes ces informations très utiles pour que chacun sache où l'on en est. Cela redonne le sens de notre politique en faveur de la petite enfance et des familles.

La DFPE 230, je me réjouis à mon tour que la ludothèque soit sauvée et je veux saluer le travail de Mme TRAJAN qui a fait en sorte que le CE de la SNCF puisse travailler avec nous, ce qui n'était pas gagné.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.307/2016.DFPE.137 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.308/2016.DFPE.227 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.309/2016.DFPE.230 à l'unanimité et une voix ne participant pas au vote (M. BADINA-SERPETTE)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.310/2016.DFPE.237 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.311/2016.DFPE.238 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.312/2016.DFPE.249 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.313/2016.DFPE.255 à l'unanimité

JEUNESSE

Eric LEJOINDRE : Je retire de l'ordre du jour la DJS 289 qui porte sur le Mila, non pas que nous ayons un problème quel qu'il soit avec cette subvention très utile pour le Mila, mais simplement parce que la convention telle qu'elle devait être signée n'est pas aboutie de notre point de vue à ce stade ; donc nous y retravaillerons pour reposer cette délibération au prochain Conseil ou à celui d'après en veillant à ce que notamment la question des attributions de locaux commerciaux soit bien traitée.

DELIBERATION : 18.2016.314 : Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France (14e)

DELIBERATION : 18.2016.315 : Aides Paris Jeunes Vacances – Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2017

DELIBERATION : 18.2016.316 : Subvention (6.000 euros) à l'association Du Rififi aux Batignolles (17e).

DELIBERATION : 18.2016.317 : Subvention (1.500 euros) à l'association Sirius Productions (18e)

DELIBERATION : 18.2016.318 : Subvention (7.000 euros) et avenant à convention avec l'association Espoir 18 (18e)

Cédric DAWNY : Vous me trouvez toujours auprès des structures qui développent l'appétence pour les sciences car un pays qui investit sur les sciences est un pays qui parie véritablement sur son avenir. On va revenir à des choses qui sont plus modiques, mais il faut dire que Les Petits Débrouillards est une structure qui développe l'intérêt et la connaissance des sciences, mais également les techniques expérimentales.

Le projet que je vous sou mets concerne les quartiers de la connaissance mis en place et en partenariat avec le Grajar afin de permettre la rencontre entre chercheurs et jeunes sur la base d'une expérience pratique, de l'ordre de 2 k€, avec également une convention.

Pour rappel, un chiffre assez dramatique sur lequel il faut qu'on puisse travailler, un tiers de nos jeunes enfants et adolescents sur Paris ne partent pas en vacances, c'est pour cela que le dispositif Paris Jeunes Vacances a été mis en place. Quelques éléments de bilan sur le 18^{ème} arrondissement : l'enveloppe globale est de l'ordre de 150 k€, un peu plus de 10 % sont alloués au 18^{ème} ; c'était 16 k€ qui avaient été alloués sur la période de 2015, sur 2016 et sur 2017, on est sur une reconduction. Cela a permis à 61 jeunes de passer devant cette commission et de pouvoir partir en séjour autonome. La parité est respectée parce que 28 garçons sont partis et 31 filles. Nous avons un petit reliquat équivalent à peu près à 5 k€, ce qui n'est pas négligeable parce qu'il nous permettra de permettre à un certain nombre d'adolescents entre 16 et 30 ans de pouvoir partir sur les vacances de Noël.

Nous enchainons avec Rififi aux Batignolles, souvenir d'un vieux film. Aujourd'hui, c'est une subvention multicritères parce qu'elle concerne à 10 % le territoire du 18^{ème} arrondissement et pour le reste le 17^{ème} arrondissement. Elle sera sans doute soumise à l'approbation du Conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement. C'est la somme globale de 6 k€ pour la participation de la Villa des arts à Rififi, entre autres pour leur quatorzième édition au festival qui s'est tenu du 8 au 26 septembre dernier.

Sirius Prod, dont l'objet est la production de projets autour de l'audiovisuel et du culturel. Je fais un petit point saillant sur l'atelier Vlog développé en partenariat avec Oasis 18 et l'académie Football club Paris 18, qui concernait tout particulièrement l'appréhension des réseaux sociaux, sujet éminemment important tant en termes d'informations, mais également en termes de production d'informations.

Je finirais avec une convention triennale d'objectifs – qui doit véritablement devenir la norme au sein de la Ville de Paris – qui concerne l'association Espoir 18, pour toutes les activités qu'ils peuvent mettre en place aussi bien dans le volet sportif, artistique, culturel, les questions d'alphabétisation

éminemment importantes. Je tiens à saluer deux nouveaux projets qu'ils mettent en place : la lutte contre la radicalisation et un projet qui s'est déroulé, non pas sur notre territoire, mais à la sortie du métro Palais-Royal avec Gringo Production, de l'ordre de 7 k€.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.314/2016.DJS.266 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.315/2016.DJS.275 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.316/2016.DJS.287 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.317/2016.DJS.291 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.318/2016.DJS.295 à l'unanimité

LOGEMENT & URBANISME

DELIBERATION : 18.2016.319 : Réalisation 8 rue Stephenson (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 15 logements par Antin Résidences

DELIBERATION : 18.2016.320 : Réalisation 22 rue Léon (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie de 11 logements sociaux par BATIGERE Ile-de-France

DELIBERATION : 18.2016.321 : Site « Dubois » (18^e) -acquisition et cessions d'emprises complémentaires avec SNCF réseau -Déclassement d'une emprise sur le boulevard Ney.

DELIBERATION : 18.2016.322 : Secteur d'aménagement Binet (18e) - Déclassement et cession d'un terrain à Paris Habitat-OPH (lot 4)

DELIBERATION : 18.2016.323 : Secteur d'aménagement Impasse Dupuy (18e) – Acquisition auprès de la SIEMP de la voirie nouvelle Rue Romy Schneider

DELIBERATION : 18.2016.324 : Partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes – signature de l'avenant n°2

DELIBERATION : 18.2016.325 : Ventes à AXIMO de 133 lots de copropriété (50 logements, 16 chambres, 50 caves, 3 cuisines, 2 greniers, 9 débarras, 2 WC, 1 salle) (5e, 6e, 17e et 18e) en vue de réaliser des logements sociaux

DELIBERATION : 18.2016.326 : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2015 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé

DELIBERATION : 18.2016.327 : Conclusion d'un avenant n°8 au traité de concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé Le Conseil du 18^{ème} arrondissement ;

Michel NEYRENEUF : Première délibération : réalisation 8, rue Stephenson d'un programme de réhabilitation plan climat énergie qui concerne 15 logements par Antin Résidences.

Deuxième délibération : au 22, rue Léon, un programme de réhabilitation plan climat énergie de 11 logements sociaux par Batigère.

Troisième délibération DU 17 : acquisition et cession d'emprises complémentaires avec la SNCF Réseau et déclassement d'une emprise sur le boulevard Ney. Cela concerne le projet du campus Condorcet. La première parcelle prévue pour l'implantation comprenait 9 000 m². Il se trouve que les études actuelles montrent qu'on aura besoin d'un peu plus et que ce n'est pas exactement aux mêmes endroits. Il y a un jeu d'acquisition et de cession entre la SCNF et la Ville afin de pouvoir construire le projet Condorcet qui n'est pas du tout obéré par le dispositif qui s'installe actuellement, le centre d'accueil humanitaire sur ce site, puisque ce dispositif n'a pas vocation à perdurer au-delà de l'été 2018.

Quatrième délibération, on a déjà fait pas mal de délibérations semblables sur le secteur d'aménagement Binet. Là, c'est encore le déclassement et la cession d'un terrain de la ville à Paris Habitat pour construire le lot 4, c'est-à-dire la vingtaine de logements intermédiaires que Paris Habitat va construire sur un terrain qui appartenait jusqu'à présent à la Ville.

Sur le secteur d'aménagement impasse Dupuy, la SIEMP a réalisé la voie nouvelle, rue Romy-Schneider. Cette voie nouvelle revient à la Ville pour la modique somme de 1 €.

Une délibération très technique, le partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes et on nous propose un avenant 2, à savoir : à l'unanimité, la Ville de Paris s'est engagée à réduire en 2012 les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de son administration de 30 % à l'échéance 2020 par rapport à 2004.

Pour cela, la Ville a adopté un plan d'actions volontariste et a pris un partenaire qui est la société Nov'Ecoles concernant les écoles. Il a déjà 100 écoles traitées et le résultat fait qu'on ait abouti à -36,4 % pour la consommation d'énergie et -39,2 % pour les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit de continuer et pour cela, l'avenant précise que les décompositions du terme de certaines redevances ont été modifiées et c'est pour cela qu'il y a cet avenant.

DU 213, c'est un certain nombre de lots préemptés ; cela fait 46 logements dans les 5^{ème}, 6^{ème} et 17^{ème} et seulement trois F2, mais au sommet de Montmartre. Ces biens qui appartiennent à la Ville et préemptés par la Ville, sont vendus à AXIMO qui est une filiale de Paris Habitat, spécialisée dans le logement dispersé.

Ensuite, nous avons deux délibérations concernant la SOREQA. D'abord, les approbations des éléments financiers au 31 décembre 2015 de la concession d'aménagement avec la SOREQA pour le

traitement de dix lots et de parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé. Une bonne nouvelle, la Ville va pouvoir payer moins cher puisque finalement la SOREQA a fait moins de dépenses et a gagné plus d'acquisitions. Ce bilan est tout à fait positif.

La dernière concerne la SOREQA ; l'avenant numéro 8 au traité de concession d'aménagement prend en compte le fait qu'un stand d'immeubles, suivis par la SOREQA, sont maintenant sur la bonne route. Donc, on les retire de la convention, à savoir pour nous dans le 18^{ème}, il s'agit :

- du 5, rue Buzelin ;
- du 6-8, cité Germain-Pilon ;
- du 17, rue Jean-Robert ;
- du 31, rue Durantin.

Je vous invite à voter favorablement cet ensemble urbanisme logement et plan climat.

Laurent QUEINNEC : S'agissant de la décision DU 213, j'avais cru lire dans l'exposé des motifs qu'il s'agissait d'un reliquat du patrimoine privé de la Ville de Paris et non pas d'une préemption ; M. BROSSAT nous expliquera si c'est bien cela. Pour autant, cela ne change rien à l'affaire puisqu'il s'agit ici de logements éparpillés de la Ville de Paris, c'est assez regrettable de ne pas penser à de l'accession sociale à la propriété ou même à une mise sur le marché plutôt que de vendre à la société AXIMO des logements épars dans une logique de diffus que nous réfutons.

Eric LEJOINDRE : M. BROSSAT va pouvoir sans doute apporter des éléments de réponse.

Ian BROSSAT : Quelques mots sur la DU 213. Pour être précis, ce sont des logements qui appartiennent depuis très longtemps à la Ville de Paris, qui appartenaient au domaine privé de la Ville de Paris.

Nous avons un choix à faire : soit nous les vendions au plus offrant, soit nous décidions de les transformer en logements sociaux. Il y a un certain nombre d'adresses connues d'ailleurs, comme celle située rue Bonaparte et une autre rue Jacob. Un ancien Premier ministre y habitait, c'est peut-être la raison pour laquelle cette délibération vous dérange.

Ce qui est sûr, c'est que nous sommes très fiers de faire du logement social dans les 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements au sein de copropriétés, ce qui permettra à des ménages modestes parce qu'un certain nombre de ces logements sont de grands logements, dont certains ont profité à une époque. Cela permettra à ces familles-là de vivre dans ces quartiers. C'est aussi pour nous une manière de rééquilibrer le logement social et de ne pas systématiquement faire porter l'effort de production de logements sociaux dans les mêmes quartiers. Donc, c'est une belle délibération. En tout cas, je suis convaincu que la majorité municipale la votera avec enthousiasme.

Michel NEYRENEUF : M. BROSSAT disait que c'étaient même parfois des grands logements, c'est la première fois de ma vie que je vois un F7 au 5, 7, rue des Beaux-Arts dans le 6^{ème}, formidable ! Il va falloir qu'on en fasse aussi dans le 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : C'est bien noté.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.319/2016.DLH.150 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.320/2016.DLH.190 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.321/2016.DU.17 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. BADINA-SERPETTE)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.322/2016.DU.131 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.323/2016.DU.220 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.324/2016.DPA.74 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.325/2016.DU.213 à la majorité soit 35 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 abstentions dont 3 pouvoirs (LR-CI/NI)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.326/2016.DLH.58 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.327/2016.DLH.269 à l'unanimité

VOIRIE TRANSPORTS & DEPLACEMENTS

DELIBERATION : 18.2016.328 : Station-service George V (8e) – Transfert de l'activité commerciale de Total Marketing Services à Total Marketing France

Félix BEPPO : La délibération que je vous propose est celle qui porte sur le transfert d'un contrat Total marketing service vers Total marketing France. Nous avons ici-même confié à la société Total marketing service les contrats de concession pour la gestion des stations services de George-V, d'Anjou, porte d'Orléans, porte de Saint-Cloud, porte de Saint-Ouen et porte de Clignancourt. C'est désormais la société Total marketing France, filiale de Total qui reprend ces activités. Ces contrats sont donc transférés.

Il vous est demandé d'autoriser la Maire de Paris à signer les avenants afférents à cette affaire. Je vous demande de voter favorablement la délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.328/2016.DVD.106 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.329 : Extension du Tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières (17e et 18e). Convention de financement n°2 avec l'Etat, la RIF, le STIF et la RATP relative à la phase travaux

Félix BEPPO : La délibération porte sur la convention de financement numéro 2 sur l'extension du tramway entre l'Etat, la Région Ile-de-France, le STIF, la RATP et la Ville de Paris.

Le prolongement de la porte de la Chapelle jusqu'à la porte d'Asnières a fait l'objet de quatre conventions de financement qui ont déjà été passés : trois conventions de financement des études, une convention de financement sur les travaux. Nous en avons discuté le 16 novembre dernier.

Il vous est proposé ici la deuxième convention de financement des travaux pour la mener jusqu'à son terme, deuxième semestre 2018 maintenant. Donc, je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer ladite convention.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.329/2016.DVD.162 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.330 : Aménagement d'une promenade urbaine du boulevard de la Chapelle au Boulevard de la Villette dans les 10e, 18e, et 19e - Autorisation donnée à la Maire de Paris de prendre toute décision relative à la réalisation de cette opération

Félix BEPPO : La délibération porte sur l'aménagement d'une promenade urbaine du boulevard de la Chapelle jusqu'au boulevard de la Villette. Il concerne trois arrondissements : les 10^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème}.

Historiquement, cet axe a été un nœud de liaison très fort entre le Paris central et le Paris périphérique. Aujourd'hui, il est devenu un axe touristique commercial et de transport très important, notamment avec la ligne 2 du métro et dans sa partie aérienne et la visibilité inter-quartier est effectivement assez compliquée le long de ce boulevard. C'est la raison pour laquelle la majorité municipale et la Maire de Paris ont choisi de développer un projet de balade urbaine.

Les principes d'aménagement de cette balade sont une promenade qui a pour but d'améliorer les franchissements entre quartiers et arrondissements, encourager les modes doux en matière de transport, diminuer l'aspect de circulation routière et renforcer la présence végétale.

L'objectif est de faire émerger des nouveaux usages pour une réappropriation collective des espaces publics. Après avoir partagé le diagnostic de cet axe avec les riverains, associations et conseils de quartier, les services de la ville et également l'APUR, la Ville a décidé de confier une mission à un collectif de compétence pour animer et co-concevoir une préfiguration d'un projet en lien avec le secrétariat général, la Direction de la voirie et les mairies d'arrondissements. Une deuxième mission commencera début 2017 pour la rentrée

dans la conception du projet global en lui-même. Nous aurons l'occasion d'en reparler ici-même.

Afin de pouvoir réaliser ce projet, il vous est demandé :

- d'autoriser la Maire de Paris à prendre toute décision concernant la préparation à la passation et l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services ;
- de l'autoriser à déposer toutes les demandes d'autorisation et de déclaration au titre de ces divers travaux ;
- de l'autoriser à solliciter toutes les subventions et financements nécessaires.

Pour terminer, je précise que ce projet de cet axe sur le PIM (Projet d'investissement de la mandature) est fléché sur 8 millions d'euros. Au budget participatif 2015, 200 k€ avaient été votés pour l'éclairage public notamment entre la station Barbès et la station la Chapelle. Dans le cadre du budget participatif 2016, nous avons voté pour le projet Oasis urbaine, 1,5 millions d'euros. Donc, nous n'avons pas cessé de parler de ce projet et je vous demande de voter favorablement la délibération.

Eric LEJOINDRE : C'est une belle délibération pour un quartier qui en a bien besoin.

Loïc LORENZINI : Tout le monde attend un travail de réhabilitation sur cet espace-là et on se réjouit tous des futures opérations, c'est l'attente de nombreux habitants. Comme le rappelait M. BEPPO, cela va permettre de retravailler sur les articulations et les fluidités entre les quartiers 18^{ème} et 10^{ème}. Cela va aussi permettre de rétroagir sur la Ville sur des erreurs d'aménagement et d'urbanisme qui datent depuis des dizaines d'années ; de redonner aussi des fonctions, des usages confisqués ou sous-utilisés. C'est sans doute là aussi une des clés de l'aménagement à Paris, redonner de la vocation à des espaces qui sont parfois laissés de côté parce qu'un peu coincés entre différentes infrastructures d'aménagement. C'est cela une ville durable capable de se transformer et de repenser ses aménagements qui doivent eux-mêmes évoluer dans le temps.

Donc, ce projet de balade devra évoluer dans le temps pour être capable de pouvoir concilier différentes attentes puisque, effectivement il y a différents besoins, balade, nature, mobilité, culture, marché forain, on sait aussi qu'on a là un marché sur lequel il faudra peut-être repenser et reconfigurer sa forme, mais aussi des activités peut-être de recyclage, d'économie sociale et solidaire et d'autres activités d'accueil.

Un élément aussi sur lequel je souhaite intervenir, que je n'ai pas forcément entendu dans le diagnostic et les constats, concernant le plan de circulation routier. On sait que c'est un espace très congestionné, peut-être que de pouvoir à une échelle plus vaste que juste la balade urbaine, re-regarder comment fonctionne ce lieu au niveau de la voiture puisque comme au métro La Chapelle, on s'aperçoit que ce qui nuit à la qualité de vie souvent de ces quartiers, c'est la place trop importante du bruit, de la pollution et de la voiture.

Un dernier élément qui m'est cher concernant l'activité commerciale. Je ne sais pas s'il y aura des activités commerciales de prévues sous différentes formes, mais je trouve qu'on a souvent trop l'impression dans les opérations de réhabilitation urbaine de faire de la place pour des activités commerciales. Une place trop importante est destinée à ces activités commerciales et les Parisiens attendent aussi autre chose de cet espace de vie qui ne reflèterait pas l'excès de consommation de notre époque.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Sur la dernière délibération, nous soutenons l'idée puisque nous avons dans notre propre projet porté cette envie des habitants de retrouver leur espace et d'aménager le métro aérien. Avant de rentrer dans le débat qu'on aura dans

d'autres conseils, et nous ferons d'ailleurs des propositions, il est important d'écouter, de dialoguer avec celles et ceux qui ont des projets, qui ont travaillé comme habitants, comme associations de manière sincère et désintéressée sur le sujet, qui ont de belles idées parce qu'on réussira si on coconstruit ce projet-là. Nous sommes très constructifs en la matière et voulons nous appuyer sur celles et ceux qui ont déjà travaillé et réfléchi sur le sujet et qui ont amené de belles idées. On doit les mettre au cœur de la décision.

Eric LEJOINDRE : Je partage cet avis. D'ailleurs, vous aurez constaté que nous avons installé pour le moment sur la place Louise de Marillac et bientôt à côté de Barbès un lieu pour que cette concertation ait un lieu physique. Je crois savoir d'ores et déjà que de très nombreux citoyens se sont rendus sur ce lieu dans les différents ateliers pour évoquer l'ensemble des questions, mais aussi les questions de planification, puisque les habitants du 18^{ème} ont choisi un projet dans le cadre du budget participatif sur la place Louise de Marillac qui doit avancer assez vite. Mais ce travail est en cours sur une idée que nous avons partagée avec Rémi FERAUD dans les projets des deux équipes municipales, qui ont gagné les élections, de faire du boulevard de la Chapelle, non plus une frontière mais un lieu de passage. Ce qui exige d'y retrouver des usages, mais des usages positifs et ces usages, il faut les réfléchir avec les habitants sans en rejeter aucun a priori et en faisant en sorte que ces usages soient organisés, donc qu'il y ait de la présence humaine tout au long de la journée sur ces lieux. Ce qui exige de faire la place aussi à l'organisation et parfois même à l'organisation économique.

Félix BEPPO : Pour aller dans le sens de ce que dit M. BOURNAZEL, il y a deux associations qui travaillent énormément et qui ont travaillé à l'établissement du diagnostic : Action Barbès et le Collectif Tombouctou. Les conseils de quartiers tant du 10^{ème} que du 18^{ème} arrondissement y ont réfléchi.

Pour répondre à M. LORENZINI sur les travaux de circulation, en effet, c'est un enjeu très important puisqu'au débouché notamment sur celui que citait M. LORENZINI sur la place de la Chapelle, il y a des réflexions sur la rue Marx-Dormoy, la rue la Chapelle et puis bien évidemment le boulevard, mais on aura l'occasion d'en reparler.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.330/2016.DVD.169 à l'unanimité

TOURISME

DELIBERATION : 18.2016.331 : Subvention (44 000 euros) et convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre (18e)

Evelyne DAMS : Je reviens vers vous pour la subvention du SIM pour l'année 2016, que je souhaiterais remettre dans son contexte puisque la fréquentation touristique a considérablement baissé à Paris et notamment à Montmartre. Pour l'anecdote, il faut savoir que les données sont très

précises en matière de fréquentation touristique à Montmartre parce qu'elles sont fondées sur le nombre de cierges vendus dans la basilique du Sacré Cœur.

Le SIM n'est pas épargné par cette baisse touristique compte tenu de la vente de ses produits. Je voudrais de nouveau mettre en valeur que le syndicat d'initiative de Montmartre, outre ses activités propres mène des missions d'intérêt collectif : celui d'accueillir des touristes, soit par permanence téléphonique, soit directement en accueil physique place du Tertre. Ce sont plus de 100 000 personnes par an qui sont renseignées sur la destination Paris. Le SIM est aussi partenaire à part entière de l'OTCP (l'Office de tourisme et des congrès de Paris) et du CRT (Comité régional du tourisme).

Je tiens à remercier spécialement le SIM pour le travail accompli et le respect de ses engagements, à savoir être un relai d'information efficace, non seulement pour la butte Montmartre, mais aussi plus largement pour tous les événements organisés par la Mairie du 18^{ème} arrondissement.

Dans ce cadre, un travail approfondi est conduit avec l'Hôtel de Ville et l'OTCP pour rechercher des solutions pertinentes visant non seulement à améliorer l'accueil des touristes sur notre territoire, mais aussi accompagner le SIM pour des ressources supplémentaires préservant sa santé financière aujourd'hui fragilisée.

Je bénéficie également de cette délibération pour vous informer d'un travail initié par le Conseil de quartier Montmartre avec M. DAVIAUD. Il s'agit d'une recherche menée par un groupe d'étudiants de niveau master de l'IREST, l'Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme de l'Université Paris 1 dont l'objet est d'effectuer un état des lieux et de formuler des recommandations. Donc, le travail conduit avec le SIM s'inscrira dans le cadre de ces recherches appliquées.

Avec tous ces éléments, nous vous proposons de valider une subvention de 44 k€ pour l'année 2016.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons voter cette délibération et redire notre soutien à l'engagement de celles et ceux qui font ce syndicat d'initiative de Montmartre, des bénévoles qui prennent sur leur temps personnel pour essayer de construire une politique d'accueil.

De manière générale, il faut quand même qu'on puisse parler du problème du tourisme aujourd'hui qui est dû à une conjonction de phénomènes malheureux et qui percute de plein fouet notamment nos commerçants, nos hôteliers et nos restaurateurs et qui vivent cette crise avec inquiétude et douleur. En même temps, il ne faut pas surfer sur les difficultés puisque, au fond, ils nous appellent aussi à leur donner un cap, une vision, à être aussi un peu optimiste et donner une bonne image de Paris, de la France et c'est ce à quoi il faut nous atteler.

Mais il y a plusieurs sujets sur lesquels il faut absolument travailler et je vous les soumetts puisque vous êtes en responsabilité :

- L'accueil des touristes d'abord, par l'apprentissage de langue étrangère. Beaucoup de touristes se plaignent ne pas suffisamment être accueillis dans leur langue d'origine ou même en anglais. Là-dessus, il faut mettre le paquet. C'est la raison pour laquelle nous, au Conseil régional, sommes prêts à y aider avec les formations, notamment de ces métiers du tourisme que nous voulons développer aussi sur les langues étrangères.
- La question des transports, la mobilité est une question essentielle sur laquelle nous nous engageons Ville et Région ; il y a l'accueil, le logement, les attentes des touristes qui sont des attentes nouvelles aussi. On ne veut plus se loger à Paris comme on se logeait il y a quelques

années, donc il faut adapter nos lois et nos dispositions à ces nouvelles pratiques de tourisme.

- La question des circuits, là le syndicat d'initiative a inventé des nouvelles choses, d'ailleurs les circuits des impressionnistes travaillaient avec d'autres lieux de tourisme de la Région Ile-de-France.
- La question de la sécurité pour les touristes. Bien sûr qu'il faut d'abord leur dire qu'on peut venir à Paris en toute sécurité. Paris est une ville dans laquelle on peut aller et venir, mais il y a des inquiétudes. Donc, cela nécessite de mieux communiquer, d'avoir des partenariats et des coopérations avec notamment les polices des pays d'origine de ces touristes. C'est toujours la même proposition, mais il faudra en venir aussi à une police municipale à pied et à vélo en charge de la tranquillité dans nos quartiers, qui permettrait évidemment de répondre d'abord aux attentes des Parisiennes et des Parisiens et aussi à celles des touristes.

Bref, beaucoup de sujets pour mettre le paquet en termes de communication sur notre qualité de réception, montrer qu'on est capable de faire des progrès pour que nos touristes reviennent massivement à Paris et fassent vivre nos commerces, nos entreprises qui en ont tant besoin.

Eric LEJOINDRE : Beau sujet effectivement qui n'est pas le cadre de cette délibération et qui n'est d'ailleurs pas tellement le cadre du Conseil d'arrondissement, mais on pouvait évoquer l'ensemble des sujets.

Je constate comme vous la baisse du nombre de touristes et notamment en haut de la butte Montmartre et je vois que notamment l'Association des commerçants du Haut Montmartre a d'ores et déjà pris un certain nombre d'initiatives très utiles pour faire en sorte que ce lieu retrouve les grâces aussi des Parisiens, des Franciliens et des Français qui peut-être n'y allaient plus. Je vois le travail très important fait par les équipes de la Maire de Paris, les miennes et les commerçants notamment pour rendre plus attractifs tout le territoire.

Si on parle de tourisme, il faut aussi penser la stratégie touristique parisienne autour de ceux qui sont déjà venus à Paris et qui y reviennent. Pour ce qui est du 18^{ème}, il faut que nous arrivions à valoriser l'ensemble de nos quartiers et à faire en sorte que les gens viennent, non seulement à Montmartre, ce qui est très bien, mais descendent, redescendent dans le 18^{ème} et fréquentent l'ensemble de nos quartiers qui ont beaucoup d'attraits. Il faut travailler à faire en sorte que nous créions, y compris dans Paris, des nouveaux lieux de destination : il y a ce qu'on fait autour de la bourse du commerce, la question des voies sur berge qui vont être un nouveau lieu de destination extrêmement utile pour faire venir les touristes à Montmartre. Puisque la Région se pique de travailler sur le tourisme, je leur propose de soutenir cette belle initiative qui vise à supprimer les voitures des voies sur berge pour les rouvrir aux Parisiens et finalement pourquoi pas aussi aux touristes. Mais là-dessus, nous n'aurons pas l'unanimité malheureusement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.331/2016.DAE.202 à l'unanimité

ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE & DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

DELIBERATION : 18.2016.332 : Subventions (509 200 euros) et conventions avec dix-neuf associations œuvrant à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Frédéric BADINA SERPETTE : Une délibération importante au lendemain de la journée contre le gaspillage alimentaire. Chaque année, nous jetons 35 000 tonnes de nourritures emballées à Paris, soit à peu près 13,6 kg par Parisiens, c'est deux fois plus qu'un Français. C'est quand même assez important.

Ces quelques chiffres nous interpellent sur deux sujets : d'abord, les plus précaires à Paris ont toujours autant de mal à se nourrir. Ensuite, alors que plus de la moitié de nos poubelles regorgent encore de ressources alimentaires comestibles et potentiellement valorisables sous quelque forme que ce soit, on sera tous d'accord pour dire évidemment que c'est intolérable.

Dans le cadre du budget participatif de 2015, un projet important s'est inscrit qui avait été voté par les Parisiens et qui vise à développer l'aide aux personnes en situation de précarité et qui va permettre aux acteurs associatifs de mieux glaner les invendus pour mieux les redistribuer derrière, allant dans le sens d'une lutte contre le gaspillage alimentaire.

Face à ce constat, cela vient sur le budget participatif, la Ville a décidé de prendre les choses en main et aujourd'hui, le projet coordonné par la direction à l'activité économique au croisement des délégations portées par Dominique VERSINI, Antoinette GUHL et Pauline VERON, en l'occurrence cette convention. Cet appel à projets a pour but de faire en sorte de cibler au mieux les besoins des structures concernées qui aujourd'hui œuvrent déjà dans le champ de la collecte sur les marchés des invendus et auprès des commerçants. Ces acteurs sont très nombreux engagés à la fois dans la lutte contre la précarité, mais aussi dans la collecte des invendus, ils ont besoin d'aller mieux chercher, mieux collecter, mieux stocker, transformer aussi, mieux redistribuer ces différents acteurs sur les marchés alimentaires. Cela demande des moyens supplémentaires.

C'est tout l'objet de cet appel à projets qui vise à attribuer une enveloppe très importante de 509 200 € de subvention d'investissement qui permettra à chacun de mieux s'équiper et d'amplifier la ramasse des invendus alimentaires sur les marchés auprès des commerçants. Cette démarche est renforcée par le plan anti-gaspi qu'on a voté en 2015, mais aussi par le pacte de lutte contre la grande exclusion qui vise à mieux lutter contre la précarité et la pauvreté et qui prévoit outre l'ouverture de restaurants solidaires, toute une série d'actions qui visent à mieux structurer le déploiement de l'aide alimentaire à Paris. Cela s'inscrit dans le cadre de la loi Garot qui permet aux moyennes et grandes surfaces de plus de 400 m² de proposer à une ou plusieurs associations la conclusion d'une convention pour la récupération des denrées alimentaires. Donc, c'est un sujet sur lequel il faut encore que nous travaillions. Nous avons aussi les marchés alimentaires parisiens, Mme GABELOTAUD en a parlé tout à l'heure, dans le cadre des nouvelles DSP.

Aujourd'hui 28 candidatures reçues, 18 projets retenus, une enveloppe importante qui est fléchée dans le 18^{ème}. Les acteurs concernés sont le Secours populaire, le Centre de soins et de prévention en addictologie, le Sleep In de la rue Pajol géré par le Groupe SOS solidarité, les Restos du cœur ou encore une association que je ne connaissais pas encore donc c'est l'occasion d'aller les voir, Vasconi fraternity qui joue le rôle d'intermédiaire dans la collecte avec des associations d'aides alimentaires. Ils pourront se doter d'outils plus performants pour aller chercher les invendus.

On a déjà anticipé ce sujet, par ailleurs. Enfin, je vous voulais vous en dire un mot quand même avec Mme GABELOTAUD, Mme MARKOVIC et M. MENEDE sur les marchés puisque nous allons recevoir les délégataires dans le cadre des conventions dont Mme GABELOTAUD vous a parlé tout à l'heure afin de travailler avec eux pour assurer une collecte et une redistribution plus efficace en s'appuyant sur toutes les bonnes volontés et en lien avec les épiceries solidaires qui existent déjà et d'autres qui sont sur le point d'exister. Nous recevons régulièrement des porteurs de projets et c'est très bien ainsi.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.332/2016.DAE.313 à l'unanimité

PREVENTION

DELIBERATION : 18.2016.333 : Subventions (149 295 euros) et convention à 34 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2016

Sarah PROUST : Il s'agit d'une délibération assez classique puisque c'est dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, qui propose des subventions à hauteur de 149 k€ pour 34 associations.

Puisque nous arrivons en fin d'année, je me permets d'informer le Conseil d'arrondissement du fait qu'en 2016, 482 projets ont été présentés par les associations ; 172 ont été retenus par la DPP pour une première enveloppe de 159 k€ et ce soir, c'est 149 k€ au niveau parisien qui sont proposés au vote de notre Conseil d'arrondissement.

Quatre associations concernent le 18^{ème} arrondissement :

- une subvention de 4 k€ est attribuée à l'association Art-exprim ;
- 3 k€ pour l'association Solidarité nomade ;
- 500 € pour l'association le Petit Ney ;
- et 1 500 € pour l'association l'Intestine.

On sait combien ce dispositif de prévention est utile pour les jeunes de l'Arrondissement ; donc, nous avons de quoi là à avoir encore de beaux dispositifs pour les mois à venir.

Philippe DURAND : Je ne participe pas au vote.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.333/2016.DPP.8 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. DURAND)

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2016.334 : Subventions (204.514 euros) à treize associations et un bailleur social dans le cadre de la Politique de la Ville

DELIBERATION : 18.2016.33 : Subventions (70.000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH)

DELIBERATION : 18.2016.336 : Subventions (160.975 euros) à 38 associations porteuses de 44 emplois d'adultes relais

DELIBERATION : 18.2016.337 : Subventions (326 900 euros) à 127 associations pour le financement de 144 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Troisième enveloppe 2016

DELIBERATION : 18.2016.338 : Subventions (50.000 euros) à onze associations porteuses de projets d'accès aux services publics de l'emploi dans les quartiers Politique de la Ville

DELIBERATION : 18.2016.339 : Signature d'une convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Maya AKKARI : La délibération DDCT 95 est une série de subventions d'investissement pour plusieurs associations structurantes de notre Arrondissement :

- 10 k€ pour la Salle Saint-Bruno pour acheter de nouveaux équipements pour la Salle qui mutualise avec un très grand nombre d'associations du 18^{ème} ;
- 3 k€ pour l'association l'Accueil Laghouat sur du budget investissement pour améliorer son accueil notamment auprès de tous les migrants ; je voulais là saluer plus particulièrement le travail de ces deux associations qui ont été au front pour l'accès au droit d'un très grand nombre de migrants du 18^{ème} ;
- 7 k€ pour la mise aux normes du local et un travail sur la vitrine pour l'association l'Ecomusée ;
- 10 k€ également pour l'association **ECDO** qui dans le cadre de Nature+ va mettre en place une véranda pour que les enfants puissent y bricoler, faire des expériences scientifiques ; M. DAWNY tout à l'heure avec la jeunesse a parlé des Petits débrouillards, ils vont intervenir dans ce cadre-là ;
- 40 k€ en partenariat avec Paris Habitat pour la rénovation d'un local associatif au 38-40, boulevard de la Chapelle.

La DDCT 98 sont des subventions pour le Fonds de participation des habitants. Il y a un changement de paradigme un peu dans la politique menée au niveau de la Politique de la Ville puisque nous voulons soutenir de plus en plus les initiatives des habitants et des collectifs d'habitants qui ne sont pas forcément organisés en association car nous voulons soutenir ceux qui sont les plus éloignés de la culture associative et institutionnelle. Donc, il y a du renforcement :

- à la Goutte-d'Or à hauteur de 5 k€ ;

- à la Chapelle également pour le NS Torcy qui porte ce fonds de participation des habitants à hauteur de 7 k€ ;
- un nouveau venu : porte de Clignancourt-Montmartre s'investit également et donc 6 300 € pour la porte Montmartre porté par Projet 19.

La délibération DDCT 100 est la participation de la Ville de Paris pour le financement de onze adultes relais. Il s'agit d'un dispositif financé par l'Etat, mais la Ville de Paris a souhaité y participer pour en augmenter le nombre. Donc, 48 566 € pour financer onze adultes relais dans le 18^{ème}.

La troisième enveloppe proprement dite, c'est dans le cadre de l'appel à projets. Donc 13 500 € pour différents projets pour construire des trajectoires scolaires. Ensuite, 28 k€ pour sécuriser les parcours professionnels.

Comme la question de l'emploi est extrêmement importante dans les quartiers, je voulais faire un petit focus à ce sujet et rendre hommage, par exemple mais pas que, à l'association Adage. Les associations comme Adage ou L'île aux Langues ont des taux très importants de sorties positives, c'est-à-dire d'entrées dans l'emploi, des taux de l'ordre de 80 %. Mme BOUYGUES connaît bien le sujet puisqu'elle les soutient aussi beaucoup dans le cadre de l'emploi. Les investissements Politiques de la Ville apportent de vrais résultats concrets au quotidien ; 16 k€ pour prévenir les situations de précarité.

La DDCT 132 est une dotation supplémentaire apportée par la Ville suite aux attentats. La Ville a souhaité apporter une réponse globale à ces attaques que nous avons vécues à Paris par des réponses sécuritaires d'une part, mais aussi en agissant notamment sur l'emploi et l'insertion sociale. Ici, une subvention de 50 k€.

La DDCT 142 est une délibération très importante puisque c'est la signature de la convention entre la Ville et un grand nombre de bailleurs sociaux pour l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur le patrimoine bâti.

J'en profite pour saluer l'action de notre élue du 18^{ème}, Mme EL KHOMRI en tant que Secrétaire d'Etat à la Politique de la Ville puisque c'est suite à son action que la convention a été signée en avril 2015 avec l'USH pour qu'il y ait un usage précis de cet abattement. Avant, les bailleurs ne rendaient pas compte de cet abattement de taxes foncières et, du coup, pouvaient l'utiliser parfois et même bien souvent pour faire ce qu'ils doivent faire normalement, habituellement. Or là, il y a une convention signée qui précise exactement l'objet de l'usage de cet argent, notamment sur l'emploi, la sécurité, l'éducation. Il y a des déclinaisons locales sur ces conventions nationales. C'est beaucoup d'argent en plus pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Eric LEJOINDRE : Merci pour tous ces éléments sur cette partie importante de notre Politique en faveur de la moitié des habitants du 18^{ème} puisque la moitié des habitants du 18^{ème} sont dans les quartiers Politiques de la Ville ou en veille active, ce qui est essentiel.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais simplement dire que sur le fond et la forme, je n'apprécie pas trop que le Conseil d'arrondissement soit instrumentalisé pour faire la campagne de Mme EL KHOMRI, candidate à la primaire socialiste pour devenir parlementaire alors qu'elle ne daigne pas venir depuis deux ans en Conseil d'arrondissement et que ce soir, elle est restée moins de deux heures. Je trouve que c'est un mépris des habitants du 18^{ème} et au-delà des clivages politiques de gauche et de droite, c'est une question de valeur, de principe et d'éthique. C'est quand même assez anormal qu'elle ne soit pas là et que certains en profitent pour faire de la publicité. Il faut faire très attention sur la manière de concevoir le Conseil du 18^{ème}. Dans le précédent Conseil où elle était

revenue depuis deux ans d'absence, elle est intervenue comme ministre de la République dans le Conseil du 18^{ème}, c'est un mélange des arts inacceptable et qu'il faut faire très attention à ne pas poursuivre.

Par ailleurs, sur le fond, laisser entendre que tout ce qui est fait là c'est grâce à elle, c'est sous-entendre quoi ? C'est sous-entendre qu'il faut voter pour elle ? Ce serait du clientélisme et ce n'est pas bien non plus.

Eric LEJOINDRE : Après ces leçons de morale qui s'adressent aussi à ceux qui sont conseillers régionaux et qui nous parlent de tout ce qu'ils font au Conseil régional, ce qui est passionnant, mais qui n'est pas exactement dans le sujet, il s'avère, en l'occurrence, qu'une disposition particulièrement utile aux habitants du 18^{ème} a été prise, qui concerne le contrôle de l'abattement sur la TFPB. Alors je veux bien que ce soit un peu technique et cela n'intéresse pas tout le monde, cela nous intéresse beaucoup, pour les quartiers du 18^{ème} et, qu'on le dise et qu'on le souligne ne paraît pas totalement absurde. Par ailleurs, je ne pense pas qu'on puisse faire, non pas injure, le mot serait trop fort, mais considérer Mme AKKARI, si on connaît bien le parti socialiste, comme une des principales tenantes de ce que peut faire l'actuel Gouvernement. Donc, n'en faites pas trop et très franchement, appliquez-vous d'abord à vous-même ce que vous proposez d'appliquer aux autres.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.334/2016.DDCT.95 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.335/2016.DDCT.98 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.336/2016.DDCT.100 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.337/2016.DDCT.130 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.338/2016.DDCT.132 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.339/2016.DDCT.142 à l'unanimité

ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE

DELIBERATION : 18.2016.340 : Proposition de lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris

Philippe DURAND : Il s'agit d'une proposition de lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris. Les premiers pigeonniers ont été installés sur la Ville de Paris, il y a environ une dizaine d'années, treize ans pour le plus ancien. Dans le 18^{ème}, le pigeonnier a été installé au square Nadar en 2007 à l'initiative du conseil de quartier qui, à l'époque, était présidé par Sylvain GAREL, un élu écologiste. Le conseil de quartier a d'ailleurs participé au financement de son installation.

On installe les pigeonniers parce que c'est un outil de régulation sur la naissance des pigeons, c'est-à-dire qu'on stérilise une partie des œufs en permettant à cette espèce de venir nicher dans les pigeonniers et de se fixer autour de cet espace.

Il y a plusieurs objectifs dans cette étude. Les deux premiers ont trait aux pigeonniers eux-mêmes, la population des pigeons avant et après l'installation des pigeonniers et évaluer localement la propreté de l'espace public autour du pigeonnier. Après, il y a d'autres objectifs qui concernent l'environnement :

- questionner les habitants sur leur ressenti ;
- permettre de nouveaux échanges entre la Ville et les gens qui nourrissent les pigeons ;
- évaluer l'hypothèse de la suppression de pigeonniers ou d'en arrêter temporairement la stérilisation ;
- explorer la possibilité et l'intérêt d'installer de nouveaux pigeonniers sur des sites sensibles ;
- mettre en regard les coûts de l'opération et la valeur de services rendus.

Personnellement, je connais des endroits où des pigeonniers seraient bien utiles comme à l'espace Glisse parisien ou au dessus du square de Jessaint que certains appellent l'avenue des pigeons.

En tout cas, le coût de cette étude est estimé à 25 k€. Elle se déroulera à partir de maintenant jusqu'à la fin du premier trimestre 2017.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Eric LEJOINDRE Je rappelle à tout le monde qu'il n'est ni souhaitable ni autorisé de nourrir les pigeons et encore moins dans les rues.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.340/2016.DEVE.150 à l'unanimité

QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Eric LEJOINDRE : On en vient aux très nombreuses questions orales et au tout aussi nombreux vœux.

On va commencer par les questions orales. Je vous rappelle la procédure : la question est posée par celui qui l'a déposée, une réponse est apportée par mon équipe ; la personne qui a posé la question peut éventuellement, si elle le souhaite, reprendre la parole pour quelques instants de discussion et on en passe à la question qui suit. Il n'y a donc pas de débats sur les questions orales.

1. Question orale du groupe EELV au Maire du 18^{ème} arrondissement relative au 83 et 83 bis, rue Doudeauville

Loïc LORENZINI : Mme MEES étant pour l'instant absente, je me propose de vous lire la question. Cette question orale est relative au 83 et 83 bis, rue Doudeauville suite à l'expulsion d'un squat fin août 2016 au 83 et 83 bis, rue Doudeauville. Les informations demandées par le groupe écologiste sur le devenir de cet ensemble n'ont toujours pas trouvé de réponse.

Il a été dit au collectif expulsé que des travaux étaient imminents. Le collectif avait un projet structuré et il a l'expérience de l'occupation légale et temporaire d'immeubles vides. Les immeubles des 83 et 83 bis, rue Doudeauville sont inoccupés depuis 2012, quand l'école de jazz et de musique actuelle, le CIM, a dû partir.

Au regard du manque d'espace associatif, de création artistique et d'expression citoyenne, il nous paraît opportun que les espaces inoccupés soient utilisés même temporairement. Le groupe des élus écologistes souhaite obtenir des informations précises sur les projets prévus sur cet ensemble ainsi que sur la faisabilité d'une occupation temporaire des lieux par une association ou un collectif qui serait candidat. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Pour vous répondre, la parole est à M. NEYRENEUF.

Michel NEYRENEUF : D'abord, des informations ont été demandées par le groupe écologiste. Personnellement, je n'ai reçu aucune demande d'informations et j'aurais pu tout à fait les donner. Deuxièmement, il faut savoir que cet îlot Custine dont font partie le 83 et 83bis rue Doudeauville est propriété de la Caisse des dépôts et consignations, pas de la Ville. La RIVP est partie prenante pour 10 % et le reste est à la Caisse des dépôts. M. BROSSAT a demandé à la RIVP de racheter l'ensemble de l'îlot, les négociations sont en cours et a priori, on devrait voir le projet bouclé d'ici l'année prochaine, c'est-à-dire que tous les logements là-bas seraient conventionnés, ce qui ne le sont pas actuellement.

J'en viens maintenant à la parcelle précise du 83 et 83bis, rue Doudeauville. Un chantier a commencé récemment sur le 41, boulevard Barbès donc l'immeuble qui fait l'angle. Le but est de transformer des locaux tertiaires en neuf logements. Pour faire ce travail, la bâche chantier a été installée depuis le début septembre au 83 et 83bis, rue Doudeauville, à la fois, un espace de stockage pour le matériel au rez-de-chaussée et au premier étage, le cantonnement pour les ouvriers qui y travaillent. Ce chantier va durer au minimum douze mois. Une fois que ce sera fini, je pense que la RIVP aura conclu avec la CDC et cette parcelle du 83, 83bis sera à ce moment à nouveau en chantier pour réaliser 32 nouveaux logements, certainement une proportion à peu près moitié-moitié de logements intermédiaires et sociaux. Donc a priori sur cette parcelle, pour le moment, il n'est pas possible de s'en servir pour faire des friches puisque la volonté à la fois de la Ville et de la RIVP, c'est de proposer du logement qui arrivera plus vite que cela n'a été fait jusqu'à présent.

Dernière petite remarque, il est préférable quand on veut être logé dans une friche de ne pas y entrer par effraction, mais d'y entrer de façon logique et cela aurait été peut-être plus simple de prendre le contact à ce moment-là avant que le collectif ait pris le contact, soit avec la Ville, soit avec la RIVP, soit avec la CDC et on aurait pu leur dire à qui s'adresser ou tout au moins pour savoir si c'était possible ou non.

Carine ROLLAND : Je m'associe à cette dernière remarque ayant entendu parler du collectif d'artistes tardivement au moment où ils étaient expulsés, alors même que leur démarche paraissait intéressante par ailleurs.

2. Question orale du groupe EELV au Maire du 18^{ème} arrondissement relative à la concertation des différents acteurs sur le projet Ordener – Poissonniers

Loïc LORENZINI : Cette question est relative à la concertation des différents acteurs sur le projet Ordener-Poissonniers. La réunion et la visite du site Ordener-Poissonniers le 4 juin dernier avec l'ensemble des acteurs du 18^{ème} ont permis de mettre en dialogue les éléments d'étude et de projet urbain. Cette réunion avait permis de prendre acte plus concrètement sur le terrain, des visions et propositions des parties prenantes parfois différentes, mais en tout cas permettant sur le terrain de pouvoir les mesurer.

Elle nous semblait ouvrir une voie nouvelle à la concertation sur un projet ambitieux, à fort enjeux du fait de sa localisation et des demandes qui s'expriment. Or, depuis et malgré les attentes fortes des parties prenantes, mise à part évidemment la réunion qui s'est déroulée la semaine dernière, aucun élément d'information et de concertation n'avait été communiqué.

La réunion du comité de suivi fin juin avait été annulée. C'était par voie de presse que les acteurs du 18^{ème} avaient appris que quatre équipes d'architectes avaient été sélectionnés par la SNEF au travers d'un appel à opérateurs.

La SNEF certes est propriétaire de la parcelle, mais c'est bien la Ville de Paris qui, en détenant le pouvoir de délivrer les permis de construire, est garante d'un aménagement durable et cohérent. Or, la rapidité dont la SNEF avait fait preuve pour lancer cet appel à opérateurs ne semble pas de nature à rasséréner le projet. De même, les décisions prises sur cette parcelle dans le cadre de la révision du PLU en Conseil de Paris en juin 2016 pour dédier 30 %, soit un peu plus d'un hectare de la surface à un espace vert nous semble être un élément central du projet qui doit structurer une vision partagée de l'aménagement.

Au regard de ces éléments, nous élus écologistes, pensons que le dispositif de gouvernance actuel doit être renforcé à la hauteur des attentes et des enjeux des parties prenantes, et être beaucoup plus lisible.

M. le Maire, qu'est-il de prévu pour améliorer la gouvernance globale de ce projet, à intégrer l'ensemble des acteurs et partager notamment des éléments qui soient d'enjeux financiers, sociaux et environnementaux ?

La Mairie du 18^{ème} avec l'Hôtel de Ville a-t-elle prévu, en lien avec les principales parties prenantes du projet, de constituer un dispositif de concertation plus poussé au-delà du comité de suivi ?

Michel NEYRENEUF : Je tiens d'abord à préciser que l'aménageur c'est Espaces ferroviaires, la SNEF, et que ce n'est pas la Ville et que c'était un aménagement sur un terrain qui appartient à la SNCF.

Le rôle de la Ville d'abord était d'être conforme au PLU. Vous, les conseillers de Paris, avez voté un projet de PLU à l'unanimité de la majorité et dans lesquels je me suis permis de vous le faire diffuser ce soir pour que les prochaines fois, on soit au clair sur ce qui est écrit dessus, tout le monde l'aura lu.

En ce qui concerne l'affirmation que 30 % doit être un espace vert, ce n'est pas tout à fait cela qui est écrit dans le texte. Il est écrit, je vous renvoie au paragraphe qui a pour titre « Intégrer des

équipements de quartier et valoriser les espaces publics ». On nous dit dans les dernières parties de ce paragraphe « un espace vert d'un seul tenant sera créé au sein d'un réseau d'espaces publics végétalisés représentant 30 % des espaces au sol ». Cela veut dire que 30 % des espaces au sol, donc un peu plus d'un hectare, doivent être composés à la fois d'un réseau d'espaces publics végétalisés et intégrés à un espace vert d'un seul tenant dont le nombre de mètres carrés n'a pas été fixé par le PLU. Tout le PLU, rien que le PLU, on peut aller au-delà du PLU, mais au moins qu'on parte sur les bonnes bases.

Dernière chose que je voulais dire par rapport à la concertation. La réunion du 12 a été le fruit d'une réflexion qui a fait que c'était la SNEF qui était en première ligne et qui a choisi les modalités de concertation. Ces modalités de concertation, il faut bien le dire, ne nous vont pas, n'a satisfait personne ce jour-là puisque la place donnée à la communicante a déjà été énorme, aucune réponse précise n'a été apportée et à chaque fois, on était dans le flou le plus total.

On en était arrivé là parce que d'un côté, le choix de la SNEF de faire cet appel à projets oblige à avoir une certaine confidentialité, sinon il y a concurrence déloyale entre les concurrents puisque maintenant, ils sont quatre concurrents choisis et il va falloir à la fin en choisir un. Donc, on ne peut pas révéler aux autres concurrents ce qu'un premier concurrent prévoit dans son projet. Cela est une difficulté structurelle.

Mais l'autre difficulté est qu'on a cette espèce de culture de « on ne dit rien tant que tout n'a pas été bouclé », cela est une erreur. J'avais préparé la réunion puisque je pensais qu'on la ferait comme on faisait les comités de suivi, on l'a fait pour Chapelle international avec un certain nombre de réponses apportées. Il y avait des questions posées sur la voirie, l'impact, sur le scolaire ; est-ce que les collèges seront assez importants ? Il y avait tout un certain nombre de questions sur lesquelles on n'a pas les réponses complètes, mais on a déjà des réponses, on a des choses à dire. Cela malheureusement, on est dans une culture sur laquelle il faudrait aller au-delà de n'attendre qu'une fois que tout est bien validé, propre etc. pour pouvoir l'annoncer.

La gouvernance, on va en rediscuter avec la SNEF, l'Hôtel de Ville et la Mairie du 18^{ème} pour essayer de trouver le bon système tout en précisant qu'une autre difficulté qu'il y a, c'est que dans votre question, vous dites pour un dispositif de concertation plus poussé au-delà du comité de suivi. Le seul problème c'est qu'on n'a jamais travaillé en comité de suivi pour le moment sur Chapelle Ordener, vu le nombre de personnes présentes, c'est-à-dire qu'à 120 personnes, voire plus, on ne peut pas travailler en comité de suivi.

Les discussions qu'on va pouvoir avoir avec les différents intervenants vont peut-être arriver à faire qu'on arrive petit à petit à retrouver des modalités de représentation des uns et des autres pour pouvoir travailler à 60, d'ailleurs par thème, qui peuvent être différents.

Voilà ce que je pouvais dire par rapport à cette question orale.

Loïc LORENZINI : Merci pour ces précisions, notamment sur le PLU. Je suis tout à fait d'accord que c'est bien de pouvoir s'appuyer sur des éléments écrits, certes qu'on peut toujours interpréter, mais qui ont quand même le mérite d'être écrits de façon assez claire.

Sur le comité de suivi, j'ai la sensation qu'il n'a pas fonctionné parce qu'il ne répond pas aux enjeux de ce projet qui n'est pas un projet comme les autres. Vous me direz que chaque projet d'aménagement est différent. Mais par exemple Chapelle international, on est dans le cadre d'un projet en milieu urbain dense, à la croisée de nombreux enjeux et de nombreux quartiers. Peut-être que la forme comité de suivi, même si j'entends bien que le nombre n'a pas permis d'aller

suffisamment loin dans la discussion, est à la hauteur de la richesse des propos des différentes parties prenantes.

Eric LEJOINDRE : On ne va pas refaire le débat d'autant qu'il n'y aura pas de réponse à la réponse. Donc, quelques petits mots pour conclure et on va passer à la suite.

Loïc LORENZINI : Pour conclure, on n'a pas tout à fait la même lecture de qui et comment on pilote ce projet. Nous pensons que la Mairie devrait renforcer sa présence. On a vu justement la semaine dernière que s'il y a eu des moments de flottement c'est puisque la Mairie n'était peut-être pas suffisamment présente.

3. Question orale du groupe Les Républicains et citoyens indépendants au Maire du 18^{ème} arrondissement relative à la concertation sur le fonctionnement du centre d'accueil des réfugiés Porte de la Chapelle

Christian HONORE : M. le Maire, mes chers collègues, cette question porte sur le centre d'accueil humanitaire. Je voulais dire que le débat que nous avons eu au Conseil de Paris est de très bonne tenue. Je voudrais particulièrement, si vous le permettez, saluer l'intervention de M. BOURNAZEL au nom de notre groupe, notre Conseil. Quant à moi, j'ai fait une proposition, c'est l'objet de la question.

Les habitants et les élus, ceux de l'opposition, ont appris la création et le lieu d'installation du centre d'accueil humanitaire pour les réfugiés au cours d'une conférence de presse, sans plus de détail. Il a fallu lire la presse pour avoir des informations plus ou moins précises. Nous considérons que c'est une maladresse qui a alimenté des inquiétudes et une réaction de rejet de la part d'une partie des riverains. Les riverains s'interrogent sur les conséquences de la présence de ce centre d'accueil, sur la vie du quartier, les possibles rassemblements, les files d'attente, la présence de passeurs ou de trafiquants.

Lors de la séance du Conseil de Paris, mardi 27 septembre, nous vous proposons, et là je ne faisais qu'être le porte-parole d'habitants et d'associatifs, d'organiser un comité d'évaluation composé de représentants de l'Etat, de la Ville de Paris, de chacun des groupes politiques, de l'association gestionnaire, des représentants de la société civile impliquée sur le territoire, les associations locales et les membres du conseil de quartier. Sans voter notre vœu, Mme Dominique VERSINI, adjointe à la Maire de Paris, a déclaré en séance comprendre les interrogations et inquiétudes des habitants et qu'elle entendait y répondre. Nous pensons que s'appuyer sur les habitants, les écouter, les consulter est nécessaire si l'on veut que cette expérience réussisse parce qu'il faut qu'elle réussisse.

Nous rappelons que nous étions opposés à l'installation du centre à cet endroit, porte de la Chapelle, et que nous sommes vigilants sur les délais de dix-huit mois qui nous ont été annoncés pour permettre la construction du campus Condorcet.

Nous vous demandons donc de nous dire quelles mesures ou dispositifs avez-vous décidé de mettre en place pour informer régulièrement les habitants et évaluer les éventuelles conséquences sur la vie du quartier de la présence du centre et comment allez-vous assurer la sécurité ? Tout cela pour reprendre encore une fois les propos au cours de la séance du Conseil avec Mme VERSINI et lorsque j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec elle en privé sur ce sujet.

Gérald BRIANT : Je vais commencer par la sécurité parce que c'est une question d'actualité avec ce qui s'est passé ce matin, notamment sur le centre dédié aux SDF où hélas, il y a eu une tentative criminelle d'incendie, on va voir ce qu'il en est, mais c'est vrai que c'est une vraie question sur laquelle nous voulons être vigilants. On a quand même ici des élus qui se battent plutôt pour que les élus locaux dans le 16^{ème} arrondissement qui se sont comportés comme vous le savez tous. Mais les images parlent pour elles.

Le centre pour l'instant doit ouvrir normalement le 24, je dis normalement parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'avec le démontage en cours de Calais, il y a des conséquences importantes par rapport à la situation parisienne. Très tranquillement, nous sommes en train de gérer pour le mieux avec les conséquences que vont avoir cette évacuation de Calais ; conséquences qui existent déjà parce que ce n'est plus maintenant trop dans le 18^{ème}, mais dans le 19^{ème}, vous avez beaucoup de campements et beaucoup viennent déjà de Calais. Aujourd'hui, on a eu l'occasion de revenir souvent, on ne fait pas un camp porte de la Chapelle, on fait un centre d'accueil où l'on va avoir un flux qui va entrer et qui va sortir. Tant que les conditions ne sont pas réunies pour pouvoir justement maîtriser un flux et pas que les gens se retrouvent en train de stagner sur porte de la Chapelle, en l'occurrence pour l'instant, on préfère un peu différer. Cela c'est pour les questions d'actu.

Sur comment informer, comment travailler, déjà il y a eu une réunion des conseils de quartiers parce qu'il y a beaucoup de quartiers qui sont aujourd'hui à la confluence de ce centre. On va vers une réunion le 9 novembre, que vous êtes invités ; le lieu, on ne sait pas encore, cela n'a pas encore été décidé, mais au moins voilà, on aura un point. J'ai assisté aux échanges des conseillers de quartiers et l'idée c'est vraiment des questions-réponses avec les habitants et de privilégier au maximum toutes les inquiétudes.

Ensuite, sur la question du suivi, il va aussi y avoir un comité de pilotage qui va nous permettre d'évaluer de façon régulièrement où en est le centre, les difficultés, ce qui réussit et donc tout ceci est en place.

Sur la question du rejet, je préfère quand même minorer un peu le propos que vous avez dit parce qu'on a assisté, vous avez dû assister à la réunion qui a eu lieu ici-même dans la grande salle, 300 personnes. J'ai vu plutôt des gens qui se félicitaient même si toute la palette a pu s'exprimer, on a vu beaucoup d'engagés, beaucoup de gens voulait s'engager. Les réunions pour organiser le bénévolat ont eu un formidable succès, 200 personnes sont venues. On a fait l'information en trois jours, plus de 200 personnes se sont précipitées un samedi matin pour proposer leurs talents, ces choses qui sont en place. Ils ont déjà commencé à travailler, à trier les vêtements, des choses qui sont en place.

Sur la suite des évènements, je crois que c'est un beau projet, qu'il faut qu'il réussisse. De toute façon, je me félicite déjà que même s'il y a des abstentions, on sent bien qu'il y a tout de même une volonté de la part des élus d'ici de faire que – et j'ai entendu ce que vous avez dit M. HONORE – on aille vers une issue positive, avec une réussite justement. Pour l'instant, je me félicite qu'on aille un peu tous dans ce même sens et j'espère aussi pouvoir vous donner de façon régulière parce que le Conseil d'arrondissement est aussi un lieu où on doit faire le point, on est élus et on est redevables vis-à-vis de ceux qui ont voté pour nous. Donc, je m'engage à faire un point régulier des avancées, parce que vous posez la question de quid dans dix-huit mois, c'est une vraie question, c'est un engagement sur lequel je tiens particulièrement.

Christian HONORE : Très concrètement, je sais qu'un membre du cabinet de l'adjoint à la Maire de Paris, de Mme VERSINI, a semblé acter le fait qu'il y aurait un comité de pilotage auquel seraient conviés les habitants.

Je voulais revenir sur le fait lorsque vous dites engagement, figurez-vous que là pour le coup, évitons de faire de la politique partisane. Tout à l'heure, vous nous avez parlé de nos collègues du 16^{ème} qui ne sont pas responsables, comme nous ne le sommes pas, de ce qui peut se passer. S'il y a des éléments perturbateurs et violents, cela n'a rien à voir avec les élus, il faut faire très attention à ce que l'on dit.

D'autre part, je vous signale que pour ce qui concerne les personnes intéressées à suivre ce centre, il y a des amis à M. BOURNAZEL et à moi qui nous ont contactés et qui nous disent comment on peut faire. C'est transparent, ce n'est pas être de droite ou de gauche, c'est savoir comment on fait en sorte que ce centre d'accueil fonctionne le mieux possible pour ceux qui sont à l'intérieur et pour ceux qui sont aux alentours en pensant aux habitants et aux riverains. Il faut que cela se passe dans des conditions apaisées, qu'au bout de dix-huit mois tout se passe bien et je répète ce que j'ai dit au Conseil de Paris, l'expérience et le retour d'expérience peuvent être utiles pour les centres d'accueil humanitaires futurs.

Eric LEJOINDRE : Je rappelle qu'on est sur des questions donc il n'y a pas de débats ; il y a une question à laquelle est apportée une réponse.

Je le redis et Emmaüs solidarité l'a dit lors la visite des conseils de quartier à l'intérieur du centre qu'il y aura bien un comité de suivi avec les habitants. La responsable d'Emmaüs solidarité qui va piloter cet outil proposait une rencontre trimestrielle ; je pense que c'est raisonnable. Elle pense que moins ce n'est pas assez et plus ce serait trop parce que c'est quand même très chronophage. Bien entendu, les riverains et les conseils de quartier seront informés de tout ce qui se passe.

Ce qui est très clair, je le redis pour ceux qui nous écoutent éventuellement, une fois que le centre sera ouvert, il sera très difficile de venir le visiter parce que pour le coup, on n'est pas dans un zoo. L'accès à l'intérieur de la zone d'hébergement sera extrêmement limité pour faire en sorte que les choses se passent bien. Puis on travaille, M. BRIANT l'a dit, à ouvrir dans les meilleures conditions et M. VAILLANT a d'ailleurs posé une question à ce sujet à l'Assemblée nationale, ce qui était je crois utile, mais je ne sais pas si j'ai le droit de le dire.

4. Question orale du groupe Les Républicains et citoyens indépendants au Maire du 18^{ème} arrondissement relative à la réfection des trottoirs

Christian HONORE : Mes chers collègues, j'avais posé un vœu le 2 mai 2016 pour dire et pour faire un constat qu'après travaux, les trottoirs sont mal refaits, ils sont rebouchés mais il n'y a pas d'asphalte et cela s'aggrave, de ce que je vois physiquement, de ce que vous voyez bien entendu et puis, de ce que nous disent les personnes.

Lors de la séance du Conseil d'arrondissement du 2 mai 2016, nous avons présenté un vœu demandant que soient engagées les procédures d'urgence afin que soit assurée la pose de revêtement après travaux sur les trottoirs et sur la voirie dans les délais de 30 jours prévus par le règlement de voirie. Nous constatons aujourd'hui encore que sur de nombreux trottoirs, il n'y a pas de progrès notable. C'est d'autant plus inquiétant qu'au niveau esthétique, ce n'est pas digne de notre Ville et surtout les risques d'accident pour les piétons et les cyclistes sont toujours d'actualité. Il est temps de prendre les mesures nécessaires. La Ville de Paris a mis en place une procédure selon laquelle elle transfère aux opérateurs procédant ou faisant procéder aux travaux la charge de la

finition des travaux avec pose de revêtement. Ce nouveau procédé n'a manifestement pas eu pour effet de réduire les délais d'intervention. Nous aimerions savoir où en est la mise en œuvre de cette procédure et nous vous demandons d'interpeller la Maire de Paris pour lui dire la nécessité d'agir rapidement.

Félix BEPPO : M. HONORE, nous avons déjà discuté de ce problème-là ici et je vais être un peu désolé de vous refaire les mêmes réponses à quelques variantes près.

D'abord, le nouveau règlement de voirie avait un procédé avant le 1^{er} janvier 2016 lorsque les concessionnaires ERDF, GRF ou la Compagnie de chauffage urbaine CPCU intervenaient sur les voies publiques, les travaux de réfection étaient à la charge de la Ville, notamment par l'ADVD et financièrement, c'étaient ces concessionnaires qui les finançaient avec les fameux comptes de tiers dont on a déjà parlé ici.

Dans les faits et selon cette ancienne procédure, il fallait grosso modo entre trois et quatre semaines, parfois beaucoup plus, avant que les travaux ne soient définitivement faits. C'est la raison pour laquelle, notamment en décembre 2015, nous avons voté ici-même un nouveau règlement de voirie qui s'est appliqué dès le 1^{er} janvier 2016. C'est donc désormais aux concessionnaires d'assurer ces travaux de réfection.

Cette nouvelle organisation doit permettre à la Ville :

- de définir l'organisation des chantiers plus efficacement que ce qu'elle faisait auparavant ;
- de suivre les chantiers du début à la fin et de pouvoir imposer un certain nombre de procédures sur les interventions concernant l'espace public ;
- de garantir par là même la qualité des travaux.

Cela a été mis en application maintenant depuis près de neuf mois. Il est un peu tôt, mais je l'avais déjà dit la fois dernière pour pouvoir tirer un bilan, mais comme vous M. HONORE, on s'aperçoit qu'effectivement, ce nouveau règlement s'applique avec des fortunes diverses, c'est-à-dire que tous les concessionnaires ne sont pas organisés de la même manière pour intervenir sur l'espace public. Effectivement par concessionnaire, nous avons certains avec lesquels les choses se passent très bien et le délai de trois à quatre semaines est respecté et d'autres pour lesquels nous avons un certain nombre de soucis et sur lequel la Direction de la voirie est en train de travailler.

Par rapport aux travaux qui restaient encore en cours en début d'année sur les travaux réalisés en 2015, nous sommes en train de solder les choses et aujourd'hui, les trous dont vous parlez sur la chaussée sont des travaux effectués dans le cadre du nouveau règlement voirie pour l'année 2016.

Je répète ici et cela a été un engagement pris par Christophe NAJDOVSKI, l'adjoint à la Maire de Paris, à ces questions de travaux et de voirie qu'un bilan sera présenté en janvier 2017, donc un an après le fonctionnement du nouveau règlement. Il s'y est engagé non seulement vis-à-vis du 18^{ème}, mais de l'ensemble des maires d'arrondissement puisque les réflexions que vous avez et que nous avons déjà eues au moment de ce nouveau règlement est effectivement que ce nouveau règlement nous permette véritablement d'être plus efficace sur les temps d'intervention sur l'espace public.

Je propose de ne pas voter votre vœu puisque je l'ai rappelé qu'on puisse faire le bilan en 2017. Effectivement, ce n'est pas un vœu. C'est juste la question qu'au mois de janvier 2017, un bilan sera ici présenté sur le règlement et son application et vraisemblablement les mesures prises pour accompagner notamment les concessionnaires qui ont du mal à s'organiser et je ne citerai aucun nom ici, mais avec la Direction de la voirie nous les avons bien en tête. Merci.

VŒUX

Eric LEJOINDRE : On en vient aux douze vœux présentés à ce Conseil, qui n'est pas un record mais pas loin. Je comprends que la période électorale joue, mais je vous demande vraiment à ce qu'on soit raisonnables sur ces questions parce qu'en réalité, chaque vœu n'aura pas une réponse aussi dense que certains des débats l'exigeraient. En même temps, il faut qu'on tienne et on ne peut pas passer plus de temps sur les vœux qu'on en passe sur les délibérations.

DELIBERATION : 18.2016.341 : Vœu du groupe du groupe EELV à la maire de Paris relatif au renouvellement de la charte parisienne de téléphonie mobile

Douchka MARKOVIC : Depuis 2003, la Ville de Paris comme d'autres villes en France s'est lancée dans une démarche volontariste avec la mise en place d'une charte relative à la téléphonie mobile signée avec les quatre exploitants de réseau de téléphonie mobile.

L'avantage de cette charte est qu'elle protège les Parisiens et les Parisiennes en fixant des normes plus contraignantes que celles adoptées par l'Etat. Or, en décembre 2016, la Ville de Paris va pouvoir renégocier cette charte. Elle a pour cela mis en place un comité de pilotage travaillant actuellement sur le processus de renouvellement.

Dans le cadre de la renégociation de la charte parisienne, le groupe des écologistes souhaite que soit mis en avant le principe de précaution car nous sommes toujours dans un flux scientifique concernant la toxicité éventuelle des ondes. Rappelons cependant que depuis 2011, l'OMS classe les ondes électromagnétiques comme cancérigènes possibles. Nous ne pouvons pas ignorer cette alerte de la plus haute instance mondiale en matière de santé.

Ainsi, nous proposons quatorze points pour améliorer qualitativement la charte parisienne de téléphonie mobile avec entre autres :

- l'idée de tendre vers le seuil maximal d'exposition de la population aux ondes électromagnétiques unique et égal à 0,6 volt/mètre ;
- que les simulations de champ magnétique réalisées par les opérateurs sur un site prennent en compte l'ensemble des champs des antennes des autres opérateurs présents sur le site ;
- que la Mairie centrale renforce ses propres moyens de contrôle sur les opérateurs, notamment pour effectuer elle-même dans un délai rapide des mesures de champs à la demande des riverains ou des mairies d'arrondissement, inquiètes des effets sanitaires des émissions électromagnétiques ;
- que les campagnes de mesures triennales dans les écoles et crèches soient maintenues et qu'elles soient élargies à certains établissements, des bailleurs sociaux notamment de la Ville de Paris. Ainsi, parmi les bailleurs sociaux, une trentaine de sites pertinents risquent des expositions élevées pour être choisis et suivis régulièrement ;

- enfin, nous souhaitons aussi que les travaux du groupe de travail du Conseil de Paris œuvrant sur la création d'onde Paris aboutissent rapidement. L'organisme aurait pour vocation d'établir une cartographie des champs électromagnétiques dans la capitale sur le modèle d'air Paris et de bruit Paris.

Ainsi, nous demandons aux élus du 18^{ème} de soutenir les propositions développées dans ce vœu afin de renforcer la protection sanitaire du public contre la pollution électromagnétique. Merci à vous.

Mario GONZALEZ : Pour assister avec ma collègue M. MARKOVIC justement aux réunions de concertation organisées à la Mairie ou dans les écoles du 18^{ème} pour informer ses habitants sur les installations des antennes des opérateurs de téléphonie mobile, je tiens à dire qu'effectivement dans ce vœu, il y a les éléments positifs déjà abordés lors de ces réunions de concertation, notamment en ce qui concerne les conditions de présentation des simulations faites par les opérateurs auprès des habitants.

Ce vœu rappelle également la loi Abeille et j'insiste sur ce point puisque cette loi votée par la majorité actuelle au Parlement va bien en-deçà de ce que prévoit aujourd'hui la Ville de Paris qui comme l'a rappelé Mme MARKOVIC est une politique extrêmement audacieuse en la matière même si naturellement, tout cela est perfectible d'où le renouvellement prévu au 13 décembre 2016 qui, nous l'espérons, apportera des améliorations.

Mais justement, comme cela va bien au-delà de la loi Abeille, c'est aussi parce qu'il y a une négociation complexe, difficile, mais qu'il faut mener avec les opérateurs de la téléphonie mobile et cette négociation n'est pas toujours évidente. Il y a effectivement des efforts qui vont être demandés à ces opérateurs de téléphonie mobile, mais en l'occurrence, pour que cela puisse fonctionner, pour nous donner toutes les chances de voir les opérateurs céder et accepter certaines des demandes, dont certaines apparaissent dans ce vœu, il me semble préférable que le vœu émane de la majorité parisienne, qu'il soit coconstruit par la majorité parisienne. Je sais que des travaux sont actuellement menés notamment par l'adjoint à la Ville de Paris en charge de ces questions, Julien BARGETON.

A titre conservatoire, j'appelle à voter contre ce vœu ; dans l'attente de ce vœu qui émanera de la majorité municipale et je vous invite à retirer ce vœu. Je pense qu'il est important que nous puissions tous démarrer d'une seule voix auprès des opérateurs de téléphonie mobile, il en va du succès des négociations à venir.

Gérald BRIANT : Nous allons voter pour le vœu des verts pour le groupe PCF front de gauche.

Pascal JULIEN : Je voudrais corriger M. GONZALEZ, nuancer en tout cas vos propos, c'est que le CGCT dit bien que doit passer en Conseil d'arrondissement toute délibération qui met en œuvre les moyens de l'arrondissement dans le texte. Or jusqu'à présent, ces chartes mettent en œuvre les moyens de l'arrondissement. La preuve, vous allez dans votre réunion, les huissiers mettent des affiches, on mobilise des salles. Donc, l'arrondissement est concerné, il a donc à se prononcer, contrairement à ce que vous disiez.

Deuxièmement, quand on va à une négociation, on y va avec des objectifs ou alors on navigue à vue. Je ne pense pas que la Maire de Paris navigue à vue. En tout cas, les écologistes eux ont des objectifs et souhaitent qu'ils soient partagés par l'ensemble des conseillers d'arrondissement, puisque cela concerne l'arrondissement et de Paris ensuite. Donc, ce vœu n'a d'autre vocation que fixer des objectifs ou alors il faudra m'expliquer ce que c'est qu'une négociation sans objectif.

Enfin, vous évoquez la loi Abeille. Pour vous en féliciter, moi aussi, surtout que Laurence ABEILLE est une amie. Ce que vous n'avez pas dit, c'est que les députés dans leur séance, il y a de cela quelques jours à l'occasion d'une loi Montagne, ont vidé de son contenu cette loi Abeille, l'actuelle majorité. Alors évidemment ce n'est pas terminé, puisque maintenant cela passe au Sénat et qu'ensuite, il y aura des discussions. Je serais curieux de savoir d'ailleurs ce que le député M. VAILLANT a voté. Ce sont les amendements déposés par Laurent WAUQUIEZ qui est un homme très ouvert sur la question de l'écologie et de l'environnement et puis qui est bien de notre côté. C'est un amendement WAUQUIEZ qui était semble-t-il voté.

Daniel VAILLANT : *Hors micro*.

Pascal JULIEN : Si M. VAILLANT, vous pourrez vérifier cela.

Enfin bref, ce qui se passe ce soir, d'abord n'est pas électoral M. LEJOINDRE, puisqu'il s'agit bien du renouvellement de la charte et que c'est un débat qui revient tous les quatre ans, on a eu le même en 2012 où il y avait eu d'ailleurs un vœu adopté en Conseil d'arrondissement, je m'en souviens, du même acabit que celui-là, à l'unanimité. Donc, j'observe qu'il y a une régression du 18^{ème} sur cette question par rapport au vœu que j'avais moi-même défendu en 2012. J'espère qu'on n'aura pas une telle régression au Conseil de Paris dans la période qui est celle-ci. Je rappelle qu'à Tours – et c'était encore revu cet après-midi à l'Hôtel de Ville, avec justement les responsables de la Ville de Tours et en présence de Julien BARGETON – la Ville de Tours est de facto en dessous de deux volts par mètre parce que 75 % des antennes-relais sont installées sur les toits de la ville ou de leurs bailleurs et que donc là les opérateurs ne peuvent pas discuter. Ici c'est plus compliqué parce que 10 % des antennes seulement sont sur les toits de la ville et des bailleurs.

Je conclurais en disant que s'il y avait une volonté politique des maires d'arrondissement concernés, de la Maire de Paris, nous pourrions gagner cette négociation parce que nous avons un moyen de pression et le seul d'ailleurs qui est le fait que 10 % des antennes sont sur les toits que contrôle la Ville de Paris, qui sont en plus des points élevés dont les opérateurs ont besoin, mais si vous votez contre j'en prendrai acte, je ne suis pas sûr que cela facilite ensuite les choses au niveau des discussions de la Ville de Paris.

Eric LEJOINDRE : Je crois exactement l'inverse. D'abord, je voulais dire que ce qui doit passer obligatoirement devant notre Conseil d'arrondissement, ce sont les délibérations. Là pour le moment, le travail en cours à l'Hôtel de Ville avec des représentants des groupes, c'est justement de définir les objectifs dont M. JULIEN parlait.

Je suis respectueux de ce temps-là, comme M. GONZALEZ qui l'a très bien expliqué en disant d'ailleurs les points de convergence qu'il avait sur le fond avec le vœu déposé par les verts. Je suis respectueux de ce temps parce que c'est en construisant, en coconstruisant, justement on est en train de coconstruire à la bonne échelle, c'est-à-dire à l'échelle parisienne. C'est comme cela qu'on renforce la position de la Ville et la position de la Maire de Paris dans cette négociation qui, les uns et les autres l'ont dit, est difficile car nous parlons avec des opérateurs et que nous faisons face aux demandes contradictoires des Parisiens. Tout en partageant un certain nombre des éléments de ce vœu, je pense que le moment n'est pas venu de le voter ici et, de toute façon on n'est pas sur un débat de positionnement politique puisque c'est un débat qui revient tous les quatre ans, donc le sujet n'étant pas là, je crois qu'il convient de laisser cette discussion s'opérer sans la figer à ce stade avec des éléments d'une précision trop importante.

J'ai bien compris que le vœu des écologistes ne serait pas maintenu, ce que je comprends, je serais très heureux qu'à l'issue des discussions dans trois semaines au Conseil de Paris, nous puissions voter

tous ensemble – et je n’ai pas beaucoup de doute d’ailleurs qu’on le fasse – à un vœu au Conseil de Paris. En attendant, je ne vote pas des vœux en ne sachant pas, j’essaie au maximum de savoir ce qu’il va en être sur le fond. Voilà pourquoi je ne propose pas à ce stade de voter ce vœu tel qu’il est rédigé ainsi, mais si nous étions – mais les vacances de la Toussaint sont venues perturber notre agenda – plus proches du Conseil de Paris, je ne doute pas que nous aurions déjà atteint un point d’accord. Nous n’y sommes pas.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Dans la précédente mandature, nous avons voté déjà des vœux similaires. Nous en avons d’ailleurs proposé. C’est la raison pour laquelle nous voterons ce vœu.

Le Conseil d’arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.341 à la majorité soit 23 voix pour dont 6 pouvoirs (EELV/PC-FDG/LR-CI/NI), 21 voix contre dont 2 pouvoirs (PS)

DELIBERATION : 18.2016.342 : Vœu des groupes EELV et PCF- Front de Gauche à la maire de Paris relatif à la fermeture annoncée de la Poste Tristan Tzara

Philippe DURAND : C’est un vœu déposé par les groupes écologistes, M. DURAND et M. JULIEN, qui est relatif à la fermeture annoncée de la poste Tristan Tzara.

La poste Tristan Tzara est située dans un quartier Politique de la Ville qui a pour objet d’œuvrer à assurer l’égalité entre les territoires et à améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers populaires. On considère que cette décision va à l’encontre de cette politique.

L’annonce de cette fermeture a provoqué consternation, incompréhension parmi la population de ce quartier. Une pétition a circulé et circule toujours contre cette fermeture.

Nous considérons que ce quartier a besoin de la préservation des services publics pour son attractivité et pour la qualité de vie de ses habitants. Nous considérons que le service public, de manière générale, a un rôle important à jouer pour le développement durable de la ville par des services innovants en les mutualisant et par leur proximité.

On considère que les travaux effectués dans la Poste l’année dernière vont à l’encontre de cette fermeture et nous considérons également que les futurs aménagements (Chapelle Charbon, réaménagement de la crèche Evangile, le centre Hébert) amèneront substantiellement de nouvelles populations aux abords de la poste Tristan Tzara.

On considère que sur les différentes fermetures annoncées de la Poste sur l’ensemble de Paris, la poste Tristan Tzara est la seule dans un quartier prioritaire ; c’est pourquoi nous demandons à la Maire de Paris de demander à la direction de la Poste de revenir sur ses décisions et d’interpeller l’Etat en particulier Patrick KANNER, ministre de la Ville, afin de maintenir la poste Tristan Tzara dans ce quartier.

Ian BROSSAT : Dans la continuité de ce que vient de dire mon collègue, nous avons appris à notre grand regret l’intention de la direction de la Poste de supprimer ce bureau de poste. Cette fermeture serait un mauvais coup porté contre ce quartier, elle intervient après la fermeture d’autres services publics, je pense notamment à la fermeture du centre de la Caisse primaire d’assurance maladie située rue des Fillettes. Par ailleurs, cette fermeture est d’autant plus incompréhensible que des

travaux ont eu lieu il y a un an dans cette même Poste qui y avait conduit à une fermeture de plusieurs semaines.

C'est la raison pour laquelle nous présentons ce vœu qui fait suite d'ailleurs, comme l'a très justement dit M. DURAND, à une pétition signée par de très nombreux habitants révoltés par cette décision de la direction de la Poste.

Il s'agit donc par ce vœu d'interpeller ensemble la direction de la Poste afin de demander le maintien de ce bureau, ce qui suppose que la direction de la Poste renonce à son projet de fermeture.

Daniel VAILLANT : Voir des bureaux de poste se fermer dans des quartiers Politique de la Ville ne peut avoir notre assentiment. Je veux ici avant même de donner mon sentiment et au nom de la municipalité de proposer de rédaction de rassemblement. Il faut saluer aussi les efforts positifs de la Poste quand il s'agit de rénover des bureaux. Je félicite le Maire d'y avoir beaucoup contribué en dialoguant avec les autorités postales pour permettre des rénovations de bureaux de Poste, là où notamment beaucoup de population ont affaire à ces guichets publics ; vous ne me verrez pas parler de clientèle, mais des usagers de la Poste. Ce verbiage a hélas un certain temps maintenant et je n'arrive pas à m'y faire.

Donc, ce vœu je crois ne pose pas de problème dans les considérants que j'ai là sous les yeux et pour lesquels je ne vois pas de modification à proposer. En revanche, peut-être que pour le Conseil qui nous rassemble ici ce soir, pourrions-nous réécrire quelque peu les attendus de ces propositions émanant du groupe PC front de gauche et écologie les verts, mais qui ont été retravaillées par la majorité, donc je m'exprime en son nom à la demande du Maire du 18^{ème} arrondissement.

Il pourrait donc être demandé à la Poste de ne pas procéder à cette fermeture afin de donner toutes les informations nécessaires. Un service public ne se ferme pas comme cela d'une part et deuxièmement, il faut fournir des explications avec des éléments rationnels. Je pense que la direction de la Poste doit se rapprocher du Maire du 18^{ème} pour venir à la fois s'expliquer et donner des indications sur leurs intentions en fonction du public reçu dans ce bureau de Poste.

Je me permets d'ailleurs de dire – mais c'est connu de tous – que ce quartier a une difficulté d'autonomie. Nous aurions tous voulu que cela devienne un vrai quartier dans la ville. Il faut bien reconnaître que depuis 1980, quand il a été créé sur la zone des gazomètres, la composition même en matière d'urbanisme, de sociologie ne lui a pas permis d'être un quartier vivant par lui-même. D'une certaine manière, il est heureux que les habitants de ce quartier aillent ailleurs dans le 18^{ème} dans la proximité immédiate ou de manière plus lointaine. C'est vrai qu'à part quelques commerces, il n'est pas simple pour ce quartier, certains élus y habitent, c'est un quartier que je connais bien, que j'ai vu naître, il a des spécificités qui ne facilitent pas le fait d'être parfaitement ouvert sur la ville.

J'espère dans des projets à venir, puisque cela a été évoqué avec la partie ZAC Chapelle Charbon, que nous pourrions ouvrir davantage et que des gens du 18^{ème} pourront aller dans ce quartier et que des gens de ce quartier pourront bien évidemment, comme ils le font déjà, visiter d'autres quartiers du 18^{ème}.

La première proposition que nous vous faisons, c'est :

- demander à la direction de la Poste de ne pas procéder à cette fermeture afin de donner toutes les informations nécessaires ;
- d'engager une concertation ouverte avec les élus et les habitants sur les évolutions éventuelles de l'organisation du service public postal dans ce quartier et notamment pour les

opérations bancaires qui sont les plus sensibles au-delà même du fait de retirer par exemple les colis ;

- enfin, que soit interpellé l'Etat, je veux bien que ce soit Patrick KANNER, mais enfin la secrétaire d'Etat à la Politique de la Ville c'est Hélène GEOFFROY. Donc, on pourrait peut-être ajouter Hélène GEOFFROY qui a en charge, de manière particulière, les quartiers Politiques de la Ville et qui est très active sur ces questions. D'ailleurs, je lui en parlerai dès demain.

Ce vœu retravaillé peut, je crois, rassembler très largement et pourquoi pas unanimement.

Eric LEJOINDRE : Je vais passer la parole à ceux qui la souhaitent pour une explication de vote sur le vœu présenté sur table et dont M. VAILLANT a donné les éléments qui, je crois, rassemblent, encore faut-il le vérifier.

Christian HONORE : Nous allons d'autant plus voter ce vœu contre la fermeture du bureau de Poste, rue Tristan Tzara qu'avec M. BOURNAZEL nous avons écrit une lettre à Philippe WAHL pour lui demander justement de ne pas fermer ce bureau de Poste.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je ne sais pas quelles vont être les réponses, mais je pense qu'on aura intérêt à voter tous la même chose parce qu'en réalité, si on veut être entendu, il vaut mieux sur ce genre de sujet montrer l'unanimité des élus. J'accepte même de faire confiance au Maire du 18^{ème} et au député de la circonscription pour porter cette voix puisque vous êtes en responsabilité, c'est votre devoir et je ne doute pas que vous le ferez.

J'inciterais toutes les personnes qui ont déposé des vœux à converger vers une réponse globale. En tout cas, nous serons constructifs. Je pense que ce qui a été dit par M. VAILLANT là-dessus, nous permettrait de consolider une position vis-à-vis du groupe La Poste et vis-à-vis du Gouvernement. J'ajoute sans perfidie mais je ne peux pas m'en empêcher, c'est vrai que la ministre qui siège autour la table est si bien placée puisqu'elle revient autour de la table du Conseil du 18^{ème}, ce serait bien qu'elle en touche un mot.

Eric LEJOINDRE : Finalement il n'y a que vous qui parlez de Mme EL KHOMRI tout le temps. Vous devez sans doute avoir envie de faire sa campagne, enfin peu importe.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.342 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.343 : Vœu du groupe des groupes EELV et PCF-Front de Gauche et PS à la maire de Paris et au préfet de police relatif à la journée sans voitures

Douchka MARKOVIC : Pour la seconde fois, je dépose lors du Conseil d'arrondissement un vœu demandant l'élargissement de la journée sans voitures à tout Paris et notamment à l'ensemble de notre Arrondissement.

Les élus écologistes parisiens ont déjà, dans un premier temps, réussi à obtenir l'élargissement du périmètre de la journée sans voitures notamment aux zones Paris respire.

Ainsi, pour la première journée sans voitures, le 18^{ème} avec la complicité de nos partenaires associatifs du Comité vélo, Paris en selle, Mieux se déplacer à bicyclettes et cycles Tosi, nous avons pu profiter de l'arrêt de la circulation pour proposer des activités autour du vélo.

Cependant, le 18^{ème} a participé avec seulement 25 % de sa superficie et ce principalement autour de la mairie et de la butte Montmartre. Ainsi, considérant que malgré l'entrée du 18^{ème} dans le périmètre de la journée sans voitures, une très large partie de notre Arrondissement n'est toujours pas concernée et notamment les quartiers populaires dont les habitants souffrent autant que les autres Parisiens des méfaits de la pollution sinon plus.

Rappelons que lors de cette journée, Airparif a constaté un impact positif sur la qualité de l'air avec une baisse de 20 % à 35 % de dioxyde d'azote dans les zones coupées de circulation. Or, le nombre de décès par an en France dû à la pollution atmosphérique est aujourd'hui estimé entre 20 000 et 40 000, soit cinq à dix fois plus que le nombre de morts par accident de la route selon les chiffres de l'INSERM.

Considérant que les arrondissements périphériques comme le 18^{ème} sont d'autant plus concernés par les effets néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé avec l'éclairage, dans un souci d'efficacité et d'équité, nous demandons pour la prochaine édition de la journée sans voitures :

- que la Préfecture de police et la Maire de Paris travaillent à l'élargissement du périmètre à l'ensemble du 18^{ème} arrondissement pour l'édition 2017 ;
- que la durée de l'opération soit décalée d'une heure, c'est-à-dire qu'elle commence à 12h00 et finisse à 19h00 pour que les Parisiens et les Parisiennes puissent pleinement profiter de cette journée ;
- que le dispositif soit accompagné en amont d'une communication renforcée (journaux, chaînes télévisées, radios) pour que l'ensemble des usagers qu'ils soient ou non Parisiens puissent organiser leur déplacement dans la capitale si nécessaire ;
- que des discussions soient dès à présent engagées avec les communes de la Petite Couronne pour que cette journée sans voitures puisse bénéficier à tous ;
- enfin, qu'une concertation soit faite aussi pour réfléchir au fait que la journée sans voitures soit aussi élargie à une fois par mois.

Puisque la journée sans voitures est un évènement éco-citoyen, participatif et festif ; puisque la journée sans voitures permet de mettre en avant les questions de mobilité de lutte contre la pollution et la réappropriation de l'espace public, nous pensons qu'elle doit s'appliquer à tous. Pour toutes ces raisons, je vous demande de bien vouloir approuver ce vœu.

Danièle PREMEL : Je ne reviendrai pas sur les aspects de la pollution, sur les conséquences concernant la santé des personnes, sur le succès de la journée qui démontre l'adhésion de la population y compris des automobilistes. Je voudrais souligner une autre dimension, celle du sens auquel peut renvoyer la limite du périmètre actuel, celle d'une sorte d'exclusion, de relégation de quartiers de notre Arrondissement qui ne seraient en quelque sorte pas à Paris. Dans les médias, on parle et valorise cette expérience et cette initiative de Paris. Nos quartiers populaires et leurs habitants sont de Paris et ils peuvent, en tant que Parisiens, bénéficier et participer à cette journée sans voitures. Je crois au symbole et à la reconnaissance et le partage d'une citoyenneté à part entière passe aussi par le sentiment d'une appartenance à la ville.

Un deuxième aspect nous est sensible, celui de notre demande que les discussions soient engagées avec les communes de la Petite Couronne. Cette démarche ne se résume pas à l'aspect bénéfique pour les populations du point de vue de la santé et de la valorisation des moyens de la mobilité douce, mais au dépassement de la frontière du boulevard périphérique pour qu'au-delà de

l'appartenance aux communes, dont vous savez l'attachement que le PCF porte à cet échelon de l'organisation des collectivités, se construise une véritable identité métropolitaine.

Félix BEPPO : Je veux vous proposer l'écriture de vœu qui va être diffusé ou qui l'est déjà.

Considérant qu'à l'initiative des élus écologistes parisiens, le périmètre de la journée sans voitures a été largement ouvert aux arrondissements moins centraux et aux zones Paris respire et suite au vœu voté en Conseil d'arrondissement du 18^{ème} notamment et en Conseil de Paris ;

Considérant que malgré l'entrée du 18^{ème} dans le périmètre de la journée sans voitures, une très large partie de notre arrondissement n'est toujours pas concernée et notamment les quartiers populaires dont les habitants souffrent autant que les autres Parisiens des méfaits de la pollution ;

Considérant que lors du Conseil d'arrondissement du 14 septembre 2015, nous avons déposé un vœu demandant l'extension de la journée sans voitures à tous les Parisiens et Parisiennes, sans en exclure les arrondissements de la périphérie ;

Considérant que notre Arrondissement avait voté ce vœu à l'unanimité ;

Considérant le soutien à l'édition 2016 de la journée sans voitures et notamment de la mobilisation autour de la promotion du vélo comme les autres modes doux ;

Considérant que cette initiative a également permis de faire reculer la pollution sonore avec une baisse de 2,1 décibels au sein de la zone centrale ;

Considérant l'impact positif sur la qualité de l'air et la baisse moyenne de 20 % à 35 % de dioxyde d'azote qui a été observée par Airparif ;

Considérant que le nombre de décès par an en France dû à la pollution atmosphérique est aujourd'hui estimé entre 20 000 et 40 000, soit cinq à dix fois plus que le nombre de morts par accident de la route ;

Considérant les récentes déclarations de la Maire de Paris démontrant son implication et son souhait de faire baisser considérablement la pollution dans Paris ;

Considérant l'opportunité majeure que représente cette journée pour sensibiliser les Parisiens et les Parisiennes comme les Franciliens et les Franciliennes à l'amélioration de la qualité de l'air et au moyen de la mobilité douce ;

Considérant la demande croissante par les citoyennes et citoyens, des collectifs, des associations, d'espace et de piétonisation et de lieu de respiration notamment via les budgets participatifs ;

Considérant que les arrondissements périphériques comme le 18^{ème} sont d'autant plus concernés par les effets néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé ;

Considérant qu'une journée sans voitures bénéficie non seulement aux Parisiens et aux Parisiennes, mais à l'ensemble de l'Île-de-France ;

Par ce vœu, les élus Europe écologie les verts PS et PCF-front de gauche demandent à la Mairie de Paris et au Préfet de police pour les prochaines éditions de la journée sans voitures :

- *que la Préfecture de police et la Maire Paris travaillent à l'élargissement du périmètre à l'ensemble du 18^{ème} arrondissement pour l'édition 2017 dont les quartiers populaires sont les*

plus exposés à la pollution atmosphérique afin que cette journée puisse toucher tout un chacun ;

- *que la durée de l'opération soit décalée d'une heure, c'est-à-dire qu'elle commence à 12h00 et finisse à 19h00 pour que les Parisiens et les Parisiennes puissent pleinement profiter de cette journée ;*
- *que le dispositif soit accompagné en amont d'une communication renforcée (journaux, chaînes télévisées, radios), pour que l'ensemble des usagers qu'ils soient ou non Parisiens et Parisiennes puissent organiser leur déplacement dans la capitale si nécessaire ;*
- *que des discussions soient dès à présent engagées avec les communes de la Petite Couronne pour que cette journée puisse bénéficier à tous.*

Je vous demande de voter favorablement ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Merci pour la présentation de ce vœu qui, en répondant aux deux vœux présentés, rassemble la majorité.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Chacun fera, dans le groupe qui est le mien ce qu'il a envie, nous sommes aussi très libéraux. A titre personnel, je le voterai parce que je considère que cela va dans le bon sens et c'est la manière dont je conçois la ville pour les années qui viennent, réduire la place de la voiture. Après, on peut être en désaccord sur la manière de le faire et il y a des discussions possibles.

En tout cas sur l'objectif qui est dans ce vœu, je suis favorable, mais attention, on a vu qu'avec ce genre de journée, cela avait des conséquences, l'augmentation de la pollution sur le périphérique au-delà du périphérique. Donc, on voit bien tout l'effort qu'il y a à construire une politique qui soit au-delà de l'échelle parisienne, à l'échelle du Grand Paris et à l'échelle de la région ou capitale pour arriver à lutter durablement contre la pollution. Cela va demander des convergences très fortes entre les différents partenaires car on ne peut pas décider évidemment d'une politique seule.

Sur l'objectif lui-même, je ne peux être que favorable sur le dimanche pour que chaque Parisien – j'espère à terme beaucoup plus large – chacun puisse se réapproprier son quartier et sa ville et en profiter le plus possible.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.343 à la majorité soit 42 voix pour dont 8 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/LR-CI/NI) et 2 abstentions (M. QUIENNEC et M. LISCIA)

DELIBERATION : 18.2016.344 : Vœu du groupe PGF-Front de Gauche à la maire de Paris relatif au conservatoire

Catherine BELEM : Notre conservatoire Gustave-Charpentier n'est plus en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions les élèves. Il n'est plus possible d'y travailler harmonieusement pour les personnels administratifs, pourtant très impliqués. Les professeurs encadrants ne peuvent plus enseigner correctement. Donc, le conservatoire actuel ne peut répondre à la très forte demande.

L'offre culturelle est primordiale dans nos quartiers. Les demandes des Parisiens en termes d'enseignement musical ou chorégraphique sont très importantes. Nous connaissons tous ces files

d'attente pour les inscriptions. Il y a donc une faiblesse de l'offre globale qui ne pourra être comblée que par la création de nouveaux équipements publics.

Je tiens à rappeler ici que cet état de fait ne date évidemment pas d'aujourd'hui et que nous devrions en prendre vraiment conscience et agir en ce sens.

En juillet dernier, un amendement au plan local d'urbanisme modifié a été adopté demandant le lancement d'études opérationnelles permettant le déplacement du conservatoire sur le futur site Ordener-Poissonniers. Nous demandons donc à la Maire de Paris le lancement de cette étude opérationnelle. Nous y voyons l'opportunité d'affirmer notre engagement pris depuis fort longtemps de doter notre Arrondissement d'un conservatoire adapté aux besoins des habitants de notre 18^{ème}. Notre volonté est bien d'offrir et d'ouvrir les portes de la culture au plus grand nombre, que ce soit pour la musique, la danse ou bien encore le théâtre.

Carine ROLLAND : Je ne peux qu'aller dans votre sens puisque nous avons à l'unanimité voté à peu près le même vœu en juillet dernier.

Donc sur le fond, nous sommes tous d'accord, le conservatoire doit être agrandi, les élèves doivent pouvoir étudier. Il se pourrait que l'opération prévue à Ordener-Poissonniers soit une opportunité pour cela.

Depuis juillet dernier et depuis que ce vœu a été voté par nous à l'unanimité, il s'est passé que les services de la ville ont commencé à travailler, ils ont étudié la faisabilité d'une conversion du conservatoire actuel situé rue Baudelique en logements, cela est effectif. En revanche, pour ce qui est de l'étude sur le déménagement ou l'extension du conservatoire sur la Chapelle Ordener-Poissonniers, elle ne peut se faire indépendamment du cadre rappelé par M. NEYRENEUF tout à l'heure et indépendamment des offres que les opérateurs ont faites.

Depuis la semaine dernière, nous savons que quatre opérateurs ont été désignés. Certains évoquent la possibilité de réserver des surfaces au sein de l'opération de pratique musicale et plus largement des espaces à vocation culturelle.

Un équipement culturel de proximité pourrait ainsi être étudié et proposé par les opérateurs, mais ce n'est pas de notre ressort. Une fois que cela sera avéré, si tel était le cas et cela pourrait être le cas parce que la demande a aussi été portée par les habitants et d'abord été portée par les habitants, en tout cas à cet endroit-là, nous l'examinerons et la Maire de Paris l'examinera avec bienveillance.

En attendant, la seule chose à laquelle nous pouvons nous engager, c'est que l'étude engagée se poursuive et c'est déjà, comme je le disais, en partie le cas.

Maintenez-vous le vœu au regard de ces éléments ou pas ?

Catherine BELEM : Nous maintenons le vœu.

Eric LEJOINDRE : Bien, je vais proposer une explication de vote à ceux qui souhaitent en faire une, puis je dirai un mot et puis on va voter.

Fadila MEHAL : Comme Mme ROLLAND, je souscris complètement aux attendus de ce vœu et notamment par rapport à la situation extrêmement difficile en termes d'offre culturelle à partir de cet établissement.

Pour autant, nous avons mené avec tous les élus qui le souhaitaient une grande réflexion qui a abouti à une délibération sur la réforme des conservatoires. Nous avons tenu en tous cas pour les élus dans le 18^{ème}, à faire en sorte que soit inscrite dans la délibération cette possibilité pour le conservatoire du 18^{ème} d'avoir une extension. Cela a été voté.

Dans ce cadre-là, en termes de cohérence, d'abord j'aimerais avoir des informations sur la finalité et en tout cas, sur la concrétisation de cette extension. Si pour autant elle était vraiment d'actualité pour l'échéance 2017, est-ce que ce ne serait pas prématuré d'ouvrir un autre chantier même en termes de réflexion quand on n'a pas exploité au maximum cette proposition dont je rappelle, qui a été obtenue après beaucoup de discussions puisque M. Bruno JULLIARD avait souhaité en effet mettre dans sa délibération plutôt des rénovations ou des extensions de façon plus générale et j'ai tenu personnellement à identifier cette question au travers du 18^{ème}.

Donc, je trouve un peu prématuré qu'on s'engage dans une autre voie qui pourrait être intéressante si d'aventure cette extension verra le jour dans des mois assez rapides.

M. le Maire, pouvez-vous me répondre ?

Eric LEJOINDRE : Je répondrai à l'issue de la discussion.

Loïc LORENZINI : Les élus écologistes voteront pour le vœu proposé par le groupe PC front de gauche.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je suis souvent intervenu sur le sujet du conservatoire qui est évidemment une priorité pour le 18^{ème} et pour les centaines de familles qui chaque année se voient refuser l'accès à ce conservatoire, faute de place.

La priorité était jusqu'à présent l'extension. Je n'ai pas de tabou à la relocalisation du conservatoire, mais maintenant, il est urgent, et vous allez peut-être le faire maintenant, que vous fixiez un cap, que vous preniez des décisions, que vous donniez un calendrier, une priorité financière de la Ville de Paris qui est urgemment à établir dans l'intérêt de toutes les familles du 18^{ème} refusées chaque année dans ce conservatoire. Dans nos quartiers populaires, il est absolument important d'avoir un équipement culturel de proximité ouvert à toutes et à tous.

Eric LEJOINDRE : Mme ROLLAND a dit l'essentiel, mais je partage ce qu'a dit Mme MEHAL. On a eu ce débat exactement dans ces termes, juste avant les vacances. Je veux bien qu'on vote à un vœu tous les mois sur le même sujet. Dans mon grand libéralisme, j'ai l'habitude de ne pas inscrire à l'ordre du jour des vœux qui ont été déposés. C'est exactement celui qui a été voté au Conseil de Paris, à l'unanimité d'ailleurs. C'est là que les choses sont les plus essentielles puisque c'est là qu'au bout du bout, les décisions se prennent.

Je le dis un peu par principe, quand on vote au Conseil de Paris à l'unanimité quelque chose, a priori on le met en œuvre. Ce n'est pas la peine de repasser, sinon on va revoter tous les vœux en Conseil d'arrondissement qu'on vote en Conseil de Paris et cela n'aura plus beaucoup de sens. Notre temps et le sérieux de ce Conseil pourraient être mis en difficulté. Nous souhaitons – et d'ailleurs le 18^{ème} était l'un des conservatoires qui a le plus inspiré la réforme telle qu'elle est prévue – ne pas refaire les conservatoires à l'ancienne, mais nous souhaitons que le 18^{ème} soit à la pointe de l'invention de cette nouvelle façon d'apprendre la musique, qui reprend les éléments centraux du conservatoire. Comme Mme ROLLAND l'a dit, c'était le sens du vœu voté à l'unanimité du Conseil de Paris, il faut réfléchir à toutes les opportunités pour que ce premier outil de l'école de musique soit là. Cela peut consister à une relocalisation, aussi à la création de nouveaux équipements auxquels le conservatoire

Pourrait avoir accès dans ce futur aménagement, je crois comme beaucoup que ce sont les habitants du 18^{ème} qui en premier en ont parlé, utiliser cette chance qu'on a d'avoir cette opération à Ordener-Poissonniers pour faire en sorte que l'on crée ce nouveau type de conservatoire.

Je ne me vois pas voter autre chose que ce que j'ai voté au Conseil de Paris il y a deux mois. Je vais voter favorablement tout en redisant que je ne suis pas sûr d'avoir bien compris le sens qu'il y avait à le déposer ici à ce moment et en demandant aux uns et aux autres de veiller à éviter que nous refassions les mêmes débats en boucle tous les mois. Finalement, ce vœu on pourrait l'avoir jusqu'à ce que définitivement on sache quelle est l'orientation d'aménagement Ordener-Poissonniers. Il y en a pour un certain temps.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.344 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Mme MEHAL)

DELIBERATION : 18.2016.345 : Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris et au maire du 18e arrondissement relatif à l'impact financier du budget participatif

Laurent QUEINNEC : La saison 2016 du budget participatif vient de se terminer. L'an dernier, nous regrettons que nombre des projets soumis au vote des Parisiens relevaient de dépenses d'entretien courant plutôt que de nouveaux investissements.

L'objet du vœu que nous vous proposons aujourd'hui est une mesure simple qui demande toutefois un travail d'analyses de la part des services de la Mairie. Elle vise avant tout à maîtriser l'évolution du budget de fonctionnement de la Ville de Paris et à en anticiper d'éventuels dérapages.

Il s'agit en réalité d'évaluer l'ampleur des coûts de fonctionnement que génèrent les budgets participatifs.

On procède à une telle évaluation parce que d'abord, il y a des études universitaires notamment au CNRS qui ont évalué à 11,2 % – c'est une moyenne – le coût de fonctionnement annuel d'un investissement public. Dans ces 11,2 %, il y a 6 % de charges de personnels. Donc on est sur des montants assez significatifs. Par ailleurs, lorsqu'on regarde de plus près les projets soumis à voter à l'occasion du budget participatif, on se rend compte qu'il y a beaucoup de projets de végétalisation, d'espaces verts – ce n'est pas cela qui est en cause – mais simplement, ces projets ne coûtent pas tellement cher en investissement quand on compare au coût de fonctionnement que représente l'entretien de ces espaces verts. On est vraiment sur une logique, non pas d'investissement, mais de fonctionnement. Le coût de fonctionnement des espaces verts, des végétalisations – qu'on ne remet absolument pas en cause – n'est pas du tout évalué dans le cadre du budget participatif. Donc, cet impact financier, c'est aussi une information qui devrait intéresser les participants aux votes qui votent pour un projet, mais ne savent pas combien cela va coûter.

Ce vœu pourrait être tout simplement argumenté à la lecture d'une loi que le Gouvernement que vous soutenez a votée l'année dernière. C'est à l'article 107 de la loi NOTRe, la loi portant nouvelle

organisation territoriale de notre République, qui prévoit justement la mise en place d'études d'impact pour les opérations d'investissement. Il y a un décret d'application sorti le 30 juin dernier, mais qui fixe des seuils tellement élevés que finalement il vide la loi de sa substance, c'est assez regrettable.

Pour autant, rien ne vous empêche d'être de bons élèves, d'être exemplaires et d'appliquer l'esprit de cette loi en fonction aussi des arguments que je viens de vous citer et que soit donc mise en place une évaluation pluriannuelle des coûts de fonctionnement pour l'ensemble des projets, des budgets participatifs lauréats en 2016 et pour l'avenir ainsi que pour ceux qui seront soumis aux votes des Parisiens en 2017.

Carine ROLLAND : Puisque vous nous lancez sur les budgets participatifs, je voudrais d'abord remercier et je pense que Mme NEYRON s'associera à ces remerciements puisque l'impulsion des budgets participatifs, la manière dont l'opération est menée tout au long de l'année, c'est sous la houlette de Carine que cela se passe. Donc, féliciter tous les porteurs de projets, les 7 300 habitants du 18^{ème} qui se sont déplacés – c'est une hausse de 11 % de participation par rapport à 2015 – et féliciter les 13 projets lauréats dans le 18^{ème} Arrondissement qui ont trait à des thématiques aussi diverses que les outils numériques – M. DARRIULAT en parlait dans les écoles du 18^{ème} – des aménagements de l'espace public pour aménager le cadre de vie notamment à La Chapelle et de la végétalisation, mais ce n'est pas majoritaire. Ce qui est majoritaire, en revanche, ce sont les projets qui vont se déployer dans les quartiers populaires grâce à l'enveloppe réservée à ces quartiers cette année.

Pour répondre à votre question et d'abord à vos considérants, permettez-moi de revenir sur ce que je considère être des erreurs. Vous mentionnez que les investissements issus des budgets participatifs sont des opérations exceptionnelles, absolument pas. La Maire de Paris a décidé de laisser la main aux Parisiens sur 5 % du montant d'investissement de la Ville de Paris chaque année, il va falloir s'y faire, c'est ainsi et cela n'a rien d'exceptionnel. Les dépenses ainsi réalisées, les investissements ainsi réalisés émanent des porteurs de projets qui sont les Parisiens, sont votés par les Parisiens ; ils n'en sont pas moins des projets municipaux absolument comme les autres.

Deuxième point, vous mentionnez un montant de 3,5 millions d'euros pour le 18^{ème}, permettez-moi de vous dire qu'on est bien au-delà puisque le mécanisme adopté est le suivant : le Maire de l'Arrondissement a la possibilité de réserver une proportion importante de ce que l'on appelle les investissements d'intérêt local au budget participatif. Sur cette base, la Maire de Paris abonde de 2 € issus du budget de la Ville de Paris pour chaque euro d'arrondissement. Tant est si bien que ce ne sont pas 3 millions et demi que représentent ces projets dans le 18^{ème}, mais près de 7 millions (6 781 000 €).

Pour finir, vous mentionnez que le fonctionnement représente environ 11 % des budgets d'investissement, mais cela vaut exactement de la même manière pour toute décision d'investissement prise par une municipalité. Encore une fois que cela émane des habitants, que ce soit porté par les habitants, voté par eux ou que ce soit décidé par un conseil municipal, c'est exactement la même chose. Une partie de la mise en œuvre va générer du fonctionnement.

Là où je ne suis pas d'accord avec vous, c'est sur le fait que le premier filtre mis en place par les directions de la Ville de Paris, lorsque les projets du budget participatif arrivent, c'est de vérifier qu'il s'agit principalement de budget d'investissement. On voit depuis 2014 des projets extrêmement intéressants arriver autour de la table, vous étiez à au moins une des commissions d'ailleurs, si je me souviens bien. Ces projets ne sont pas retenus parce qu'ils nécessiteraient d'abord des dépenses de fonctionnement, donc, ils ne passent pas le filtre.

Deuxièmement, lorsqu'ils ont passé ce filtre, considérant que c'est d'abord d'investissement plus que du fonctionnement, la direction des Finances évalue ce que cela va générer en dépenses de fonctionnement dans la mise en œuvre.

Donc, pour toutes ces raisons, je ne peux que vous appeler à voter contre ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Il y a une explication de vote. A priori, vous pouvez expliquer le vote sur votre propre vœu. Je vous laisse la parole pour quelques minutes, ensuite, je doute bien que vous allez voter pour votre propre vœu.

Laurent QUEINNEC : Je veux juste simplement répondre très cordialement.

Vous dites que les budgets participatifs sont plus élevés que ce que j'ai mentionné dans les considérants. En effet, c'est une erreur de ma part, mais vous abondez dans mon sens. En effet, l'investissement sera élevé d'autant il faut en effet évaluer son impact financier.

Ensuite, le sujet ici n'est pas de dire – même si je vous l'ai rappelé en préambule – qu'il y a des budgets de fonctionnement soumis aux votes. Ce sont bien des budgets d'investissement, on est bien d'accord et la réponse que vous me faites est en gros de dire « de toute façon, cela ne se fait pas, on vote actuellement naturellement des budgets d'investissement, donc il n'y a pas lieu de répondre positivement à votre vœu ».

En réalité, vous n'avez rien compris au vœu et à l'esprit de la loi qui consiste à dire : quand on investit de l'argent, on essaie d'évaluer combien cela va coûter en fonctionnement. C'est tout, ce n'est pas plus compliqué. On vote naturellement favorablement à notre vœu.

Eric LEJOINDRE : Vous avez mal écouté ce qu'a dit Mme ROLLAND. Elle a eu un argument assez logique et on n'a pas besoin d'être mathématicien pour le comprendre.

Investir entraîne, c'est vrai, des frais de fonctionnement qui peuvent être très importants ou très faibles en fonction de ce qu'on fait. Quand on met une toute petite jardinière, c'est quasiment rien, quand on fait un conservatoire ou une crèche, cela crée beaucoup de frais de fonctionnement, c'est un principe de base.

Ces coûts, Mme ROLLAND l'a dit, sont évalués par la DFA. Ce qu'a dit Mme ROLLAND est très simple, c'est que quelle que soit l'origine de la décision d'investir, que ce soit nous autour de cette table ou les habitants avec le budget participatif, le même coût de fonctionnement est lié. Le budget participatif ne crée pas des coûts de fonctionnement supplémentaires, ce que vous semblez indiquer. Si c'était le Conseil d'arrondissement qui aurait décidé de faire telle ou telle jardinière, les coûts de fonctionnement seraient les mêmes. Donc non, le budget participatif n'entraîne pas de coûts de fonctionnement supplémentaires, c'est le fait d'investir pour cette Ville qui coûte de l'argent et nous l'assumons parce que nous souhaitons, notamment dans nos quartiers et notamment dans les quartiers populaires, investir.

Voilà pourquoi Mme ROLLAND avait absolument raison de donner un avis défavorable à ce vœu.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.345 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR-CI/NI) et 35 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2016.346 : Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris relatif à la création de parcs relais aux portes de Paris

Christian HONORE : La volonté unanime partagée du Conseil de Paris de réduire la pollution dans la capitale en offrant des alternatives à la mobilité individuelle polluante. Beaucoup d'habitants de la banlieue de Paris, spécialement ceux qui habitent en Grande Couronne, n'ont d'autres choix que d'utiliser un véhicule individuel pour se rendre sur Paris, faute de transport en commun suffisamment performant.

En l'absence de parcs de stationnement aux portes de la capitale, ces personnes sont contraintes de poursuivre leur trajet jusqu'à Paris intra-muros. Le maillage assez dense du métro et du tramway aux portes de la capitale en fait des sites préférentiels pour implanter des parcs relais.

Le STIF, sous l'impulsion d'une nouvelle majorité, vient de relancer la dynamique de création de parcs relais pour limiter les déplacements individuels et créer de véritables pôles de multimodalité.

La création de parcs relais aux portes de Paris n'implique pas nécessairement la création de nouveaux parcs de stationnement, mais plutôt une conversion de parcs déjà existants, souvent sous-utilisés comme ceux des pôles commerciaux, des bailleurs sociaux, voire de certaines entreprises.

C'est la raison pour laquelle nous proposons le vœu ; nous émettons le vœu que la Maire de Paris propose au STIF, la conversion de certains parcs de stationnement sous-utilisés aux portes de la capitale en parcs relais labellisés en concertation avec les bailleurs sociaux, les propriétaires de centres commerciaux et les entreprises volontaires.

Mario GONZALEZ : C'est un vœu très similaire à un autre vœu que vous aviez présenté il y a de cela quelques temps. Donc certains des éléments de réponse seront également similaires.

Puisque cette question de parcs relais est une vieille question des années 70 mis en place dans plusieurs villes européennes et qui avaient plus ou moins bien marché, cela dépendait. Des résultats plutôt mitigés pour une simple et bonne raison, c'est que ces parcs relais, pour fonctionner, il y a plusieurs conditions qui doivent être réunies. En ce qui nous concerne, il y en a deux qui nous intéressent plus particulièrement.

La première, c'est qu'il faut impérativement que ces parcs relais puissent garantir une sécurité totale aux automobilistes, donc le problème de la sécurisation des parkings. La deuxième, c'est qu'il ne faut en aucun cas que ces parcs relais soient sources de nuisance pour les quartiers des portes des villes.

Dans le 18^{ème}, en ce qui concerne ces parcs sous-occupés puisque vous ne préconisez pas la construction de nouveaux parcs de stationnement, j'ai bien compris votre vœu, vous préconisez l'utilisation des parkings sous-occupés. Dans le 18^{ème}, ces parkings sous-occupés – pour avoir longuement travaillé sur cette question et continuer à y travailler – se trouvent principalement porte de La Chapelle et j'ai presque envie de dire essentiellement porte de La Chapelle puisque c'est là où les taux de sous-occupation dépassent les 60 %. Or, ces parkings-là ont un problème de sous-occupation et surtout de sécurisation très important. Notamment, c'est le cas des bailleurs sociaux qui investissent beaucoup d'argent pour essayer de sécuriser ces parkings. Nous-mêmes avec Mme AKKARI, dans le cadre de la TFPB évoquée tout à l'heure, essayons de faire en sorte que les

bailleurs sociaux puissent utiliser cette manne financière dans le cadre de la Politique de la Ville pour justement investir dans la sécurisation des parkings.

Deuxième problème, vous en conviendrez, la porte de La Chapelle, je ne crois pas que ce soit l'endroit idéal pour mettre en place des parcs relais qui indéfectiblement et incontestablement créeraient des nuisances supplémentaires dans ce quartier.

Enfin sur le fond, là nous sommes en totale divergence avec vous puisque lorsque nous étions aux responsabilités à la Région, nous avons une toute autre conception du transport et nous considérons à juste titre que le transport idéal n'était pas de venir avec sa voiture et de la laisser à la porte de Paris, mais de la laisser au parking de la gare de sa ville pour prendre les transports en commun.

D'ailleurs, il y a une certaine contradiction dans votre vœu avec ce que vient de dire votre collègue, M. BOURNAZEL puisqu'il parlait du Grand Paris et le fait qu'il fallait voir au-delà du périphérique. C'est justement l'objet des transports en commun de la Région Ile-de-France. C'est à travers les transports en commun de la Région Ile-de-France que l'on verra au-delà de la périphérique, ce n'est certainement pas en laissant sa voiture au bord du périphérique.

Puis enfin, la sous-occupation de ces parkings, nous y travaillons avec les bailleurs sociaux justement pour d'autres utilisations alternatives de ces parkings. Je pense notamment à la mise en place de places de stationnement pour des voitures électriques avec des systèmes de recharge. Je pense notamment à créer des lieux de stockage ; il y a des difficultés par rapport à cela, mais nous essayons de les résoudre notamment en termes de sécurité incendie. Bref, toute une série d'utilisation alternative de ces parkings, nous y travaillons avec les bailleurs sociaux, avec le Maire et nous allons d'ailleurs très prochainement nous réunir pour refaire un point des différentes utilisations alternatives.

C'est la raison pour laquelle j'appelle à voter contre ce vœu et, en tous les cas, à ce que vous le retiriez.

Eric LEJOINDRE : Je rappelle pour l'anecdote qu'un grand parking existe à la porte de La Chapelle. Nous l'avons fait fermer tant il était peu occupé par des automobiles. Ce qui veut dire que la demande ne devait pas être excessivement importante à l'endroit où il existe. D'ailleurs, il existe un autre parking à la porte de Clignancourt et qui, là encore, a un peu de mal à se remplir. Ce qui doit bien vouloir dire que l'idée que les gens vont prendre leur voiture jusqu'à la porte de La Chapelle depuis la banlieue pour ensuite prendre les transports en commun depuis la porte de Clignancourt est à mon avis légèrement erronée. Ce que veulent les gens, c'est prendre leur voiture pour aller jusqu'à la gare de leur domicile et là rentrer directement dans Paris sans avoir à faire un changement supplémentaire après 25 minutes de route.

Frédéric BADINA SERPETTE : On est un peu surpris parce que, comme l'a précisé M. GONZALEZ, il y avait un vœu quasi-similaire qui avait été déposé par votre camarade M. LISIA il y a quelques mois. Ce n'est pas grave, les réponses seront les mêmes.

On votera toujours contre ce vœu parce que, quand bien même nous soyons d'accord avec vous sur l'utilité de transformer les parkings des bailleurs sociaux aujourd'hui laissés à l'abandon alors que nous avons encore trop de voitures garées en surface, considérer qu'il faut les ouvrir aux Franciliens en rabattement aux portes de Paris n'est toujours pas la bonne solution. Nous préférons ainsi miser sur une intermodalité entre la voiture et le réseau de transport en Moyenne et Grande Couronne.

C'est en tout cas la ligne que nous avons défendue lors des élections régionales et que nous continuons de défendre aujourd'hui dans l'opposition à la Région.

La vérité, c'est qu'une démarche de la sorte est coûteuse, pour les bailleurs notamment qui, à ce stade, doivent encore trouver les compétences nécessaires auprès des professionnels du stationnement. Le travail est en cours, c'est long, on va continuer d'y travailler ici dans le 18^{ème} et avec Christophe NAJDOVSKI au niveau central.

Mais l'autre vérité qu'il faut avoir à l'esprit, le point le plus important, c'est que la priorité portée par le STIF – qui est toujours présidée par votre majorité de droite à la Région – cette priorité en matière de stationnement n'est pas donnée aux portes de Paris. Elle a été donnée à la Grande Couronne et c'est bien tout le sens du plan des 10 000 places de stationnement et de rabattement qui vient d'être voté par le Conseil d'administration du STIF, plan que nous avons d'ailleurs voté car nous considérons que la priorité est là en Seine-et-Marne, dans les Yvelines, en Essonne, aux confins de l'Île-de-France et pas aux portes de Paris si l'on s'en tient à la logique de rabattement et de maillage d'un réseau de transport. C'est ainsi que cela fonctionne un peu partout dans le monde.

Dans le 18^{ème}, le sujet n'est pas le stationnement de rabattement, mais plutôt stationnement résidentiel, notre capacité à trouver tous les leviers de reconversion de parkings existants, notamment pour les ouvrir à d'autres fonctions outre le stationnement des Parisiens, la logistique urbaine, le stationnement des véhicules des services de la Ville, du stockage, plein d'autres fonctions auxquelles il faut que nous puissions réfléchir.

On est un peu surpris puisque pour nous, votre vœu n'est pas tout à fait cohérent avec l'ambition et les priorités portées par la majorité régionale qui préside le STIF et à laquelle vous appartenez.

Eric LEJOINDRE : Y a-t-il d'autres explications de vote ?

Christian HONORE : M. GONZALEZ me proposait de retirer le vœu. D'abord, vous ne parlez que de deux portes, celle de La Chapelle et de Clignancourt ; nous parlons des portes de Paris.

Il s'agit, M. GONZALEZ et M. BADINA SERPETTE, de permettre aux automobilistes qui habitent en banlieue et qui viennent travailler dans Paris de ne pas entrer dans Paris avec leur voiture. C'est gagnant-gagnant, ils évitent les embouteillages et les Parisiens évitent la pollution. Nous maintenons notre vœu.

Eric LEJOINDRE : On avait compris le sens de votre vœu. Je pense que vous avez compris la réponse de M. GONZALEZ.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.346 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR-CI/NI) et 35 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18. 2016 .347 : Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris et au préfet de police relatif à l'amélioration du cadre de vie à Château Rouge - Marcadet

DELIBERATION : 18.2016.348: Vœu du conseil d'arrondissement au préfet de police relatif à l'amélioration du cadre de vie à Château Rouge – Marcadet

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, je soutiens depuis des années les habitants du quartier Château Rouge qui demandent légitimement de vivre en sécurité et en toute tranquillité dans un environnement propre et bien entretenu.

Les habitants demandent une action des pouvoirs publics qui est une véritable volonté de la part des pouvoirs publics d'agir sur le réel. Ils subissent quotidiennement des actes d'incivilité, des agressions verbales mais aussi physiques. Ils déplorent régulièrement l'état de saleté des rues et la dégradation alarmante de la qualité de vie du quartier. La vente à la sauvette perdure depuis de trop nombreuses années et croit de manière inquiétante.

En ce sens, une association a, d'ailleurs, porté plainte contre la Ville de Paris et a gagné en première instance. Les habitants disent leur totale incompréhension devant les déclarations d'impuissance des pouvoirs publics. Ils expriment, d'ailleurs, une demande simple, des solutions pérennes. On les entend dans différentes réunions de quartier ou à travers des pétitions nombreuses. Les habitants de ce quartier expriment une réelle perte de confiance aujourd'hui dans les pouvoirs publics en général, faute de réponses concrètes.

Ce vœu a pour objet de vous demander :

- d'agir en urgence et de manière extrêmement ferme pour établir la tranquillité publique dans le quartier Château Rouge – Marcadet et tous ses alentours ;
- de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la lutte contre la vente illégale, à la vente à la sauvette, aux trafics et aux proxénétismes, c'est-à-dire à l'exploitation de jeunes filles notamment mineures sur nos trottoirs.

En matière de sécurité, ils exigent cela, mais aussi une meilleure qualité de vie :

- par une reconquête commerciale, diversifiée ;
- par le réaménagement d'espaces publics ;
- par une occupation positive de cet espace public.

Ils demandent enfin un bon entretien de la propreté des rues. En somme, ces habitants demandent d'être traités comme des Parisiens de n'importe quel autre quartier.

Sarah PROUST : Le vœu que vous venez de présenter pose de véritables questions sur le quartier Château Rouge-Marcadet. Le problème, c'est qu'il y a au moins trois omissions et une erreur qui en l'état le rend impossible à voter. Donc, nous proposons un contre-vœu ou en tout cas un vœu en réponse que l'on soumettra au vote.

Trois omissions parce que dans la longue liste des choses que vous évoquées, vous omettez quand même le travail de la Ville de Paris qui a consisté ces dernières semaines, puisque tout cela est très récent, au moins en trois choses :

- d'abord, une seule direction a été créée pour regrouper tous les agents municipaux au sein de la brigade de lutte contre les incivilités ;
- deuxièmement, il y a une augmentation du nombre d'inspecteurs qui passe de 1 000 à 1 900 agents contre les incivilités ;
- enfin, la création d'une circonscription unique pour le 18^{ème} qui était une demande très ancienne et qui assure d'avoir un meilleur déploiement et un maillage plus fin pour l'ensemble des agents de cette brigade-là, pour cette direction de la sécurité, de la prévention et de la protection.

Ce sont les trois omissions, mais il y a aussi une erreur, c'est que vous évoquez, en tout cas, il y a une phrase qui dit « l'inaction des pouvoirs publics ». Je sais qu'on est tous en précampagne et qu'on a beaucoup de choses à dire et à écrire, mais l'inaction des pouvoirs publics, est-ce que décevant, on peut dire que les agents de la propreté ne passent pas dans le quartier Château Rouge-Marcadet ? Est-ce qu'on peut dire réellement que la direction, les agents de la DPP ne passent pas à Château Rouge ? Est-ce qu'on peut dire que les correspondants nuit ne passent pas entre Château Rouge et Marcadet, pareil pour la police, pareil pour tous les services de la Ville et tous les pouvoirs publics ? Que les rues soient resalées extrêmement vite notamment à cause des vendeurs à la sauvette, oui bien sûr, mais on ne peut pas laisser dire dans un vœu qu'il y a une inaction des pouvoirs publics sur le quartier Marcadet-Château Rouge.

La raison pour laquelle on n'a pas voulu uniquement voté contre ce vœu, mais en proposer un autre, c'est qu'effectivement ce que vous dites, en tout cas dans les premiers constats, nous les partageons. La vente à la sauvette a augmenté ces derniers temps et il faut effectivement avoir des actions supplémentaires.

Le vœu que nous proposons aujourd'hui dit trois choses :

- d'abord, il affirme le travail de la Ville de Paris parce que ce travail-là sera aussi avec les trois axes que j'ai évoqués, la possibilité pour les agents de la Ville :
 - d'avoir plus de moyens d'action ;
 - d'avoir plus d'outils ;
 - d'avoir plus de moyens financiers pour les effectuer.
- on évoque aussi la question des travaux de la station de métro Château Rouge qui n'aident pas beaucoup à la fluidité et au partage de l'espace public ;
- enfin, on affirme parce que c'est vrai que nous aussi représentons les habitants et passons souvent dans ce quartier, le fait qu'effectivement, la situation est difficile.

Donc ce vœu demande à la Préfecture de police de renforcer les moyens d'action, des effectifs de police sur le quartier, mais y compris on évoque la question de La Chapelle – Marcadet, Barbès – La Chapelle et donc on demande au Préfet de police de pouvoir renforcer ses moyens d'action.

Dernière chose, dans les réponses parce que les sujets que nous évoquons les uns et les autres, nous y sommes attachés, depuis deux ans maintenant que je suis peu adepte de la polémique sur ces sujets-là. Mais j'ai quand même une question à poser, je l'ai évoquée, nous sommes tous en précampagne et donc nous avons des choses à dire. J'ai beaucoup entendu l'ensemble des candidats à l'élection des primaires du parti Les Républicains. J'ai entendu que le moins-disant – il me semble, peut-être ai-je fait une erreur – sur la suppression des postes de fonctionnaires proposait quand même la suppression de 300 000 postes de fonctionnaires sur la mandature.

Or, tout ce que vous proposez, que ce soit sur des questions de propreté, de sécurité, de justice, sur l'ensemble des questions de prévention vont demander beaucoup d'investissements publics et notamment beaucoup de postes de fonctionnaires et beaucoup d'agents publics pour renforcer l'ensemble de ces missions. Donc, je ne comprends pas comment on peut, dans le cadre d'un Conseil d'arrondissement, demander le renforcement de l'ensemble de ces postes-là et à la fois être dans un cadre primaire national, dire qu'il faut supprimer au moins 300 000 postes de fonctionnaires.

Donc, c'est pour cela que nous proposons ce vœu qui à la fois affirme les difficultés, mais aussi propose les renforcements d'action via la Préfecture de police.

Eric LEJOINDRE : Je vais proposer à ceux qui le souhaitent de faire une explication de vote sur les deux vœux, celui qui est présenté par Les Républicains et le groupe UDI MoDem. Après, je donnerai mon avis.

Loïc LORENZINI : Je me prononcerai uniquement sur le vœu qui nous est proposé par le groupe Les Républicains et c'est ma collègue MARKOVIC qui se prononcera sur le contre-vœu.

Le vœu qui nous est proposé par le groupe Les Républicains est vaste et traite de sujets, à mon sens, trop variés par rapport à leur sensibilité, ce qui nuit à la qualité du débat. Il ne s'agit pas ici de nier les éléments qui nuisent à la qualité de vie sur les quartiers cités même s'il est hors de question de les stigmatiser parce qu'il y a des problèmes, certes, mais qui dépassent largement aussi les compétences de notre assemblée.

On comprendra ici toute l'exaspération des habitants ; il est important d'apporter des réponses pérennes parce que ces situations durent effectivement depuis très longtemps, même si elles ont évolué dans le temps et même s'il y a parfois des améliorations. Effectivement, malgré les efforts des services de la Mairie, du travail associatif et des forces policières, les difficultés persistent parce que ces problématiques sont souvent plurielles et transversales aussi à l'évolution de notre monde. Malheureusement, c'est aussi le résultat d'un appauvrissement économique d'une partie de nos concitoyens.

Donc, une recette qui sera assez simple, celle d'ajouter encore des forces de l'ordre qui, de leur point de vue même, ne serait pas efficace parce que sur les sujets dont on parle, c'est souvent plus des moyens de justice ou des moyens pour exploiter, par exemple, les renseignements qui sont nécessaires plus que d'une police sur place. De toute façon, une police sur place ne sera jamais 24h/24 pour pouvoir éviter les soucis évoqués dans votre vœu.

Ceci étant dit, dans la mesure où le Gouvernement précédent a baissé les effectifs de police, il paraît effectivement légitime de refaire la demande auprès du Préfet de police de renforcer ses effectifs. Seulement, on ne pourra pas régler tous les problèmes qui nous sont posés uniquement par le prisme de la répression. Il faut de l'équilibre dans ces propositions et pour nous, cet équilibre repose, certes sur une présence policière mais je l'ai dit qu'il ne pourra pas être là 24h/24. Il faut aussi de la médiation qui soit visible sur l'espace public, de la régulation qui peut être d'ordre économique, environnemental et social sur la question des sauvettes notamment.

Sur la vente à la sauvette, il faut parler à ces vendeurs à la sauvette souvent sous domination d'organisation dont la plupart souhaitent s'en sortir et sont porteurs de compétence. Il y a des solutions économiques à proposer pour qu'ils soient porteurs d'activité légale comme celle liée, par exemple, au recyclage.

Sur la gestion des espaces publics, nous devons continuer à travailler avec toutes les parties prenantes dans la proximité du terrain et j'en veux pour exemple la coordination mise en place entre les forces de police, l'Education nationale et la Mairie dans le cadre des rixes entre les enfants du 18^{ème} et du 19^{ème} qui, aujourd'hui, portent tous ses fruits notamment par une connaissance plus fines du sujet et des acteurs ; et des actions ciblées notamment sur le suivi social et judiciaire de ces enfants. On doit donc continuer de travailler dans cet esprit de rassemblement et de proximité.

C'est bien pour cela que nous ne voterons pas votre vœu.

Gérald BRIANT : Je trouve le contre-vœu tel que proposé intéressant, donc nous allons voter. A l'inverse de l'intervention du groupe Europe écologie, on n'a pas intérêt à opposer les actions des

services publics qui sont pour ceux qui travaillent sur la question du respect de la loi et sur le social. C'est un ensemble qui fait un tissu et on a besoin de tous donc je dis que l'argument de Mme PROUST est plutôt bon parce que comment on fait aujourd'hui pour avoir plus de personnes sur le terrain avec notamment des personnes qui, à la fois, veulent plus mais veulent moins, faire avec moins donc cela devient un petit peu compliqué.

Quant à dire, évidemment sur les terrains de la sauvette, j'y travaille sur les questions sociales alors évidemment, c'est une question difficile qui demande beaucoup de moyens et sur lesquels on avance. Mais commencer à expliquer qu'un vendeur à la sauvette de cigarettes, on peut recycler les choses ou quelqu'un qui vend des produits de luxe recyclés, on a affaire à des trafics qui sont en marge de la loi et qu'il faut combattre et il ne faut pas avoir un discours qui est englobant et qui est à la fois, on ne comprend pas.

Je crois qu'il y a besoin aujourd'hui de réaffirmer le droit et après, on travaille avec tout le monde. Il y a des gens victimes de domination, comment les sortir de cela ? Mais on les sort de cela aussi quand on réaffirme ce qu'est aujourd'hui le droit qu'on décide entre nous. Il faut avoir un discours équilibré qui permet d'avancer et qui demande beaucoup d'argent et beaucoup de moyens. A un moment, si on veut être cohérent et constructif, il faut aussi apporter en termes de moyens de comment on fait, où va-t-on chercher l'argent ? A la Ville de Paris, évidemment, on peut demander plus de travailleurs sociaux à Paris. Je suis pour. Je suis cohérent, c'est-à-dire que je suis sur un discours qui se bat contre l'austérité. Tout le monde ne se bat pas contre l'austérité, mais moi au moins j'assume et il faut trouver de nouvelles formes. Je vois des gens qui veulent beaucoup, mais qui sont toujours en train de diminuer les ressources mais comment ils font ? Mais ils font, ils ne font pas.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais répondre très simplement.

D'abord, Mme PROUST je vais vous offrir avec grand plaisir le livre d'Alain JUPPE *Pour un Etat fort* et je pense que vous trouverez à l'intérieur à la fois un équilibre des priorités budgétaires pour le pays et une vision et en même temps effectivement la protection du domaine régalién, notamment la sécurité et la justice qui sont des priorités pour la future majorité.

D'ailleurs, je le dis parce que c'est important, dans la précédente mandature alors que le parti dans lequel je milite était aux responsabilités nationales, j'ai voté des vœux de cette majorité municipale contre la majorité nationale d'alors parce que j'estimais effectivement que la réduction de postes de policier était une erreur. J'ai toujours défendu l'intérêt des habitants du 18^{ème} et des Parisiens avant mon propre parti, ce qui fait de moi un homme libre et indépendant pour dire la part de vérité sur tous les sujets.

Effectivement, il y a eu des erreurs commises ; malheureusement, la situation s'est empirée depuis 2012. S'il y a action, je ne la nie pas ; elle n'est pas efficace et ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les habitants qui subissent en première ligne les problèmes.

Ce vœu veut vous interpeller pour dire qu'il faut changer de braqueur, qu'il faut un nouveau cap et qu'il faut assurer la tranquillité et la sécurité des habitants du quartier. Nous faisons une proposition depuis longtemps qu'il y ait une police municipale à pieds et à vélo qui serait dans ces quartiers-là et qui pourrait permettre d'agir concrètement, mais c'est vrai qu'il n'y a pas que la sécurité et la tranquillité, il faut proposer des nouvelles choses. C'est notamment, mais là, je crois qu'on peut tous converger de la diversité commerciale, de qualité qui passe notamment par le plan Vital'Quartier et puis l'occupation et le réaménagement de l'espace public aussi. Il y a un certain nombre de propositions d'association intéressantes. Il faut manifester une priorité totale pour le quartier, il faut

inverser cette spirale qui va dans le mauvais sens et envoyer un signe à la population que les habitants de Château Rouge et de Marcadet sont des Parisiens comme les autres.

Eric LEJOINDRE : J'entends avec intérêt cette deuxième intervention qui ne reprend rien de ce qui est dans le vœu et notamment de ce qui est de la fin puisque le vœu demande un engagement de la Ville – total et entier – de la Mairie d'arrondissement, il l'est plus encore et pour cause et sur l'ensemble du spectre.

Aucune des propositions que vous venez de faire, qui ont chacune leur intérêt, ne figure dans ce vœu qui est un vœu de pure intention. C'est toujours facile de faire des vœux d'intention quand on n'est pas dans la majorité, mais s'il avait été écrit avec ces propositions que vous venez de faire, sans doute aurait-il aussi eu, de notre part, un intérêt un peu plus fort.

Je ne vais pas redire tout ce que Mme PROUST a dit. Je ne vais pas reprendre l'ensemble de ce qu'on fait à Château Rouge, à Marcadet et notamment pour ce qui est de la diversité commerciale. Heureusement que depuis 2001, on s'en est occupé parce que si on avait continué d'attendre la majorité précédente, la situation serait bien pire. On est arrivé grâce au travail patient et lent de M. VAILLANT, de Mme GABELOTAUD et de bien d'autres à commencer cette reconquête commerciale. On avance aussi sur la question qui, je sais, est un serpent de mer mais le serpent de mer une fois qu'il sera créé, arrêtera d'être un serpent de mer qui vise à divertir une partie de la population qui vient se ravitailler à Château Rouge ou sur un autre site mieux adapté.

On travaille, et j'ai demandé et obtenu une réunion mensuelle autour du directeur de cabinet du Préfet de police, M. LATRON, sur la question des grands marchés à la sauvette et on parle tous les mois à la Préfecture de police avec l'ensemble des services de la Ville, l'ensemble des services de l'Etat et bien sûr, la Mairie d'arrondissement sur les propositions, y compris les propositions urbaines qu'on peut faire. Le travail est en cours, mais j'annoncerai dans maintenant quelques semaines. Peut-être qu'à ce moment-là, nous ferons d'ailleurs nous-mêmes un vœu mais qui sera un vœu de réalisation, un vœu de proposition pour dire ce que l'on peut faire de plus en matière d'aménagement et de propreté grâce, non pas aux intentions qu'on affiche mais au travail qu'on fait parce que c'est bien cela qui compte le plus.

En attendant je veux, comme Mme PROUST a fait, saluer le travail excessivement difficile fait par les agents de la DEP M. MENEDE, qui nettoient du matin au soir cette zone. C'est le tonneau des Danaïdes puisque c'est sali deux minutes après que ce soit nettoyé. Que serait la situation si ce travail n'existait pas ? La question est largement posée.

Je veux aussi saluer le travail difficile de la police qui, depuis plusieurs semaines maintenant, travaille en binôme avec les agents de la DPSP pour arriver à traiter plus de terrains en même temps sur la zone Poulet, Dejean, Poissonniers mais aussi à l'angle de la rue des Poissonniers et de la rue Marcadet qui est le lieu de report d'une partie des activités qui n'ont plus lieu. C'est le principe du report autour des rues Dejean, Poulet et Poissonniers mais on voit aussi – M. LORENZINI l'a dit – qu'il y a des augmentations en masse du nombre des vendeurs et sans doute aussi du nombre des acheteurs.

Je veux aussi saluer le partenariat que nous sommes arrivés à nouer à mon initiative avec les représentants des grandes marques. Je crois là encore que nous aurons, pas tout de suite mais dans quelques semaines ou dans quelques mois, un certain nombre de bonnes nouvelles en la matière pour lutter contre la contrefaçon qui est un des piliers du marché à la sauvette du triangle Dejean, Poulet et Poissonniers.

Vous voyez, on est totalement engagé. Les résultats ne sont pas à la hauteur de ce que nous souhaitons ni à celle de ce que les habitants souhaitent. Mais je le redis, s'il existait une solution simple, on ne vous aurait pas attendu pour la trouver. La situation, si elle est ce qu'elle est, c'est aussi parce que justement, les solutions simples n'existent pas. Donc, il ne suffit pas de demander de l'action en plus qui est là tout le temps. Il faut arriver à travailler en même temps sur l'ensemble des dimensions de ce sujet.

Voilà pourquoi le vœu présenté par Mme PROUST ne reprend qu'une petite partie de l'action qu'on va faire, mais compte tenu des réunions mensuelles que j'ai avec la Préfecture, il n'est pas inutile que nous nous exprimions collectivement pour redire le besoin d'effectifs supplémentaires de police. Il y a les effectifs supplémentaires de police au commissariat de 18^{ème} depuis 2012, je regrette qu'il y en ait eu moins dans une période précédente, mais il y en a. Mais il n'y en a encore pas assez compte tenu des besoins énormes en ressources humaines auxquelles les policiers du 18^{ème} font face.

Voilà pourquoi je propose de voter contre le vœu présenté par M. BOURNAZEL et pour le vœu présenté par Mme PROUST.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.347 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 33 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.348 à la majorité soit 31 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 11 voix contre dont 3 pouvoirs (LR-CI/NI – Mme MEES et M. JULIEN)

DELIBERATION : 18.2016.349 : Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la ville de Paris relatif à la demande de la mise en place d'une procédure de dédommagement pour les commerçants du 18e qui ont subi un préjudice direct lié à l'installation de campements sauvages de migrants à proximité immédiate de leur établissement

Pierre LISCIA : Voilà, non pas un vœu dit d'intention mais un vœu qui comporte de véritables propositions.

Lors de notre dernier Conseil d'arrondissement, mes collègues, M. BOURNAZEL et M. HONORE, vous avaient interpellé quant à l'indemnisation des commerçants qui, en raison de multiples installations de campements sauvages de migrants depuis deux ans et demi dans l'Arrondissement ont enregistré des pertes de chiffres d'affaires souvent considérables.

Je me permets aujourd'hui de revenir sur cette demande et cela pour deux raisons.

D'abord parce que la réponse que vous nous avez apportée était non seulement insatisfaisante, mais surtout mensongère et irrespectueuse des commerçants dans la mesure où vous avez affirmé qu'aucun des commerçants de Pajol en l'occurrence n'avait formulé de telle demande, ce qui est complètement faux.

Ensuite, deuxième raison parce que je fais de cette question, ainsi que mes collègues de groupe, une question de principe. Ce sont les commerçants des quartiers de ces quartiers-là qui se battent au quotidien pour faire vivre le commerce de proximité, là où c'est souvent difficile et là où leur présence est plus que précieuse. Il faut donc les soutenir et, autant que faire se peut, les aider.

Les commerçants n'ont pas à payer, ni pour les insuffisances de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence, ni pour les conséquences de Mme HIDALGO qui répète à l'envie que les migrants sont les bienvenus à Paris alors même que les mairies d'arrondissement et particulièrement la Mairie du 18^{ème} Arrondissement sont particulièrement démunies face à cet afflux.

Ces campements illégaux de migrants ont fortement perturbé la vie de nos quartiers, particulièrement dans l'est du 18^{ème} mais pas seulement puisque le parvis de la Mairie du 18^{ème} avait lui-même été occupé quelques semaines en septembre 2015. Ces occupations ont causé de nombreux désagréments, d'abord pour les riverains, mais aussi pour les commerçants qui, pour ceux qui étaient à proximité immédiate des campements, ont enregistré des pertes de plusieurs dizaines de milliers d'euros, comme ce fut le cas pour de nombreux commerçants de Pajol. Certains des commerçants ont notamment en 2014 ouvert pour des journées où ils n'enregistraient que 12 € de chiffres d'affaires sur la journée ; d'autres ont carrément préféré fermer boutique comme ce fut le cas cette année pour le bar Le Guantanamo qui a évalué ses pertes à 80 000 €. Enfin, j'en termine avec les exemples. En 2014, la petite sandwicherie French Touche n'a pas supporté les semaines d'occupation et a été contrainte de déposer le bilan.

Je profite d'avoir la parole pour rappeler qu'un camp de migrants n'étant pas qualifié comme étant un cas de sinistre par les compagnies d'assurance, aucun des établissements concernés n'a eu droit à une quelconque indemnisation.

M. le Maire, il nous arrive souvent de voter en Conseil d'arrondissement des indemnisations pour des commerces, pour des cafetiers situés à proximité de chantier, de tramway ou de métro et cela parce qu'ils n'ont pas à payer pour les décisions qui ne leur appartiennent pas. Pourquoi ne pas le faire pour ces commerçants ? C'est d'ailleurs une demande qui vous a déjà été formulée contrairement à ce que vous avez affirmé le mois dernier puisque vous avez-vous-mêmes rencontré une délégation de commerçants à ce sujet à l'été 2014. Peut-être que vous ne vous en souvenez plus mais en tout cas, c'est ce qu'ils continuent à me répéter et je préfère les croire.

Si nous vous demandons de mettre en place une procédure de dédommagement réservé à ces commerçants ayant subi un préjudice direct lié à l'installation de campements sauvages de migrants à proximité immédiate de leurs établissements, ce n'est pas pour combler l'intégralité de leur perte en 2014 et en 2015. Ce ne sera pas possible et on en est conscient. En revanche ce que demandent aujourd'hui les commerçants, c'est un geste à minima, une reconnaissance par la Ville de ce qu'a été leur situation puisque ce dont ils souffrent le plus, c'est justement de ce manque de reconnaissance et de ce sentiment d'abandon qui, peu à peu, s'est installé.

J'en conclus, si Paris est solidaire des migrants, je vous propose que Paris le soit aussi pour ses commerces de proximité.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je vous rassure sur l'état de ma mémoire, je reçois régulièrement avec Mme GABELOTAUD un certain nombre de délégations. Je suis extrêmement précis et prudent sur les éléments que j'évoque et très franchement, si des comptes rendus des rendez-vous que je fais dans mon bureau doivent avoir lieu ici, je préfère les faire moi-même parce que je vous rassure que cela évitera de dire des bêtises.

Afaf GABELOTAUD : Je souhaite juste préciser que personnellement et je pense que la Municipalité est très fière d'accueillir le centre d'accueil à la porte de La Chapelle. C'était une initiative innovante et salubre d'autant plus quand on connaît la misère de ces gens-là et la façon dont ils ont pu occuper l'espace public parce que ce ne sont pas des campements illégaux, mais c'est bien une situation due à des drames humains.

A ce jour, je suis au regret de vous dire que nous n'avons pas de demandes d'indemnisation formelles. Quant à cette réunion où moi et M. le Maire étions, les commerçants ont pu évoquer cela mais ils ne nous ont pas demandé d'indemnisation et ils ne nous ont pas resolicités à ce propos pour plusieurs raisons. Nous les avons rencontrés, nous les avons écoutés, nous leur avons expliqués et ils comprennent parfaitement la situation. Ils comprennent d'autant plus la situation qu'ils ont été les premiers :

- à venir au secours de ces migrants ;
- à créer des chaînes de solidarité ;
- à comprendre la situation dramatique que vivaient ces migrants-là.

Ils ne sont pas venus nous dire en préalable « mon chiffre d'affaires baissent » mais pour nous dire « cette situation est intolérable et inhumaine et il faut trouver des solutions ». Après, ils sont venus se greffer effectivement des considérations beaucoup plus terre à terre qui sont effectivement la perte de chiffres d'affaires. Mais je vous assure qu'il n'y a pas de demandes ni un courrier ni un mail ni une revendication dans ce sens-là.

Par ailleurs, ils comprennent de même que si effectivement, les assurances n'ont pas de fonds pour ce type de sinistre parce que ce sont des situations exceptionnelles, ce sont des situations qui sont graves mais durables dans le temps. Ils comprennent aussi qu'il n'y a pas de fonds, quel type de fonds pourrait-on mobiliser pour ce type d'indemnisation-là ? Qui, comment, quoi, comment évaluer la perte de chiffres d'affaires ?

Ce que vous citez sur ACRA, par exemple, ou sur les indemnités quand il y a des travaux, ces fonds-là existent. Avant même les travaux, on crée de fonds spécifiques pour indemniser les commerçants parce qu'on connaît les risques et la situation qu'engendre ce type de travaux, donc les indemnités sont calculées et budgétées. Il y a des lignes budgétaires pour cela. On peut y réfléchir, mais je vous assure que, aujourd'hui, il n'y a pas de demande de ce type et il y a un raisonnement de la part des commerçants qui est tout à fait sensé et qui est loin d'être totalement cupide. On n'est pas dans ces réflexions-là avec les commerçants.

D'autre part, nous les avons accompagnés, nous sommes auprès d'eux. Je peux vous assurer qu'on a passé énormément de temps, d'une part pour les accompagner d'un point de vue psychologique parce que la situation a été très difficilement vécue d'un point de vue humain sur le terrain. On œuvre en permanence depuis à reconsolider leur attractivité, à leur proposer un accompagnement pour les aider à créer de l'animation, à faire revenir la clientèle. A plusieurs reprises, on a pu les accompagner sur des manifestations d'occupation d'espace public. Sur l'esplanade Nathalie-Sarraute, c'était le cas durant cet été. Ce sera le cas encore le 22 où une manifestation aura lieu, mais justement avec le Guantanamo donc à mon sens celui-ci n'est pas fermé, ce n'est pas le cas. Le French Touche ferme et pour d'autres raisons qu'il nous a évoquées parce que je l'ai reçu aussi en tête-à-tête ; il a souffert mais pour une raison différente, plus personnelle que je n'évoquerais pas là, mais qui est une question de gestion et de gérance.

A ce stade, c'est tout ce que je peux vous répondre. Je n'ai pas de demandes, à ce titre-là, de commerçants. Je vous invite à retirer ce vœu parce qu'il n'est pas de circonstance. J'espère avoir répondu à l'ensemble de vos questions.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.349 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 25 voix contre dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

Délibération 18. 2016 : Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la Maire de Paris et au Maire du 18^{ème} arrondissement relatif à la fermeture d'une portion de la rue Hermel

Pierre-Yves BOURNAZEL : Comme vous n'aimez ni les vœux de déclaration d'intention ni les vœux bêtises, voici un vœu très concret, précis et sérieux.

Comme vous le savez, la rue Hermel est fermée à la circulation dans sa portion entre la rue du Baigneur et la rue Custine. Cette portion de rue est fermée depuis le mois de juillet sans que les riverains ne soient informés malgré leurs demandes répétées. Les habitants s'interrogent à juste titre sur les raisons de cette fermeture et les raisons de ce trou creusé dans la chaussée. Les habitants s'inquiètent de l'état des canalisations, de flux et plus particulièrement de celles du gaz.

Le courrier que je vous ai adressé en septembre dernier demandant des informations également à l'adjoint au Maire de Paris n'a reçu, à ce jour, aucune réponse. Mais depuis le dépôt de mon vœu, vous avez envoyé par mail à quelques habitants des éléments de réponse. Enfin, la circulation est fortement perturbée dans le quartier avec des risques d'accident.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de communiquer les raisons de la fermeture de la rue Hermel dans sa portion entre la rue du Baigneur et la rue Custine, de mettre en place des panneaux d'information et de signalisation routière pour limiter les difficultés de la circulation dans le quartier et de procéder enfin dans les plus brefs délais aux travaux nécessaires pour que soit rétablie la circulation.

Félix BEPPO : Tout sera réglé parce que le vœu est discuté et ne sera pas voté.

Effectivement, depuis quelques semaines, le haut de la rue Hermel entre la rue Custine et la rue du Baigneur est fermé. Cette fermeture est la conséquence de désordres liés à des travaux de raccordement d'abord privatifs au niveau de la copropriété du 2, rue Hermel. Ces travaux ont été effectués dans le courant de l'été 2016 et par la suite, la Ville devait intervenir au même niveau du 2 et du 4 de la rue Hermel et sur les travaux d'assainissement.

C'est la raison pour laquelle nous avons anticipé qu'à la fin des travaux de la rue Hermel, nous allions pouvoir intervenir sur ces travaux d'assainissement au niveau du 2 et 4 de la rue Hermel.

Il s'est avéré que les services de la Ville, avant d'intervenir regardaient ce qui se passait au niveau du 2 et du 4 et notamment sur les travaux faits au niveau du 2. Nous sommes rentrés début septembre dans des discussions avec les syndicats de copropriété et les personnes qui avaient effectué ces travaux avec des désaccords sur les malfaçons constatées sur ces travaux ne permettant pas à la Ville d'intervenir tant que les experts n'avaient pas effectué leurs diagnostics, leurs analyses. Nous sommes dans l'attente de ces expertises et de ces conclusions pour pouvoir par la suite directement intervenir.

Vous faites état de ce mois de septembre où votre courrier est arrivé, les discussions avec les experts ont été longues et effectivement, il n'était pas question pour la Ville de commencer à faire les

travaux tant que les questions très claires sur les responsabilités au niveau du 2 de la rue Hermel étaient établies à la fois par le syndic de copropriété et par nous-mêmes.

Nous attendons les dernières conclusions des experts afin d'intervenir courant novembre. Nous informerons les riverains, et comme nous l'avons fait dans un premier temps d'une manière très incertaine et à chaque personne qui nous appelait, avant de faire une information beaucoup plus large parce que les choses étaient clairement établies sur les responsabilités des uns et des autres dans cette affaire.

Les travaux devraient reprendre en ce qui concerne la Ville sur la question de l'assainissement dans le courant du mois de novembre. En attendant, nous n'avons pas voulu prendre de risques en rouvrant la circulation sur cette portion de la rue Hermel.

Je le redis ici, j'ai déjà dit dans le cadre du tramway, de grâce, imaginez que la direction de la voirie, sa première préoccupation, c'est bien la sécurité : la sécurité des piétons, la sécurité de la circulation. Donc, j'entends les difficultés de circulation sur cette portion de la rue Hermel. Il ne me semble pas aujourd'hui que nous ayons mis en danger qui que ce soit sur les protections faites par la direction de la voirie et nous espérons bien continuer.

Eric LEJOINDRE : C'est vrai qu'on regrette toujours d'informer les gens trop tard, mais on regrette aussi de ne pas informer les gens précisément parce que cela peut créer des craintes. Donc, effectivement on a fait passer l'information aux riverains le plus vite possible par rapport à ce qu'on savait comme élément certain. Le message que j'ai fait passer donne les éléments les plus à jour, même si on sait bien que tout cela va évoluer. Donc, je voulais remercier M. BEPPO de la précision de sa réponse.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je vais retirer ce vœu puisque des éléments de réponse ont été amenés, mais je vous remercie de bien vouloir répondre au courrier que j'avais adressé pour me le mettre par écrit.

Eric LEJOINDRE : Nous n'y manquerons pas.

DELIBERATION : 18.2016.350 : Vœu du groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris et au préfet de police relatif à la présence d'une scène de spectacle en plein air Porte d'Aubervilliers

Christian HONORE : Il n'y a pas de jour sans que M. BOURNAZEL ou moi recevons, soit par mail, soit par téléphone des récriminations des habitants des logements sociaux à Charles Hermite sur les bruits, les nuisances causés par le spectacle à ciel ouvert qui a lieu de l'autre côté du périphérique.

Nous avons interpellé le Préfet qui nous a fait une réponse. Ma foi, parfois la réponse est un peu maladroite puisqu'il nous dit « les deux responsables de l'association ont souhaité informer le commissaire de l'ouverture du lieu ». J'espère qu'il y a eu effectivement une réelle autorisation du Préfet. Des membres du commissariat m'ont appelé et m'ont dit qu'ils étaient allés voir les organisateurs, mais le bruit perdure. Cela commence vers 18h00, normalement, cela devrait être terminé à 2h00 du matin et les personnes nous appellent pour nous dire que certains jours, c'est jusqu'à 4h00 du matin.

On n'est pas des bonnets de nuit, on aime bien faire la fête, mais il faut bien comprendre aussi que les habitants qui logent d'un logement social porte d'Aubervilliers ont envie de vivre dans le calme et de pouvoir passer des nuits normales puisque cela commence – que ce serait le weekend, ce serait critiquable – le mercredi. Du mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche. Donc, ils n'ont que deux soirées et deux nuits de calme chez eux. C'est inacceptable et par conséquent, nous demandons à la Maire de Paris, au Préfet de police de faire respecter la réglementation sur les nuisances sonores générées par la scène de spectacle en plein air porte d'Aubervilliers parce que cela peut paraître éloigné ainsi sauf qu'il n'y a pas d'obstacles et les habitants se plaignent. On reçoit des coups de téléphone pratiquement tous les jours et de plus en plus irrités.

Carine ROLLAND : Je ne sais pas précisément de quand datent les réclamations dont vous parlez, M. HONORE. Nous sommes évidemment très regardants sur la manière dont le collectif eut investi la station, ce lieu situé à la Gare des Mines porte d'Aubervilliers.

Je précise qu'il s'agit d'une installation menée sous la houlette de la SNCF dans le cadre de ce qu'on appelle un appel à manifestation d'intérêts (AMI). Le collectif MU l'a remporté pour y organiser des concerts de musique plutôt électro et ce faisant pour faire venir à la porte d'Aubervilliers un public qui n'irait jamais autrement ; ce qui n'est pas le moindre des qualités de cette occupation temporaire.

Néanmoins, nous avons aussi été sollicités par certains habitants. Nous nous sommes empressés de contacter pour notre part la commissaire divisionnaire du 18^{ème} arrondissement. M. DAGNAUD, Maire du 19^{ème} arrondissement, a fait de même de son côté puisque l'établissement est mitoyen. Il y a eu suite à cela des rencontres entre les fondateurs du collectif MU occupants du lieu et les habitants. Pour ce que nous en savons, les choses se passent beaucoup mieux, notamment il n'y a plus de débordement en termes d'horaire. Le lieu sera exploité jusqu'au 30 octobre à la Gare des Mines. Le collectif a fait des travaux ; donc il reste à savoir ce qu'il adviendra après.

En tout état de cause, l'affaire est très suivie et dans le 18^{ème} et dans le 19^{ème} et par les mairies d'arrondissement et par les commissariats.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces éléments de réponse. Si vous maintenez votre vœu, on appellera à voter contre puisque nous y travaillons. Je dois aussi saluer le travail qui est fait par le collectif MU à cet endroit et leur réactivité pour faire face aux demandes diverses que nous avons pu avoir.

Christian HONORE : Dans sa réponse, le Préfet, date du 4 octobre donc le site est ouvert depuis le 10 juin à la suite de cette prise de contact parce que les gens se plaignent. Donc, les services de polices locaux se sont rendus sur place le 8 juillet afin de rencontrer les dirigeants pour leur dire qu'il fallait faire moins de bruits, leur rappeler le respect de la tranquillité des riverains en limitant les nuisances sonores.

Je vous signale que cela s'est aggravé puisque je vous ai dit que là, c'est jusqu'à 4h du matin et que sur mes conseils, excusez-moi mais les gens vont à la police de plus en plus maintenant déposer les mains courantes parce qu'ils en ont plus qu'assez.

Vous nous dites et c'est rassurant que cela va se terminer le 30 octobre. Je veux bien entendre tout de ce que dit Madame la première adjointe en disant que c'est vrai que si on les installe là, cela permet à des jeunes qui ne pourraient pas aller ailleurs d'assister à des spectacles mais c'est très bien, c'est merveilleux, on n'est pas contre la fête.

Eric LEJOINDRE : Ne faites pas une deuxième intervention sur le même sujet. On a bien compris le sens de votre intervention.

Christian HONORE : Vous êtes en train de reprendre avec désinvolture. Donc, je maintiens mon vœu et la prochaine fois où vous demanderez à cette personne qui organise les manifestations, c'est très bien, à condition de respecter le calme des habitants.

Eric LEJOINDRE : On entend chacun et les habitants. Je vous invite, sans attendre le Conseil d'arrondissement, à proposer aux habitants qui continueraient à vous solliciter de se rapprocher de Mme ROLLAND comme beaucoup l'ont fait. Je dois dire pour ma part que, après avoir eu quelques alertes par un petit nombre d'habitants au début de l'été, et avoir répondu moi-même ou Mme ROLLAND à ces demandes, puisque les gens ont parfois, c'est étonnant, mais le réflexe de contacter d'abord la Mairie et donc quand il ne la contacte plus, c'est qu'en général, les choses vont mieux. C'est ce que je confirme. Donc, je donne un avis négatif à votre vœu.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.350 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 25 voix contre dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/)